



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Luneray

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système : RFG93-CC50

Orig. report carto : Plan

x : 1 550 918

y : 9 182 315

Précision :

Type de Report : Ponctuel

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 40 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial : explor-e / /

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes | | Auteur: FondOuest | Réf.: 07/13846 | | Date: 30/07/07 |
 Récentes | | Auteur: Robert DAGUET | Réf.: Lettre | |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau
- Leurre**

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

*Explor-e 2023 : Indice requalifié en leurre suite aux investigations faites par Fondouest
 Il faut cependant rester vigilant puisqu'une déclaration de Monsieur DAGUET Robert mentionne une marnière de 250 à 300m3 sur le terrain sujet au décapage.*

Indice 76400-107 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	<i>Auteur :</i>	FondOuest
	<i>Référence :</i>	07/13846
	<i>Date :</i>	30/07/07
Informations extraites	Rapport de diagnostic géotechnique - Reconnaissance d'un indice de présomption de marnière. / Décapage / Conclusion : aucune anomalie découvert lors du décapage.	
Elements de localisation	<i>Plan de localisation :</i>	<i>Echelle :</i>
	<i>Lieu-dit :</i>	
	<i>Autre information :</i>	
Elements de dimensionnement	<i>Plan d'extension :</i>	<i>Echelle :</i>
Remarques		

Indice 76400-107 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	<i>Auteur :</i>	Robert DAGUET
	<i>Référence :</i>	Lettre
	<i>Date :</i>	
Informations extraites	Lettre de Monsieur Robert DAGUET, ancien salarié de l'élevage occupant le terrain, ayant assisté à l'exploitation d'une marnière. Une première ayant mené à un puits avorté, la deuxième d'une contenance de 250 à 300m3	
Elements de localisation	<i>Plan de localisation :</i>	<i>Echelle :</i>
	<i>Lieu-dit :</i>	
	<i>Autre information :</i>	
Elements de dimensionnement	<i>Plan d'extension :</i>	<i>Echelle :</i>
Remarques		

Géotechnique
Hydrogéologie
Environnement



Reconnaissance d'un indice de présomption de marnière

Rue du Chêne à Riole

LUNERAY
(Seine Maritime)



RAPPORT DE DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE (Mission G₅)

SAT/ENV	
Fourni par	BAU/DIE le 21.12.07
Enregistré par	KL le 14.1.08
Copie : - déjà faite <input checked="" type="checkbox"/>	à BAU/DIE
- faite le à	

N° D'AFFAIRE	DATE	REDACTEUR	VERIFICATEUR	INDICE	MODIFICATION
07/13846	30/07/07	C. LAHAYE	S. PAUCHET	A	



SOMMAIRE DE L'ETUDE

I - BUT DE L'ETUDE

II - DOCUMENTS EN NOTRE POSSESSION AU MOMENT DE L'ETUDE

III - RESULTATS DE LA RECONNAISSANCE

IV – CONCLUSIONS

DOCUMENTS ANNEXES

- Indice 1 – Vue en plan, coupe et planche photographique (3 pages)
- Indice 2 – Vue en plan, coupe et planche photographique (3 pages)
- Plan d'implantation (1 page)
- Conditions générales des missions d'ingénierie géotechnique, version 2006 (1 page)
- Extrait de la norme NF P 94-500 révisée en 2006 (2 pages)
- Conditions générales d'intervention, version du 19/11/98 (1 page)



I - BUT DE L'ETUDE

Dans le cadre d'un projet de maisons individuelles sur la commune de Luneray, nous avons procédé, à la demande de Monsieur KARDOUS, Architecte, et pour le compte de ARKEA Constructions, à un diagnostic géotechnique en vue de reconnaître l'indice de présomption d'un puits d'accès de marnière et de renseigner, si possible, sa géométrie et sa nature.

Cette intervention entre dans le cadre d'une mission G₅ de la norme AFNOR NFP 94-500 de décembre 2006.

II - DOCUMENTS EN NOTRE POSSESSION AU MOMENT DE L'ETUDE

Pour notre intervention sur site, les documents suivants nous ont été transmis par Monsieur KARDOUS :

- plan de cadastre, transmis par fax,
- plan de masse du projet, transmis par mail (fichier pdf), avec localisation de l'indice de marnière et d'un puits d'origine inconnue.

III - RESULTATS DE LA RECONNAISSANCE

L'objectif de la reconnaissance consistait en la réalisation d'un décapage des 60 premiers centimètres (terre végétale et partie supérieure des limons), à la pelle mécanique en rétro avec un godet plat de curage, le contrôle du fond de fouille étant effectué à l'avancement par un géotechnicien présent sur place en permanence.

✓ Indice 2

Seulement, compte tenu d'un site construit et aujourd'hui abandonné avec des remblais et des infrastructures en surface, nous avons dû adapter nos profondeurs de décapage (entre 0,5 et 1,5 m de profondeur), notamment en présence de conduites enterrées (conduites toutes cassées par le décapage), afin de reconnaître systématiquement les sols en place.

Non loin de l'indice 2 (marnière potentielle), une petite poche de remblai circulaire, d'environ 70 cm de diamètre, a été reconnue mais l'approfondissement des terrassements a mis à jour des terrains en place au-delà de 1,2 m de profondeur.

Ayant entrepris notre décapage en partant de l'indice potentiel et en se dirigeant vers l'entrée de la parcelle, nous avons ensuite dû démolir une dalle béton et des fondations périphériques pour poursuivre notre diagnostic, sans succès.

Alors que nous avons décapé environ 250 m², nous nous sommes décalés pour décaper une zone non loin de l'angle du bâtiment tout proche, sur les conseils d'un voisin.

Ce décapage a alors rapidement mis en évidence sous une cinquantaine de centimètres de remblais, un puits maçonné en briques de 70 cm de diamètre intérieur, surmonté d'une dalle béton débordante de 90 cm de diamètre.



Après son ouverture, nous avons constaté la présence d'eau à l'intérieur de ce puits alors que les terrains environnants précédemment terrassés étaient secs jusqu'à 1,5 m.

Une coupe détaillée de ce puits est disponible en annexe du présent texte, accompagnée d'une vue en plan permettant de le repositionner sur site. A la fin de notre intervention, la dalle du puits a été repositionnée puis recouverte de terre, et son positionnement matérialisé par un piquet (cf. planche photographique).

✓ Indice 1

Du fait de notre passage sur site, nous avons tenté d'examiner l'indice 1 répertorié comme un puits.

Il s'agit plutôt d'une cuve en béton, enterrée et également remplie d'eau, dont l'accès s'effectue par une plaque métallique de 1,30 m de côté, particulièrement dangereuse, et dont le fond se situe vers 2,65 m de profondeur.

Une vue de dessus et une coupe de cette cuve sont également disponibles en annexe.

IV – CONCLUSIONS

INDICE 1

Au droit de l'indice 1 répertorié comme un puits, nous avons pu observer une cuve en béton et, au vu des nombreuses infrastructures encore présentes sur le site, nous considérons qu'il s'agit d'une ancienne citerne enterrée qui récupérait les eaux de surface ou issues des toitures.

INDICE 2

Le décapage a mis en évidence un puits maçonné en briques, rempli d'eau, mais situé à une trentaine de mètres de son positionnement hypothétique initial.

La nature de ce puits n'est pas identifiée. Il peut s'agir, soit d'un puits d'accès à une exploitation souterraine (marnière, cailloutière...), soit d'un ouvrage hydraulique de type puisard ou puits à eau, éventuellement une fosse d'aisance.

Dans le cas où il s'agit d'une marnière, le fait qu'une consolidation du puits par des maçonneries ait été entreprise favorise l'hypothèse d'une exploitation de grande dimension.

Dans un premier temps, nous préconisons de procéder à la vidange et au curage de ce puits, de façon à pouvoir identifier sa nature, sa profondeur, son exploitation (galerie, chambre...) et les extensions possibles, sous réserve d'un bon état de conservation.

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de son Maître d'Oeuvre pour leur fournir tout renseignement complémentaire.

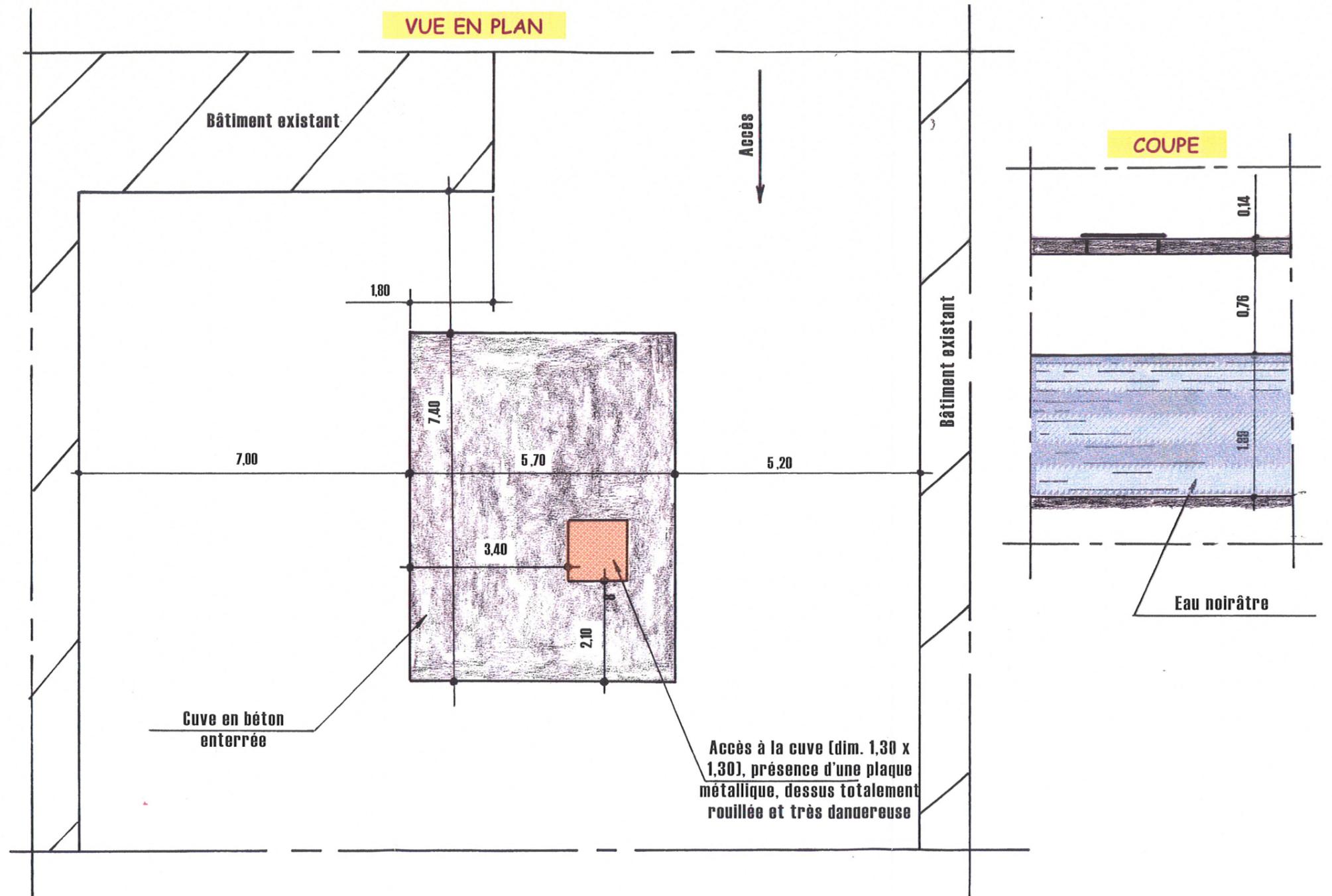
Rapport rédigé par :

FondOuest
 BUREAU D'INVESTIGATIONS GÉOTECHNIQUES
 C. LAHAYE
 B.P. 536 - 50400 GRANVILLE CÉDEX
 ☎ 02 33 91 34 10 - Télécopie 02 33 91 34 29
 S.A. à directeur et conseil de surveillance - Capital 200 000 €
 RCS B 339 429 060
 Siège Social : ZA 50290 Longueville

Vérifié par :

S. PAUCHET

<p>fondouest B.P. 536 50405 GRANVILLE CEDEX</p>	<p>Reconnaissance d'un indice de présomption de marnière Rue du Chêne à Riolo LUNERAY (Seine Maritime)</p>
<p>Affaire n° : 07/13846-A Echelle : 1/100</p>	<p>SCHEMA DE LA CUVE INDICE 1</p>



fondouest

B.P. 536
50405 GRANVILLE CEDEX

Reconnaissance d'un indice de présomption de marnière

Rue du Chêne à Riolo

LUNERAY

(Seine Maritime)

INDICE 1 - Cuve en béton

PLANCHE PHOTOS N° 1



fondouest

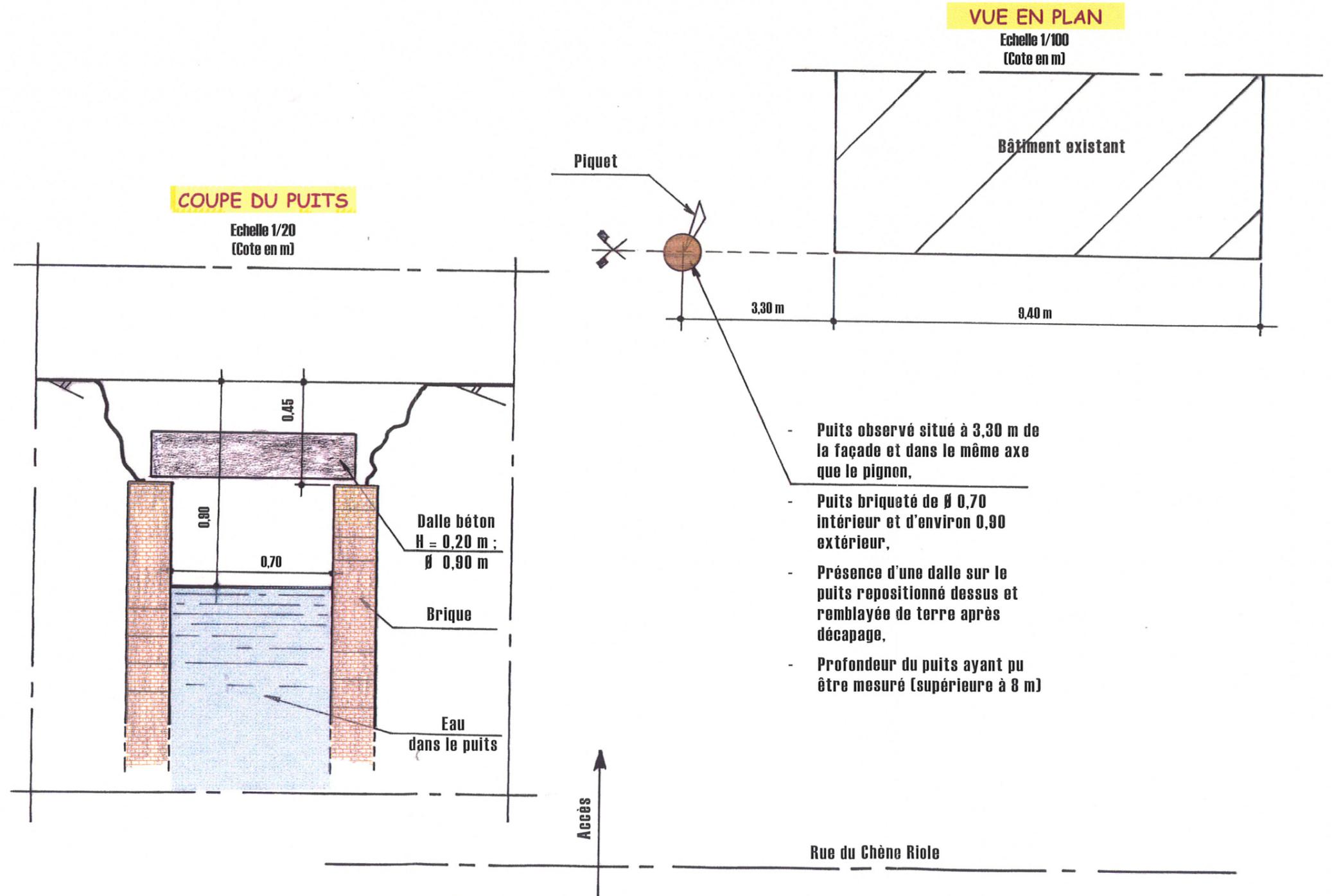
B.P. 536
50405 GRANVILLE CEDEX

Reconnaissance d'un indice de présomption de marnière
Rue du Chêne à Riolo
LUNERAY
(Seine Maritime)

INDICE 1 - Cuve en béton
PLANCHE PHOTOS N° 2



<p>fondouest B.P. 536 50405 GRANVILLE CEDEX</p>	<p>Reconnaissance d'un indice de présomption de marnière Rue du Chêne à Riolo LUNERAY (Seine Maritime)</p>
<p>Affaire n° : 07/13846-A</p>	<p>SCHEMA DU PUITTS INDICE 2</p>



fondouest

B.P. 536
50405 GRANVILLE CEDEX

Reconnaissance d'un indice de présomption de marnière

Rue du Chêne à Riolo

LUNERAY

(Seine Maritime)

INDICE 2 - Puits
PLANCHE PHOTOS N° 3

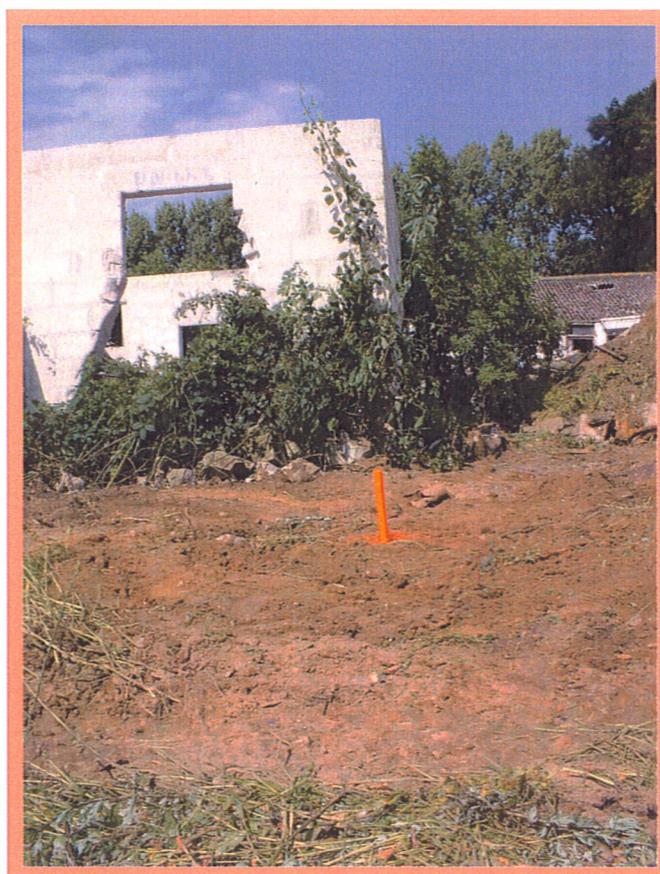
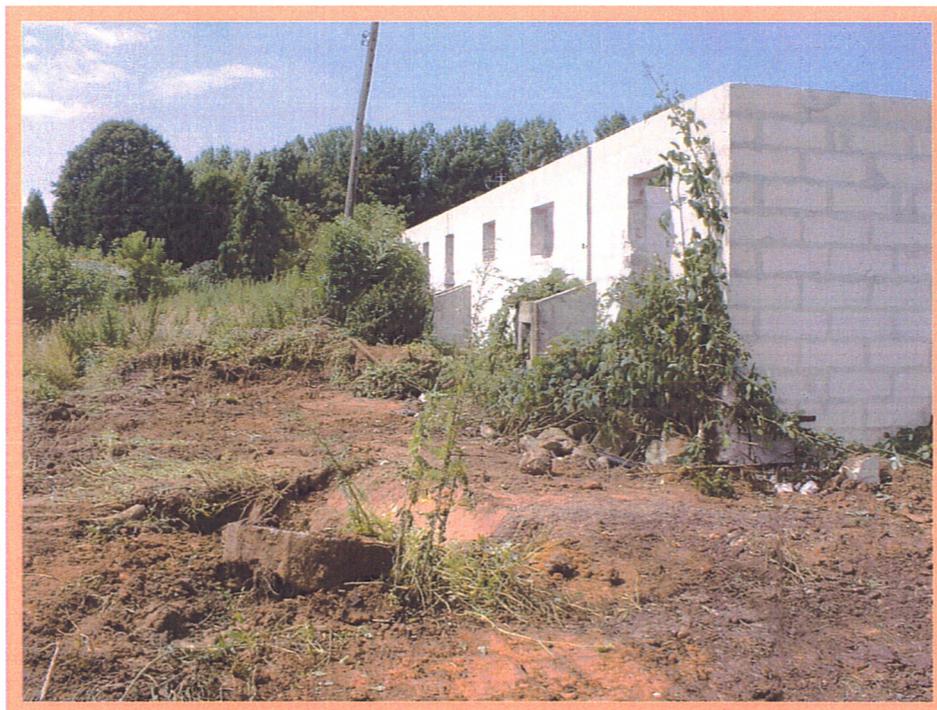


fondouest

B.P. 536
50405 GRANVILLE CEDEX

Reconnaissance d'un indice de présomption de marnière
Rue du Chêne à Riolo
LUNERAY
(Seine Maritime)

INDICE 2 - Puits
PLANCHE PHOTOS N° 4



fondouest
B. P. 536
50405 GRANVILLE CEDEX

Reconnaissance d'un indice de
présomption de marnière

PLAN DE SITUATION

Affaire n° : 07/13846-A

Rue du Chêne à Riolo

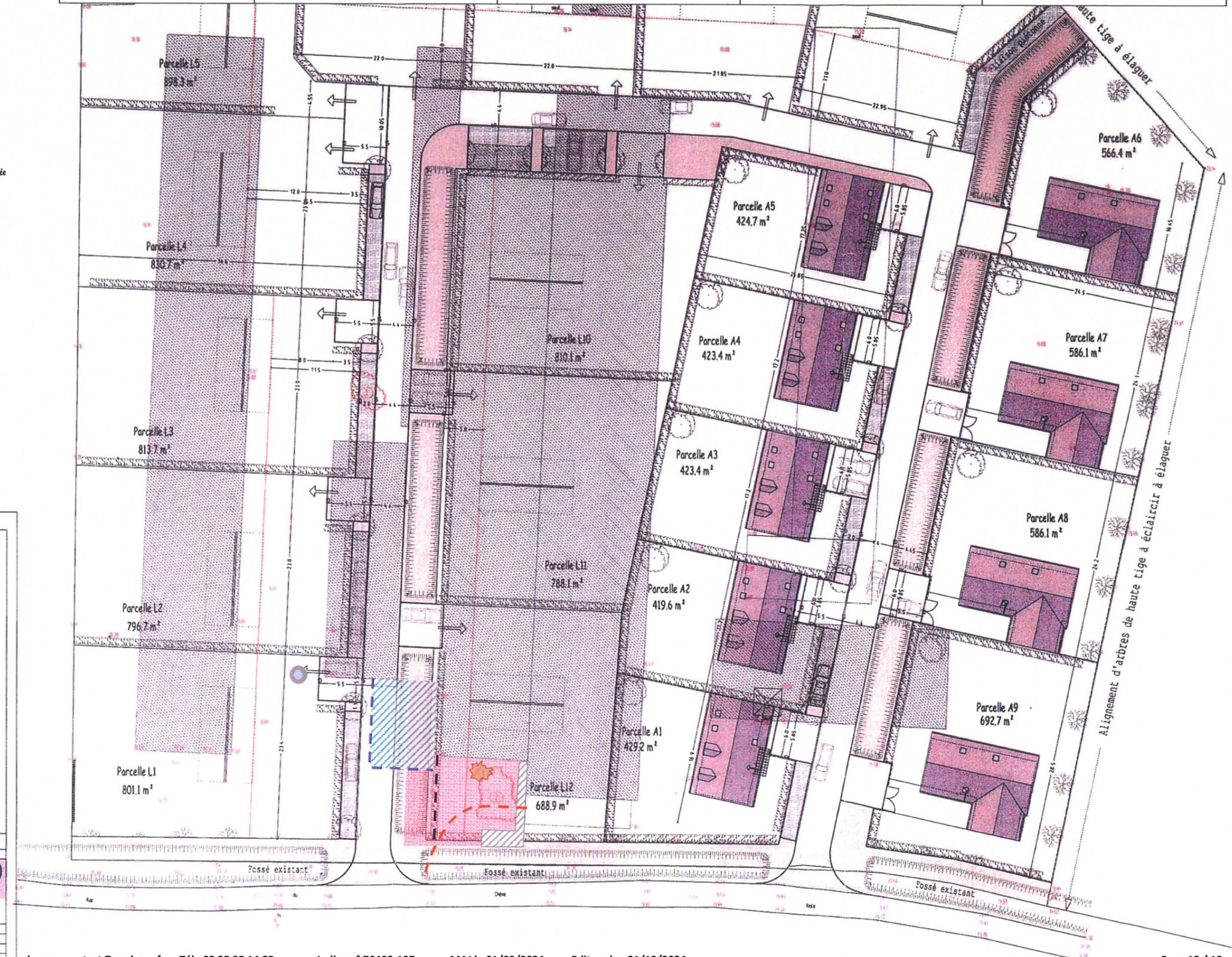
LUNERAY
(Seine Maritime)

- Conduites PVC
- Fondations H ≈ 0,60 m
- Fondations H ≈ 0,40 m

- Dallage H ≈ 0,15
- Puits
- Petite poche de remblai

- Petite cuve à ciel ouvert
eau noireâtre dedans
- Zone découpée

- Localisation puit
- Localisation marnière
- Orientation principale du faîtage imposé
- Entrée carrossable
- Alignement des constructions imposé
- Clôtures + haie vive d'essence locale
- Arbres existants
- Arbres à planter
- Nœud
- Bâtiment existants A démolir
Dans ces zones, les fondations des logements
doivent descendre obligatoirement
en dessous des terrains et ruelles.
- Espaces verts
- Stabilisé
- Enrobé



ARKEA Constructions

Création d'un lotissement
Rue du Chêne à Riolo - LUNERAY

Elias KARDOUS Architecte D.P.I.G.
24, rue Sœur Sainte Fideline 76250 Eu
Tel. 02 35 86 11 90 Fax. 02 35 50 66 82

APS	PC	DCE	EXE	DOE	AEI 1769
ES	ES				
Plan de masse Ech 1/200					80 00
CREATION MA 2021					
MODIFICATIONS					



CONDITIONS GENERALES DES MISSIONS D'INGENIERIE GEOTECHNIQUE (Version 2006)

1. Cadre de la mission

Par référence à la norme NF P 94-500 sur les missions d'ingénierie géotechnique (en particulier extrait de 2 pages du chapitre 4 joint à toute offre et à tout rapport), il appartient au maître d'ouvrage et à son maître d'oeuvre de veiller à ce que toutes les missions d'ingénierie géotechnique nécessaires à la conception puis à l'exécution de l'ouvrage soient engagées avec les moyens opportuns et confiées à des hommes de l'Art.

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique suit la succession des phases d'élaboration du projet, chacune de ces missions ne couvrant qu'un domaine spécifique de la conception ou de l'exécution. En particulier :

- les missions d'étude géotechnique préliminaire de site (G11), d'étude géotechnique d'avant projet (G12), d'étude géotechnique de projet (G2), d'étude et suivi géotechniques d'exécution (G3), de supervision géotechnique d'exécution (G4) sont réalisées dans l'ordre successif ;
- exceptionnellement, une mission confiée à notre société peut ne contenir qu'une partie des prestations décrites dans la mission type correspondante après accord explicite, le client confiant obligatoirement le complément de la mission à un autre prestataire spécialisé en ingénierie géotechnique ;
- l'exécution d'investigations géotechniques engage notre société uniquement sur la conformité des travaux exécutés à ceux contractuellement commandés et sur l'exactitude des résultats qu'elle fournit ;
- toute mission d'ingénierie géotechnique n'engage notre société sur son devoir de conseil que dans le cadre strict, d'une part, des objectifs explicitement définis dans notre proposition technique sur la base de laquelle la commande et ses avenants éventuels ont été établis, d'autre part, du projet du client décrit par les documents graphiques ou plans cités dans le rapport ;
- toute mission d'étude géotechnique préliminaire de site, d'étude géotechnique d'avant projet ou de diagnostic géotechnique exclut tout engagement de notre société sur les quantités, coûts et délais d'exécution des futurs ouvrages géotechniques. De convention expresse, la responsabilité de notre société ne peut être engagée que dans l'hypothèse où la mission suivante d'étude géotechnique de projet lui est confiée ;
- une mission d'étude géotechnique de projet G2 engage notre société en tant qu'assistant technique à la maîtrise d'oeuvre dans les limites du contrat fixant l'étendue de la mission et la (ou les) partie(s) d'ouvrage(s) concerné(s).

La responsabilité de notre société ne saurait être engagée en dehors du cadre de la mission d'ingénierie géotechnique objet du rapport. En particulier, toute modification apportée au projet ou à son environnement nécessite la réactualisation du rapport géotechnique dans le cadre d'une nouvelle mission.

2. Recommandations

Il est précisé que l'étude géotechnique repose sur une investigation du sol dont la maille ne permet pas de lever la totalité des aléas toujours possibles en milieu naturel. En effet, des hétérogénéités, naturelles ou du fait de l'homme, des discontinuités et des aléas d'exécution peuvent apparaître compte tenu du rapport entre le volume échantillonné ou testé et le volume sollicité par l'ouvrage, et ce d'autant plus que ces singularités éventuelles peuvent être limitées en extension. Les éléments géotechniques nouveaux mis en évidence lors de l'exécution, pouvant avoir une influence sur les conclusions du rapport, doivent immédiatement être signalés à l'ingénierie géotechnique chargée de l'étude et suivi géotechniques d'exécution (mission G3) afin qu'elle en analyse les conséquences sur les conditions d'exécution voire la conception de l'ouvrage géotechnique.

Si un caractère évolutif particulier a été mis en lumière (notamment glissement, érosion, dissolution, remblais évolutifs, tourbe), l'application des recommandations du rapport nécessite une validation à chaque étape suivante de la conception ou de l'exécution. En effet, un tel caractère évolutif peut remettre en cause ces recommandations notamment s'il s'écoule un laps de temps important avant leur mise en oeuvre.

3. Rapport de la mission

Le rapport géotechnique constitue le compte-rendu de la mission d'ingénierie géotechnique définie par la commande au titre de laquelle il a été établi et dont les références sont rappelées en tête. A défaut de clauses spécifiques contractuelles, la remise du rapport géotechnique fixe la fin de la mission.

Un rapport géotechnique et toutes ses annexes identifiées constituent un ensemble indissociable. Les deux exemplaires de référence en sont les deux originaux conservés : un par le client et le second par notre société. Dans ce cadre, toute autre interprétation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle ne saurait engager la responsabilité de notre société. En particulier l'utilisation même partielle de ces résultats et conclusions par un autre maître d'ouvrage ou par un autre constructeur ou pour un autre ouvrage que celui objet de la mission confiée ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de notre société et pourra entraîner des poursuites judiciaires.

Extrait de la norme NF P 94-500 révisée en 2006

4. Classification et enchaînement des missions types d'ingénierie géotechnique

Tout ouvrage est en interaction avec son environnement géotechnique. C'est pourquoi, au même titre que les autres ingénieries, l'ingénierie géotechnique est une composante de la maîtrise d'œuvre indispensable à l'étude puis à la réalisation de tout projet.

Le modèle géologique et le contexte géotechnique général d'un site, définis lors d'une mission géotechnique préliminaire, ne peuvent servir qu'à identifier des risques potentiels liés aux aléas géologiques du site. L'étude de leurs conséquences et leur réduction éventuelle ne peut être faite que lors d'une mission géotechnique au stade de la mise au point du projet : en effet les contraintes géotechniques de site sont conditionnées par la nature de l'ouvrage et variables dans le temps, puisque les formations géologiques se comportent différemment en fonction des sollicitations auxquelles elles sont soumises (géométrie de l'ouvrage, intensité et durée des efforts, cycles climatiques, procédés de construction, phasage des travaux notamment).

L'ingénierie géotechnique doit donc être associée aux autres ingénieries, à toutes les étapes successives d'étude et de réalisation d'un projet, et ainsi contribuer à une gestion efficace des risques géologiques afin de fiabiliser le délai d'exécution, le coût réel et la qualité des ouvrages géotechniques que comporte le projet.

L'enchaînement et la définition synthétique des missions types d'ingénierie géotechnique sont donnés dans les tableaux 1 et 2. Les éléments de chaque mission sont spécifiés dans les chapitres 7 à 9. Les exigences qui y sont présentées sont à respecter pour chacune des missions, en plus des exigences générales décrites au chapitre 5 de la présente norme. L'objectif de chaque mission, ainsi que ses limites, sont rappelés en tête de chaque chapitre. Les éléments de la prestation d'investigations géotechniques sont spécifiés au chapitre 6.

Tableau 1 – Schéma d'enchaînement des missions types d'ingénierie géotechnique

Étape	Phase d'avancement du projet	Missions d'ingénierie géotechnique	Objectifs en termes de gestion des risques liés aux aléas géologiques	Prestations d'investigations géotechniques *
1	Étude préliminaire Étude d'esquisse	Étude géotechnique préliminaire de site (G11)	Première identification des risques	Fonction des données existantes
	Avant projet	Étude géotechnique d'avant-projet (G12)	Identification des aléas majeurs et principes généraux pour en limiter les conséquences	Fonction des données existantes et de l'avant-projet
2	Projet Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)	Étude géotechnique de projet (G2)	Identification des aléas importants et dispositions pour en réduire les conséquences	Fonction des choix constructifs
3	Exécution	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3)	Identification des aléas résiduels et dispositions pour en limiter les conséquences	Fonction des méthodes de construction mises en œuvre
		Supervision géotechnique d'exécution (G4)		Fonction des conditions rencontrées à l'exécution
Cas particulier	Étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques	Diagnostic géotechnique (G5)	Analyse des risques liés à ce ou ces éléments géotechniques	Fonction de la spécificité des éléments étudiés

* NOTE : A définir par l'ingénierie géotechnique chargée de la mission correspondante

Tableau 2 - Classification des missions types d'ingénierie géotechnique

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique doit suivre les étapes d'élaboration et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géologiques. Chaque mission s'appuie sur des investigations géotechniques spécifiques. Il appartient au maître d'ouvrage ou à son mandataire de veiller à la réalisation successive de toutes ces missions par une ingénierie géotechnique.

ETAPE 1 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES PREALABLES (G1)

Ces missions excluent toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre d'une mission d'étude géotechnique de projet (étape 2). Elles sont normalement à la charge du maître d'ouvrage.

ETUDE GEOTECHNIQUE PRELIMINAIRE DE SITE (G11)

Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire ou d'esquisse et permet une première identification des risques géologiques d'un site :

- Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique spécifique du site et l'existence d'avoisinants.
- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport avec un modèle géologique préliminaire, certains principes généraux d'adaptation du projet au site et une première identification des risques.

ETUDE GEOTECHNIQUE D'AVANT PROJET (G12)

Elle est réalisée au stade d'avant projet et permet de réduire les conséquences des risques géologiques majeurs identifiés :

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, certains principes généraux de construction (notamment terrassements, soutènements, fondations, risques de déformation des terrains, dispositions générales vis-à-vis des nappes et avoisinants).

Cette étude sera obligatoirement complétée lors de l'étude géotechnique de projet (étape 2).

ETAPE 2 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE PROJET (G2)

Elle est réalisée pour définir le projet des ouvrages géotechniques et permet de réduire les conséquences des risques géologiques importants identifiés. Elle est normalement à la charge du maître d'ouvrage et peut être intégrée à la mission de maîtrise d'œuvre générale.

Phase Projet

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir une synthèse actualisée du site et les notes techniques donnant les méthodes d'exécution proposées pour les ouvrages géotechniques (notamment terrassements, soutènements, fondations, dispositions vis-à-vis des nappes et avoisinants) et les valeurs seuils associées, certaines notes de calcul de dimensionnement niveau projet.
- Fournir une approche des quantités/délais/coûts d'exécution de ces ouvrages géotechniques et une identification des conséquences des risques géologiques résiduels.

Phase Assistance aux Contrats de Travaux

- Etablir les documents nécessaires à la consultation des entreprises pour l'exécution des ouvrages géotechniques (plans, notices techniques, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel).
- Assister le client pour la sélection des entreprises et l'analyse technique des offres.

ETAPE 3 : EXECUTION DES OUVRAGES GEOTECHNIQUES (G3 et G4, distinctes et simultanées)

ÉTUDE ET SUIVI GÉOTECHNIQUES D'EXECUTION (G3)

Se déroulant en 2 phases interactives et indissociables, elle permet de réduire les risques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures d'adaptation ou d'optimisation. Elle est normalement confiée à l'entrepreneur.

Phase Etude

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Etudier dans le détail les ouvrages géotechniques : notamment validation des hypothèses géotechniques, définition et dimensionnement (calculs justificatifs), méthodes et conditions d'exécution (phasages, suivis, contrôles, auscultations en fonction des valeurs seuils associées, dispositions constructives complémentaires éventuelles), élaborer le dossier géotechnique d'exécution.

Phase Suivi

- Suivre le programme d'auscultation et l'exécution des ouvrages géotechniques, déclencher si nécessaire les dispositions constructives prédéfinies en phase Etude.
- Vérifier les données géotechniques par relevés lors des excavations et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- Participer à l'établissement du dossier de fin de travaux et des recommandations de maintenance des ouvrages géotechniques.

SUPERVISION GEOTECHNIQUE D'EXECUTION (G4)

Elle permet de vérifier la conformité aux objectifs du projet, de l'étude et du suivi géotechniques d'exécution. Elle est normalement à la charge du maître d'ouvrage.

Phase Supervision de l'étude d'exécution

- Avis sur l'étude géotechnique d'exécution, sur les adaptations ou optimisations potentielles des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, sur le programme d'auscultation et les valeurs seuils associées.

Phase Supervision du suivi d'exécution

- Avis, par interventions ponctuelles sur le chantier, sur le contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur, sur le comportement observé de l'ouvrage et des avoisinants concernés et sur l'adaptation ou l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur.

DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE (G5)

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle.

- Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Etudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, rabattement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans d'autres éléments géotechniques.

Des études géotechniques de projet et/ou d'exécution, de suivi et supervision, doivent être réalisées ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique, si ce diagnostic conduit à modifier ou réaliser des travaux.



CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

(version du 19/11/1998)

Les présentes conditions générales viennent en complément des deux documents joints :

- classification des missions géotechniques types,
- conditions générales des missions géotechniques.

ARTICLE I - DELAIS

Sauf indication contraire précise, les estimations de délai d'intervention et de délai d'exécution des missions ne sauraient engager notre société. Ces estimations sont données de bonne foi, elles sont approximatives. L'estimation du délai d'exécution ne peut prendre en compte les retards dus à la rencontre de sols inattendus ou de circonstances naturelles imprévisibles, aux arrêts provenant de cas de force majeure ou de causes non imputables à notre société.

ARTICLE II - AUTORISATIONS ET FORMALITES

Les démarches et formalités administratives, et en particulier l'obtention de l'autorisation de pénétrer sur les chantiers et terrains à reconnaître et d'y effectuer les sondages et essais prévus, sont à la charge du client. En fonction des résultats de la demande de renseignements concernant les réseaux, à fournir préalablement par le client, notre société engage si nécessaire la procédure D.I.C.T.

ARTICLE III - PRESTATIONS EXCLUES

Sauf rémunération spécifique, sont notamment exclues des missions :

- les implantations topographiques permettant de définir l'emprise des ouvrages et zones à étudier,
- la mesure des coordonnées précises des points de sondages ou essais,
- les travaux éventuels permettant l'accessibilité aux points de sondages ou essais, et l'aménagement des plates-formes nécessaires aux matériels utilisés,
- la prise en charge des dégâts au terrain, à la végétation et aux cultures, inhérents à notre intervention,
- la recherche des ouvrages enterrés autres que ceux objet de la D.I.C.T. et la prise en charge des dommages ayant pu être causés.

ARTICLE IV - FIN DE MISSION

La mission de notre société prend fin par la remise du rapport géotechnique.

ARTICLE V - CONDITIONS FINANCIERES

Nos prix sont établis aux conditions économiques en vigueur à la date de la proposition.

Ils sont valables trois mois et actualisés au delà de cette période selon l'indice TP04, l'indice Syntec ou l'indice Ingénierie, en fonction de la nature de la mission.

Les quantitatifs retenus pour la facturation seront ceux réellement exécutés en fonction des nécessités techniques de la mission.

Lors de la signature du contrat, le client versera un acompte de 30 % du montant total estimé. Le montant de cet acompte sera déduit du décompte final établi après remise du rapport géotechnique.

Par nature, nos prestations ne sont pas soumises à retenue de garantie.

Les paiements interviendront dans les 30 jours, date de facturation. Un désaccord, de quelque nature que ce soit, ne saurait constituer un motif de non paiement des prestations de la mission régulièrement réalisées. De convention expresse, toute somme non réglée à son échéance portera intérêts de plein droit au taux légal.

En cas de recouvrement contentieux, consécutif à la carence du débiteur, il sera dû par celui-ci une indemnité de 15 % des sommes restant dues à titre de clause pénale sans préjudice des intérêts ci-dessus, les frais de procédure et les dépenses pouvant être dus par ailleurs.

ARTICLE VI - RESILIATION

Toute procédure de résiliation sera obligatoirement précédée d'une tentative de conciliation. En cas de force majeure, cas fortuit ou de circonstances indépendantes de notre société, celle-ci aura la faculté de résilier son contrat sous réserve d'en informer son cocontractant par lettre recommandée avec accusé de réception.

En toute hypothèse, en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de ses obligations, et 8 jours après mise en demeure visant la présente clause résolutoire demeurée sans effet, le contrat pourra être résilié de plein droit.

Dans tous les cas, cela emporte paiement de l'intégralité des prestations régulièrement fournies par notre société au jour de la résiliation.

ARTICLE VII - RESPONSABILITES

Indépendamment des présentes obligations contractuelles, notre société est soumise aux responsabilités découlant du droit commun et à la responsabilité décennale édictée par les articles 1792 et 2270 du Code Civil pour les ouvrages qui tombent dans le champ d'application des dits articles.

Elle déclare, par la présente, avoir souscrit les contrats d'assurance couvrant ses responsabilités.

ARTICLE VIII - LITIGES ET CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Pour les litiges pouvant survenir dans l'application du contrat, les parties solliciteront d'abord l'avis d'un arbitre choisi d'un commun accord. Faute d'accord sur le choix d'un arbitre ou sur la solution proposée par celui-ci, ou tout simplement en cas de contestation, seules les juridictions du ressort du siège social de notre société seront compétentes, même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Monsieur le maire, Messieurs les conseillers.

Le 29-10-2003 je me suis entretenu avec M^{me} Renaud secrétaire principal de votre mairie de sujets suivants, il semblerait d'après certains numéros que la porcherie du Ronchay sud... rue du chaine a ride allait cesser son activité actuelle!!! pour devenir quoi, je l'ignore, ainsi des réflexions me sont venues à l'esprit! Je y a quelques années avec M^r Condit, j'étais salarié, ainsi que M^r Albert Beaupère dans cet élevage, nous y avons vu l'exploitation d'une manière, la première tentative d'ouverture s'est soldée par un échec, en effet un puit de 29 mètres a été creusé, et abandonné la couche de marne étant trop mauvaise pour Chambrie, une seconde tentative a été faite, et la environ 250 à 300 m³ de marne a été extraite, j'attire donc votre attention, afin d'éviter aux élus présents et futurs. et par la même occasion pour des futurs citoyens qui auraient des projets de construction de vous assurer si c'est des points de retraction sont répertoriés au cadastre, Sinon, profiter des témoignages oculaires, aide par le relief naturel, ainsi que les constructions encore en place pour redéfinir l'endroit exact.

Messieurs les élus je vous demande à toute fin utile de prendre en considération dans l'intérêt de tous!

Je vous prie d'accepter mes salutations.

M^r Daquet Robert.

Daquet



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Luneray

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système : RFG93-CC50

Orig. report carto : Plan

x : 1 550 891

y : 9 182 301

Précision :

Type de Report : Ponctuel

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 40 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial : explor-e / /

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes || Auteur: FondOuest | Réf.: 07/13846 | | Date: 30/07/07 |
 Récentes || Auteur: FondOuest | Réf.: 07/13846 | | Date: 06/11/2007 |
 Récentes || Auteur: Robert DAGUET | Réf.: Lettre | |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau
- Puisard**

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e 2023 : Puisard supposé suite aux investigation de Fondouest. Il faut cependant rester vigilant puisqu'une déclaration de Monsieur DAGUET Robert mentionne une marnière de 250 à 300m3 sur le terrain sujet au décapage.

Indice 76400-108 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	<i>Auteur :</i>	FondOuest
	<i>Référence :</i>	07/13846
	<i>Date :</i>	30/07/07
Informations extraites	Rapport de diagnostic géotechnique - Reconnaissance d'un indice de présomption de marnière. / Décapage / Conclusion : Puits maçonné en eau de 70cm de diamètre. / Recommandation : vidange du puits.	
Elements de localisation	<i>Plan de localisation :</i>	<i>Echelle :</i>
	<i>Lieu-dit :</i>	
	<i>Autre information :</i>	
Elements de dimensionnement	<i>Plan d'extension :</i>	<i>Echelle :</i>
Remarques		

Indice 76400-108 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	<i>Auteur :</i>	FondOuest
	<i>Référence :</i>	07/13846
	<i>Date :</i>	06/11/2007
Informations extraites	Rapport de diagnostic geotechnique - Reconnaissance d'un puits maçonné et comblé / Vidange et curage du puits / Conclusion : Puisard supposé de 29m de profondeur maçonné jusqu'à 26m. Aucun départ de galerie / Recommandation : comblement du puits et mise en place d'un périmètre inconstructible de 5m.	
Elements de localisation	<i>Plan de localisation :</i>	<i>Echelle :</i>
	<i>Lieu-dit :</i>	
	<i>Autre information :</i>	
Elements de dimensionnement	<i>Plan d'extension :</i>	<i>Echelle :</i>
Remarques		

Indice 76400-108 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	<i>Auteur :</i>	Robert DAGUET
	<i>Référence :</i>	Lettre
	<i>Date :</i>	
Informations extraites	Lettre de Monsieur Robert DAGUET, ancien salarié de l'élevage occupant le terrain, ayant assisté à l'exploitation d'une marnière. Une première ayant mené à un puits avorté, la deuxième d'une contenance de 250 à 300m3	
Elements de localisation	<i>Plan de localisation :</i>	<i>Echelle :</i>
	<i>Lieu-dit :</i>	
	<i>Autre information :</i>	
Elements de dimensionnement	<i>Plan d'extension :</i>	<i>Echelle :</i>
Remarques		

Géotechnique
Hydrogéologie
Environnement



Reconnaissance d'un indice de présomption de marnière

Rue du Chêne à Riole

LUNERAY
(Seine Maritime)



RAPPORT DE DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE (Mission G₅)

SAT/ENV	
Fourni par	BAU/DIE le 21.12.07
Enregistré par	KL le 14.1.08
Copie : - déjà faite <input checked="" type="checkbox"/>	à BAU/DIE
- faite le à	

N° D'AFFAIRE	DATE	REDACTEUR	VERIFICATEUR	INDICE	MODIFICATION
07/13846	30/07/07	C. LAHAYE	S. PAUCHET	A	



SOMMAIRE DE L'ETUDE

I - BUT DE L'ETUDE

II - DOCUMENTS EN NOTRE POSSESSION AU MOMENT DE L'ETUDE

III - RESULTATS DE LA RECONNAISSANCE

IV – CONCLUSIONS

DOCUMENTS ANNEXES

- Indice 1 – Vue en plan, coupe et planche photographique (3 pages)
- Indice 2 – Vue en plan, coupe et planche photographique (3 pages)
- Plan d'implantation (1 page)
- Conditions générales des missions d'ingénierie géotechnique, version 2006 (1 page)
- Extrait de la norme NF P 94-500 révisée en 2006 (2 pages)
- Conditions générales d'intervention, version du 19/11/98 (1 page)



I - BUT DE L'ETUDE

Dans le cadre d'un projet de maisons individuelles sur la commune de Luneray, nous avons procédé, à la demande de Monsieur KARDOUS, Architecte, et pour le compte de ARKEA Constructions, à un diagnostic géotechnique en vue de reconnaître l'indice de présomption d'un puits d'accès de marnière et de renseigner, si possible, sa géométrie et sa nature.

Cette intervention entre dans le cadre d'une mission G₅ de la norme AFNOR NFP 94-500 de décembre 2006.

II - DOCUMENTS EN NOTRE POSSESSION AU MOMENT DE L'ETUDE

Pour notre intervention sur site, les documents suivants nous ont été transmis par Monsieur KARDOUS :

- plan de cadastre, transmis par fax,
- plan de masse du projet, transmis par mail (fichier pdf), avec localisation de l'indice de marnière et d'un puits d'origine inconnue.

III - RESULTATS DE LA RECONNAISSANCE

L'objectif de la reconnaissance consistait en la réalisation d'un décapage des 60 premiers centimètres (terre végétale et partie supérieure des limons), à la pelle mécanique en rétro avec un godet plat de curage, le contrôle du fond de fouille étant effectué à l'avancement par un géotechnicien présent sur place en permanence.

✓ Indice 2

Seulement, compte tenu d'un site construit et aujourd'hui abandonné avec des remblais et des infrastructures en surface, nous avons dû adapter nos profondeurs de décapage (entre 0,5 et 1,5 m de profondeur), notamment en présence de conduites enterrées (conduites toutes cassées par le décapage), afin de reconnaître systématiquement les sols en place.

Non loin de l'indice 2 (marnière potentielle), une petite poche de remblai circulaire, d'environ 70 cm de diamètre, a été reconnue mais l'approfondissement des terrassements a mis à jour des terrains en place au-delà de 1,2 m de profondeur.

Ayant entrepris notre décapage en partant de l'indice potentiel et en se dirigeant vers l'entrée de la parcelle, nous avons ensuite dû démolir une dalle béton et des fondations périphériques pour poursuivre notre diagnostic, sans succès.

Alors que nous avons décapé environ 250 m², nous nous sommes décalés pour décaper une zone non loin de l'angle du bâtiment tout proche, sur les conseils d'un voisin.

Ce décapage a alors rapidement mis en évidence sous une cinquantaine de centimètres de remblais, un puits maçonné en briques de 70 cm de diamètre intérieur, surmonté d'une dalle béton débordante de 90 cm de diamètre.



Après son ouverture, nous avons constaté la présence d'eau à l'intérieur de ce puits alors que les terrains environnants précédemment terrassés étaient secs jusqu'à 1,5 m.

Une coupe détaillée de ce puits est disponible en annexe du présent texte, accompagnée d'une vue en plan permettant de le repositionner sur site. A la fin de notre intervention, la dalle du puits a été repositionnée puis recouverte de terre, et son positionnement matérialisé par un piquet (cf. planche photographique).

✓ Indice 1

Du fait de notre passage sur site, nous avons tenté d'examiner l'indice 1 répertorié comme un puits.

Il s'agit plutôt d'une cuve en béton, enterrée et également remplie d'eau, dont l'accès s'effectue par une plaque métallique de 1,30 m de côté, particulièrement dangereuse, et dont le fond se situe vers 2,65 m de profondeur.

Une vue de dessus et une coupe de cette cuve sont également disponibles en annexe.

IV – CONCLUSIONS

INDICE 1

Au droit de l'indice 1 répertorié comme un puits, nous avons pu observer une cuve en béton et, au vu des nombreuses infrastructures encore présentes sur le site, nous considérons qu'il s'agit d'une ancienne citerne enterrée qui récupérait les eaux de surface ou issues des toitures.

INDICE 2

Le décapage a mis en évidence un puits maçonné en briques, rempli d'eau, mais situé à une trentaine de mètres de son positionnement hypothétique initial.

La nature de ce puits n'est pas identifiée. Il peut s'agir, soit d'un puits d'accès à une exploitation souterraine (marnière, cailloutière...), soit d'un ouvrage hydraulique de type puisard ou puits à eau, éventuellement une fosse d'aisance.

Dans le cas où il s'agit d'une marnière, le fait qu'une consolidation du puits par des maçonneries ait été entreprise favorise l'hypothèse d'une exploitation de grande dimension.

Dans un premier temps, nous préconisons de procéder à la vidange et au curage de ce puits, de façon à pouvoir identifier sa nature, sa profondeur, son exploitation (galerie, chambre...) et les extensions possibles, sous réserve d'un bon état de conservation.

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de son Maître d'Oeuvre pour leur fournir tout renseignement complémentaire.

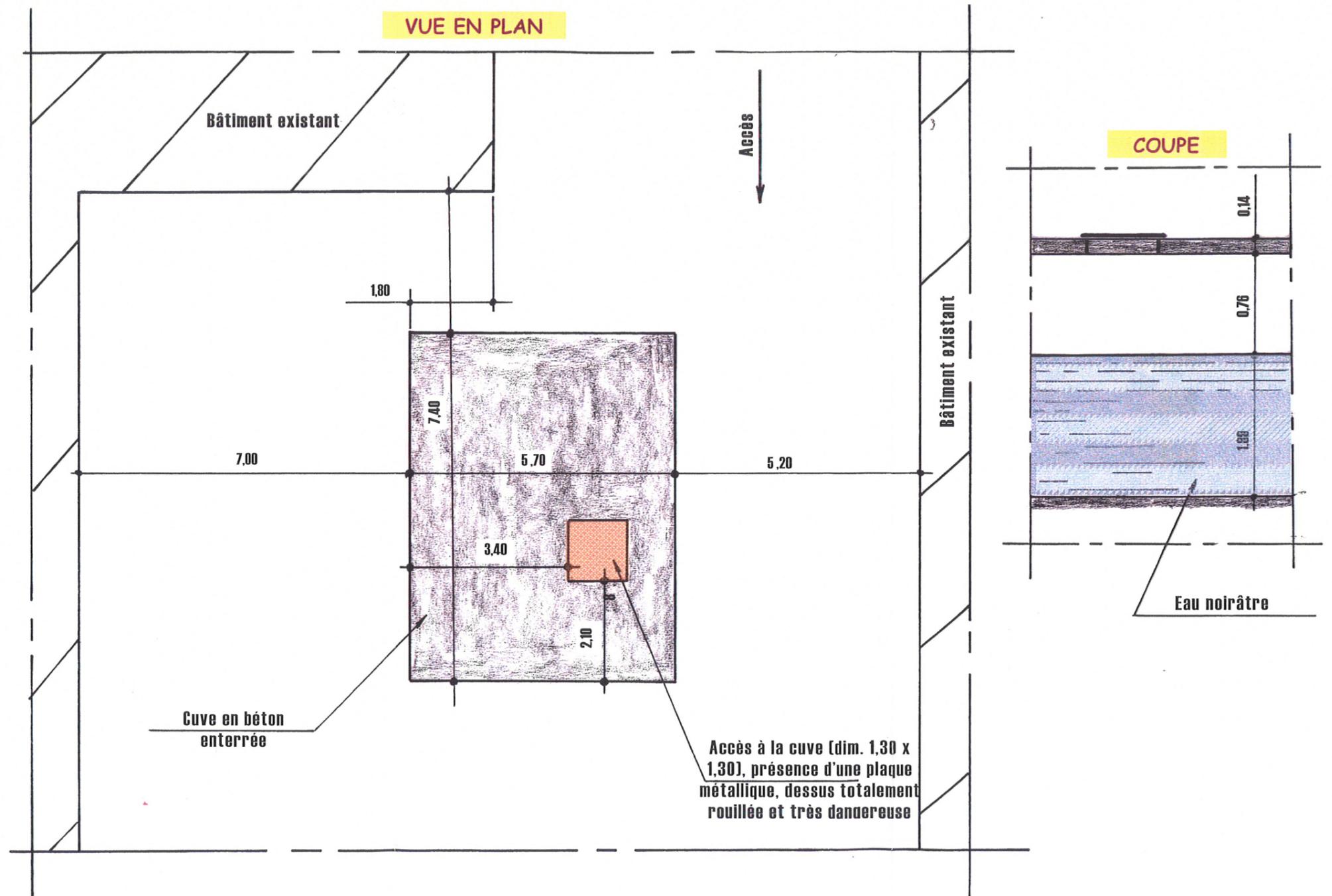
Rapport rédigé par :

Fondouest
 BUREAU D'INVESTIGATIONS GÉOTECHNIQUES
 C. LAHAYE
 B.P. 536 - 50400 GRANVILLE CÉDEX
 ☎ 02 33 91 34 10 - Télécopie 02 33 91 34 29
 S.A. à directeur et conseil de surveillance - Capital 200 000 €
 RCS B 339 429 060
 Siège Social : ZA 50290 Longueville

Vérifié par :

S. PAUCHET

<p>fondouest B.P. 536 50405 GRANVILLE CEDEX</p>	<p>Reconnaissance d'un indice de présomption de marnière Rue du Chêne à Riolo LUNERAY (Seine Maritime)</p>
<p>Affaire n° : 07/13846-A Echelle : 1/100</p>	<p>SCHEMA DE LA CUVE INDICE 1</p>



fondouest

B.P. 536
50405 GRANVILLE CEDEX

Reconnaissance d'un indice de présomption de marnière

Rue du Chêne à Riolo

LUNERAY

(Seine Maritime)

INDICE 1 - Cuve en béton

PLANCHE PHOTOS N° 1



fondouest

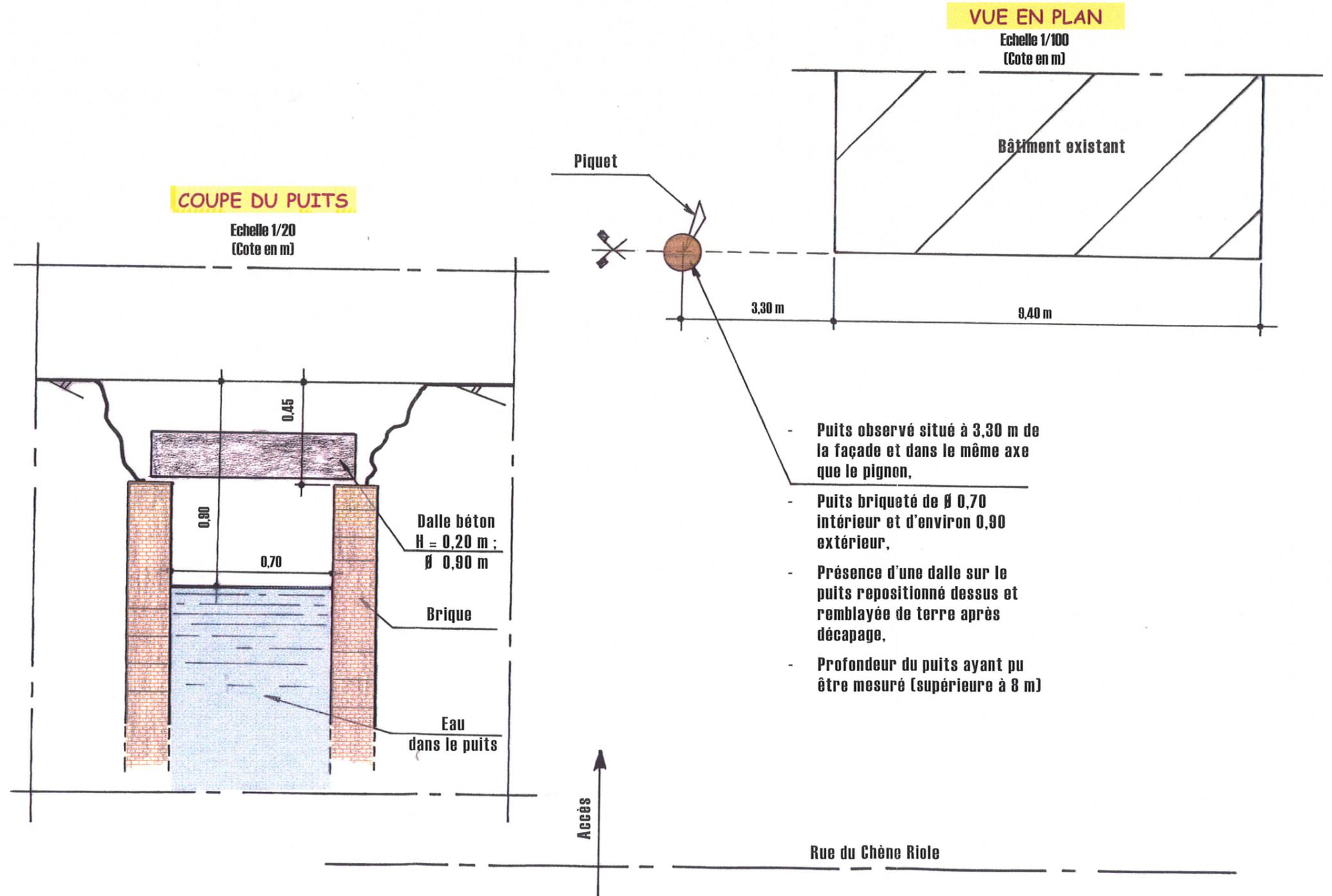
B.P. 536
50405 GRANVILLE CEDEX

Reconnaissance d'un indice de présomption de marnière
Rue du Chêne à Riolo
LUNERAY
(Seine Maritime)

INDICE 1 - Cuve en béton
PLANCHE PHOTOS N° 2



<p>fondouest B.P. 536 50405 GRANVILLE CEDEX</p>	<p>Reconnaissance d'un indice de présomption de marnière Rue du Chêne à Riolo LUNERAY (Seine Maritime)</p>
<p>Affaire n° : 07/13846-A</p>	<p>SCHEMA DU PUITIS INDICE 2</p>



fondouest

B.P. 536
50405 GRANVILLE CEDEX

Reconnaissance d'un indice de présomption de marnière

Rue du Chêne à Riolo

LUNERAY

(Seine Maritime)

INDICE 2 - Puits
PLANCHE PHOTOS N° 3

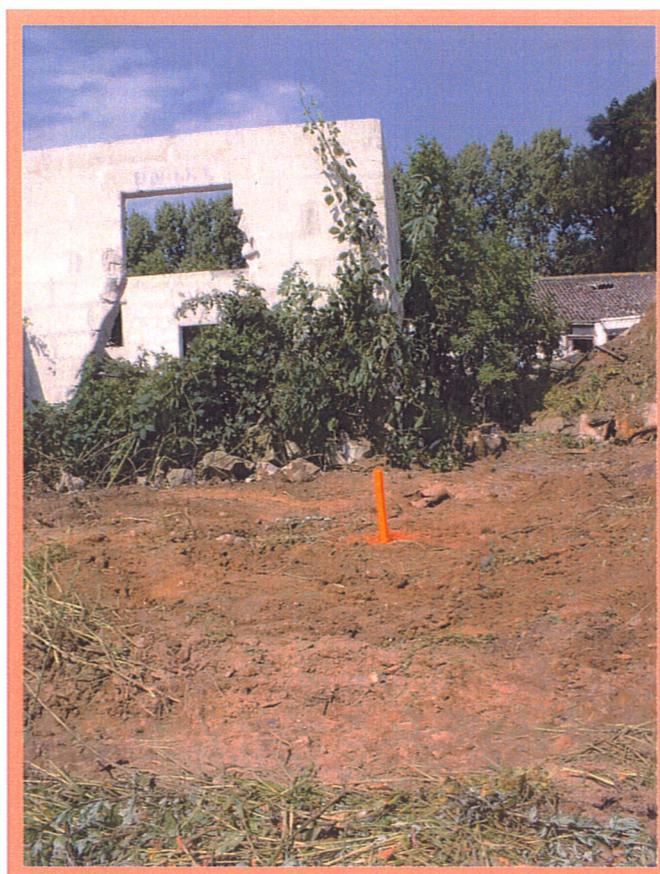
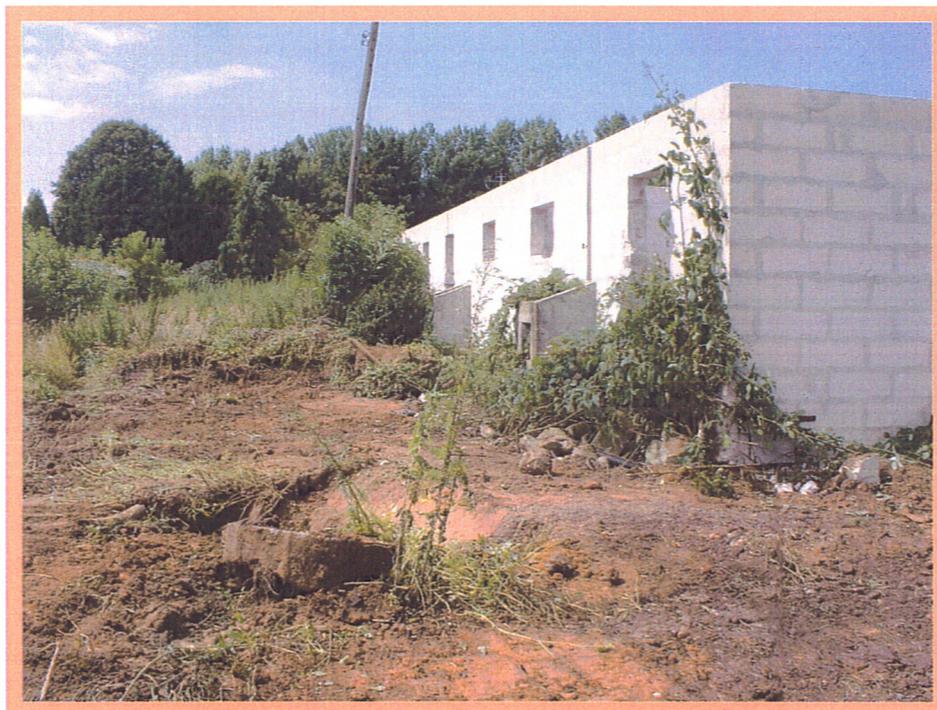


fondouest

B.P. 536
50405 GRANVILLE CEDEX

Reconnaissance d'un indice de présomption de marnière
Rue du Chêne à Riolo
LUNERAY
(Seine Maritime)

INDICE 2 - Puits
PLANCHE PHOTOS N° 4



fondouest
 B. P. 536
 50405 GRANVILLE CEDEX

Reconnaissance d'un indice de
 présomption de marnière

Rue du Chêne à Riolo

LUNERAY
 (Seine Maritime)

Affaire n° : 07/13846-A

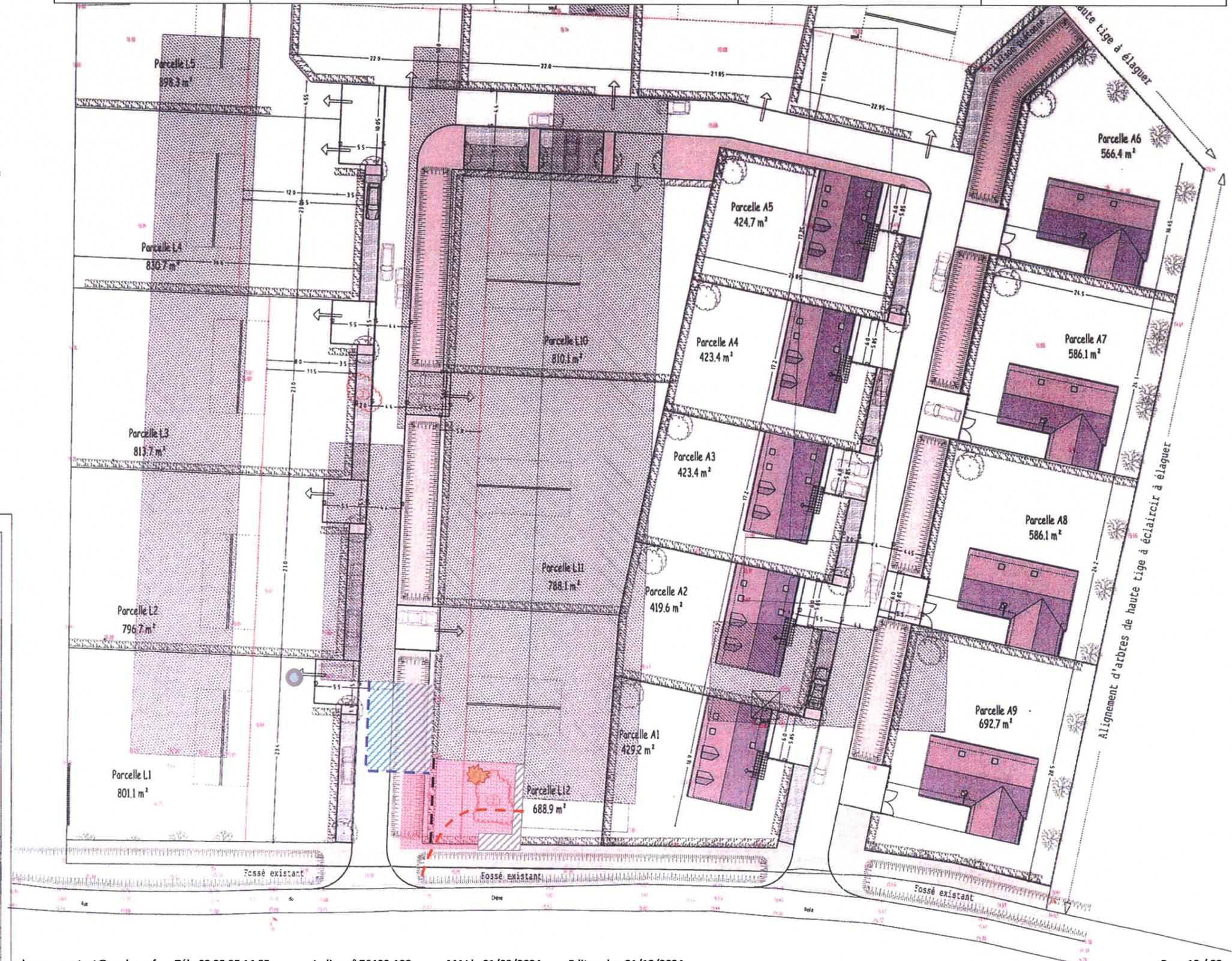
PLAN DE SITUATION

- Conduites PVC
- Fondations H ≈ 0,60 m
- Fondations H ≈ 0,40 m

- Dallage H ≈ 0,15
- Puits
- Petite poche de remblai

- Petite cuve à ciel ouvert eau noireâtre dedans
- Zone décapée

- Localisation puit
- Localisation marnière
- Orientation principale du faîtage imposé
- Entrée carrossable
- Alignement des constructions imposé
- Clôtures + haie vive d'essence locale
- Arbres existants
- Arbres à planter
- Nœud
- Bâtiment existants A démolir
Dans ces zones, les fondations des logements doivent disparaître obligatoirement en dessous des terrains et/ou allées.
- Espaces verts
- Stabilisé
- Enrobé



ARKEA Constructions

Création d'un lotissement
 Rue du Chêne à Riolo - LUNERAY

Elias KARDOUS Architecte D.P.I.G.
 24, rue Sœur Sainte Fideline 76250 Eu
 Tel. 02 35 86 11 90 Fax. 02 35 50 66 82

APS	PC	DCE	EXE	DOE	AEI 1769
ES	ES				
Plan de masse Ech 1/200					80 00
CREATION MA 2021					
MODIFICATIONS					



CONDITIONS GENERALES DES MISSIONS D'INGENIERIE GEOTECHNIQUE (Version 2006)

1. Cadre de la mission

Par référence à la norme NF P 94-500 sur les missions d'ingénierie géotechnique (en particulier extrait de 2 pages du chapitre 4 joint à toute offre et à tout rapport), il appartient au maître d'ouvrage et à son maître d'oeuvre de veiller à ce que toutes les missions d'ingénierie géotechnique nécessaires à la conception puis à l'exécution de l'ouvrage soient engagées avec les moyens opportuns et confiées à des hommes de l'Art.

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique suit la succession des phases d'élaboration du projet, chacune de ces missions ne couvrant qu'un domaine spécifique de la conception ou de l'exécution. En particulier :

- les missions d'étude géotechnique préliminaire de site (G11), d'étude géotechnique d'avant projet (G12), d'étude géotechnique de projet (G2), d'étude et suivi géotechniques d'exécution (G3), de supervision géotechnique d'exécution (G4) sont réalisées dans l'ordre successif ;
- exceptionnellement, une mission confiée à notre société peut ne contenir qu'une partie des prestations décrites dans la mission type correspondante après accord explicite, le client confiant obligatoirement le complément de la mission à un autre prestataire spécialisé en ingénierie géotechnique ;
- l'exécution d'investigations géotechniques engage notre société uniquement sur la conformité des travaux exécutés à ceux contractuellement commandés et sur l'exactitude des résultats qu'elle fournit ;
- toute mission d'ingénierie géotechnique n'engage notre société sur son devoir de conseil que dans le cadre strict, d'une part, des objectifs explicitement définis dans notre proposition technique sur la base de laquelle la commande et ses avenants éventuels ont été établis, d'autre part, du projet du client décrit par les documents graphiques ou plans cités dans le rapport ;
- toute mission d'étude géotechnique préliminaire de site, d'étude géotechnique d'avant projet ou de diagnostic géotechnique exclut tout engagement de notre société sur les quantités, coûts et délais d'exécution des futurs ouvrages géotechniques. De convention expresse, la responsabilité de notre société ne peut être engagée que dans l'hypothèse où la mission suivante d'étude géotechnique de projet lui est confiée ;
- une mission d'étude géotechnique de projet G2 engage notre société en tant qu'assistant technique à la maîtrise d'oeuvre dans les limites du contrat fixant l'étendue de la mission et la (ou les) partie(s) d'ouvrage(s) concerné(s).

La responsabilité de notre société ne saurait être engagée en dehors du cadre de la mission d'ingénierie géotechnique objet du rapport. En particulier, toute modification apportée au projet ou à son environnement nécessite la réactualisation du rapport géotechnique dans le cadre d'une nouvelle mission.

2. Recommandations

Il est précisé que l'étude géotechnique repose sur une investigation du sol dont la maille ne permet pas de lever la totalité des aléas toujours possibles en milieu naturel. En effet, des hétérogénéités, naturelles ou du fait de l'homme, des discontinuités et des aléas d'exécution peuvent apparaître compte tenu du rapport entre le volume échantillonné ou testé et le volume sollicité par l'ouvrage, et ce d'autant plus que ces singularités éventuelles peuvent être limitées en extension. Les éléments géotechniques nouveaux mis en évidence lors de l'exécution, pouvant avoir une influence sur les conclusions du rapport, doivent immédiatement être signalés à l'ingénierie géotechnique chargée de l'étude et suivi géotechniques d'exécution (mission G3) afin qu'elle en analyse les conséquences sur les conditions d'exécution voire la conception de l'ouvrage géotechnique.

Si un caractère évolutif particulier a été mis en lumière (notamment glissement, érosion, dissolution, remblais évolutifs, tourbe), l'application des recommandations du rapport nécessite une validation à chaque étape suivante de la conception ou de l'exécution. En effet, un tel caractère évolutif peut remettre en cause ces recommandations notamment s'il s'écoule un laps de temps important avant leur mise en oeuvre.

3. Rapport de la mission

Le rapport géotechnique constitue le compte-rendu de la mission d'ingénierie géotechnique définie par la commande au titre de laquelle il a été établi et dont les références sont rappelées en tête. A défaut de clauses spécifiques contractuelles, la remise du rapport géotechnique fixe la fin de la mission.

Un rapport géotechnique et toutes ses annexes identifiées constituent un ensemble indissociable. Les deux exemplaires de référence en sont les deux originaux conservés : un par le client et le second par notre société. Dans ce cadre, toute autre interprétation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle ne saurait engager la responsabilité de notre société. En particulier l'utilisation même partielle de ces résultats et conclusions par un autre maître d'ouvrage ou par un autre constructeur ou pour un autre ouvrage que celui objet de la mission confiée ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de notre société et pourra entraîner des poursuites judiciaires.

Extrait de la norme NF P 94-500 révisée en 2006

4. Classification et enchaînement des missions types d'ingénierie géotechnique

Tout ouvrage est en interaction avec son environnement géotechnique. C'est pourquoi, au même titre que les autres ingénieries, l'ingénierie géotechnique est une composante de la maîtrise d'œuvre indispensable à l'étude puis à la réalisation de tout projet.

Le modèle géologique et le contexte géotechnique général d'un site, définis lors d'une mission géotechnique préliminaire, ne peuvent servir qu'à identifier des risques potentiels liés aux aléas géologiques du site. L'étude de leurs conséquences et leur réduction éventuelle ne peut être faite que lors d'une mission géotechnique au stade de la mise au point du projet : en effet les contraintes géotechniques de site sont conditionnées par la nature de l'ouvrage et variables dans le temps, puisque les formations géologiques se comportent différemment en fonction des sollicitations auxquelles elles sont soumises (géométrie de l'ouvrage, intensité et durée des efforts, cycles climatiques, procédés de construction, phasage des travaux notamment).

L'ingénierie géotechnique doit donc être associée aux autres ingénieries, à toutes les étapes successives d'étude et de réalisation d'un projet, et ainsi contribuer à une gestion efficace des risques géologiques afin de fiabiliser le délai d'exécution, le coût réel et la qualité des ouvrages géotechniques que comporte le projet.

L'enchaînement et la définition synthétique des missions types d'ingénierie géotechnique sont donnés dans les tableaux 1 et 2. Les éléments de chaque mission sont spécifiés dans les chapitres 7 à 9. Les exigences qui y sont présentées sont à respecter pour chacune des missions, en plus des exigences générales décrites au chapitre 5 de la présente norme. L'objectif de chaque mission, ainsi que ses limites, sont rappelés en tête de chaque chapitre. Les éléments de la prestation d'investigations géotechniques sont spécifiés au chapitre 6.

Tableau 1 – Schéma d'enchaînement des missions types d'ingénierie géotechnique

Étape	Phase d'avancement du projet	Missions d'ingénierie géotechnique	Objectifs en termes de gestion des risques liés aux aléas géologiques	Prestations d'investigations géotechniques *
1	Étude préliminaire Étude d'esquisse	Étude géotechnique préliminaire de site (G11)	Première identification des risques	Fonction des données existantes
	Avant projet	Étude géotechnique d'avant-projet (G12)	Identification des aléas majeurs et principes généraux pour en limiter les conséquences	Fonction des données existantes et de l'avant-projet
2	Projet Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)	Étude géotechnique de projet (G2)	Identification des aléas importants et dispositions pour en réduire les conséquences	Fonction des choix constructifs
3	Exécution	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3)	Identification des aléas résiduels et dispositions pour en limiter les conséquences	Fonction des méthodes de construction mises en œuvre
		Supervision géotechnique d'exécution (G4)		Fonction des conditions rencontrées à l'exécution
Cas particulier	Étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques	Diagnostic géotechnique (G5)	Analyse des risques liés à ce ou ces éléments géotechniques	Fonction de la spécificité des éléments étudiés

* NOTE : A définir par l'ingénierie géotechnique chargée de la mission correspondante

Tableau 2 - Classification des missions types d'ingénierie géotechnique

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique doit suivre les étapes d'élaboration et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géologiques. Chaque mission s'appuie sur des investigations géotechniques spécifiques. Il appartient au maître d'ouvrage ou à son mandataire de veiller à la réalisation successive de toutes ces missions par une ingénierie géotechnique.

ETAPE 1 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES PREALABLES (G1)

Ces missions excluent toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre d'une mission d'étude géotechnique de projet (étape 2). Elles sont normalement à la charge du maître d'ouvrage.

ETUDE GEOTECHNIQUE PRELIMINAIRE DE SITE (G11)

Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire ou d'esquisse et permet une première identification des risques géologiques d'un site :

- Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique spécifique du site et l'existence d'avoisinants.
- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport avec un modèle géologique préliminaire, certains principes généraux d'adaptation du projet au site et une première identification des risques.

ETUDE GEOTECHNIQUE D'AVANT PROJET (G12)

Elle est réalisée au stade d'avant projet et permet de réduire les conséquences des risques géologiques majeurs identifiés :

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, certains principes généraux de construction (notamment terrassements, soutènements, fondations, risques de déformation des terrains, dispositions générales vis-à-vis des nappes et avoisinants).

Cette étude sera obligatoirement complétée lors de l'étude géotechnique de projet (étape 2).

ETAPE 2 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE PROJET (G2)

Elle est réalisée pour définir le projet des ouvrages géotechniques et permet de réduire les conséquences des risques géologiques importants identifiés. Elle est normalement à la charge du maître d'ouvrage et peut être intégrée à la mission de maîtrise d'œuvre générale.

Phase Projet

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir une synthèse actualisée du site et les notes techniques donnant les méthodes d'exécution proposées pour les ouvrages géotechniques (notamment terrassements, soutènements, fondations, dispositions vis-à-vis des nappes et avoisinants) et les valeurs seuils associées, certaines notes de calcul de dimensionnement niveau projet.
- Fournir une approche des quantités/délais/coûts d'exécution de ces ouvrages géotechniques et une identification des conséquences des risques géologiques résiduels.

Phase Assistance aux Contrats de Travaux

- Etablir les documents nécessaires à la consultation des entreprises pour l'exécution des ouvrages géotechniques (plans, notices techniques, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel).
- Assister le client pour la sélection des entreprises et l'analyse technique des offres.

ETAPE 3 : EXECUTION DES OUVRAGES GEOTECHNIQUES (G3 et G4, distinctes et simultanées)

ÉTUDE ET SUIVI GÉOTECHNIQUES D'EXECUTION (G3)

Se déroulant en 2 phases interactives et indissociables, elle permet de réduire les risques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures d'adaptation ou d'optimisation. Elle est normalement confiée à l'entrepreneur.

Phase Etude

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Etudier dans le détail les ouvrages géotechniques : notamment validation des hypothèses géotechniques, définition et dimensionnement (calculs justificatifs), méthodes et conditions d'exécution (phasages, suivis, contrôles, auscultations en fonction des valeurs seuils associées, dispositions constructives complémentaires éventuelles), élaborer le dossier géotechnique d'exécution.

Phase Suivi

- Suivre le programme d'auscultation et l'exécution des ouvrages géotechniques, déclencher si nécessaire les dispositions constructives prédéfinies en phase Etude.
- Vérifier les données géotechniques par relevés lors des excavations et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- Participer à l'établissement du dossier de fin de travaux et des recommandations de maintenance des ouvrages géotechniques.

SUPERVISION GEOTECHNIQUE D'EXECUTION (G4)

Elle permet de vérifier la conformité aux objectifs du projet, de l'étude et du suivi géotechniques d'exécution. Elle est normalement à la charge du maître d'ouvrage.

Phase Supervision de l'étude d'exécution

- Avis sur l'étude géotechnique d'exécution, sur les adaptations ou optimisations potentielles des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, sur le programme d'auscultation et les valeurs seuils associées.

Phase Supervision du suivi d'exécution

- Avis, par interventions ponctuelles sur le chantier, sur le contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur, sur le comportement observé de l'ouvrage et des avoisinants concernés et sur l'adaptation ou l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur.

DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE (G5)

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle.

- Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Etudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, rabattement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans d'autres éléments géotechniques.

Des études géotechniques de projet et/ou d'exécution, de suivi et supervision, doivent être réalisées ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique, si ce diagnostic conduit à modifier ou réaliser des travaux.



CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

(version du 19/11/1998)

Les présentes conditions générales viennent en complément des deux documents joints :

- classification des missions géotechniques types,
- conditions générales des missions géotechniques.

ARTICLE I - DELAIS

Sauf indication contraire précise, les estimations de délai d'intervention et de délai d'exécution des missions ne sauraient engager notre société. Ces estimations sont données de bonne foi, elles sont approximatives. L'estimation du délai d'exécution ne peut prendre en compte les retards dus à la rencontre de sols inattendus ou de circonstances naturelles imprévisibles, aux arrêts provenant de cas de force majeure ou de causes non imputables à notre société.

ARTICLE II - AUTORISATIONS ET FORMALITES

Les démarches et formalités administratives, et en particulier l'obtention de l'autorisation de pénétrer sur les chantiers et terrains à reconnaître et d'y effectuer les sondages et essais prévus, sont à la charge du client. En fonction des résultats de la demande de renseignements concernant les réseaux, à fournir préalablement par le client, notre société engage si nécessaire la procédure D.I.C.T.

ARTICLE III - PRESTATIONS EXCLUES

Sauf rémunération spécifique, sont notamment exclues des missions :

- les implantations topographiques permettant de définir l'emprise des ouvrages et zones à étudier,
- la mesure des coordonnées précises des points de sondages ou essais,
- les travaux éventuels permettant l'accessibilité aux points de sondages ou essais, et l'aménagement des plates-formes nécessaires aux matériels utilisés,
- la prise en charge des dégâts au terrain, à la végétation et aux cultures, inhérents à notre intervention,
- la recherche des ouvrages enterrés autres que ceux objet de la D.I.C.T. et la prise en charge des dommages ayant pu être causés.

ARTICLE IV - FIN DE MISSION

La mission de notre société prend fin par la remise du rapport géotechnique.

ARTICLE V - CONDITIONS FINANCIERES

Nos prix sont établis aux conditions économiques en vigueur à la date de la proposition.

Ils sont valables trois mois et actualisés au delà de cette période selon l'indice TP04, l'indice Syntec ou l'indice Ingénierie, en fonction de la nature de la mission.

Les quantitatifs retenus pour la facturation seront ceux réellement exécutés en fonction des nécessités techniques de la mission.

Lors de la signature du contrat, le client versera un acompte de 30 % du montant total estimé. Le montant de cet acompte sera déduit du décompte final établi après remise du rapport géotechnique.

Par nature, nos prestations ne sont pas soumises à retenue de garantie.

Les paiements interviendront dans les 30 jours, date de facturation. Un désaccord, de quelque nature que ce soit, ne saurait constituer un motif de non paiement des prestations de la mission régulièrement réalisées. De convention expresse, toute somme non réglée à son échéance portera intérêts de plein droit au taux légal.

En cas de recouvrement contentieux, consécutif à la carence du débiteur, il sera dû par celui-ci une indemnité de 15 % des sommes restant dues à titre de clause pénale sans préjudice des intérêts ci-dessus, les frais de procédure et les dépenses pouvant être dus par ailleurs.

ARTICLE VI - RESILIATION

Toute procédure de résiliation sera obligatoirement précédée d'une tentative de conciliation. En cas de force majeure, cas fortuit ou de circonstances indépendantes de notre société, celle-ci aura la faculté de résilier son contrat sous réserve d'en informer son cocontractant par lettre recommandée avec accusé de réception.

En toute hypothèse, en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de ses obligations, et 8 jours après mise en demeure visant la présente clause résolutoire demeurée sans effet, le contrat pourra être résilié de plein droit.

Dans tous les cas, cela emporte paiement de l'intégralité des prestations régulièrement fournies par notre société au jour de la résiliation.

ARTICLE VII - RESPONSABILITES

Indépendamment des présentes obligations contractuelles, notre société est soumise aux responsabilités découlant du droit commun et à la responsabilité décennale édictée par les articles 1792 et 2270 du Code Civil pour les ouvrages qui tombent dans le champ d'application des dits articles.

Elle déclare, par la présente, avoir souscrit les contrats d'assurance couvrant ses responsabilités.

ARTICLE VIII - LITIGES ET CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Pour les litiges pouvant survenir dans l'application du contrat, les parties solliciteront d'abord l'avis d'un arbitre choisi d'un commun accord. Faute d'accord sur le choix d'un arbitre ou sur la solution proposée par celui-ci, ou tout simplement en cas de contestation, seules les juridictions du ressort du siège social de notre société seront compétentes, même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Géotechnique
Hydrogéologie
Environnement



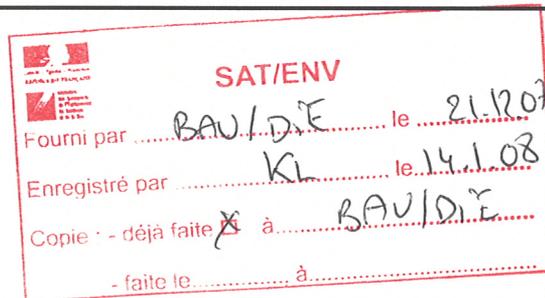
Reconnaissance d'un puits maçonné et comblé

Rue du Chêne à Riolo

LUNERAY
(Seine Maritime)



RAPPORT DE DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE (Mission G₅)



N° D'AFFAIRE	DATE	REDACTEUR	VERIFICATEUR	INDICE	MODIFICATION
07/13846	06/11/07	S. PAUCHET	C. LAHAYE	A-RC1	



SOMMAIRE DE L'ETUDE

I - BUT DE L'ETUDE

II - DOCUMENTS EN NOTRE POSSESSION AU MOMENT DE L'ETUDE

III - RESULTATS DE LA RECONNAISSANCE

RAPPEL DES RESULTATS DE L'ETUDE DE JUILLET 2007
TRAVAUX REALISES

IV – CONCLUSIONS

DOCUMENTS ANNEXES

- Conditions générales des missions d'ingénierie géotechnique, version 2006 (1 page)
- Extrait de la norme NF P 94-500 révisée en 2006 (2 pages)
- Conditions générales d'intervention, version du 19/11/98 (1 page)



I - BUT DE L'ETUDE

Dans le cadre d'un projet de maisons individuelles sur la commune de Luneray, nous avons procédé, à la demande de Monsieur KARDOUS, Architecte, et pour le compte de ARKEA Constructions, à un diagnostic géotechnique en vue d'identifier la nature d'un puits maçonné et comblé, précédemment mis en évidence lors d'un décapage à la pelle mécanique sur 2 indices de présomption de marnière.

Cette intervention entre dans le cadre d'une mission G5 de la norme AFNOR NF P94-500 de décembre 2006.

II - DOCUMENTS EN NOTRE POSSESSION AU MOMENT DE L'ETUDE

Lors de notre première intervention sur site, les documents suivants nous avaient été transmis par Monsieur KARDOUS :

- plan de cadastre, transmis par fax,
- plan de masse du projet, transmis par mail (fichier pdf), avec localisation de l'indice de marnière et d'un puits d'origine inconnue.

Les résultats du premier diagnostic qui concerne les 2 indices de marnière sont présentés dans le rapport 07/13846-A du 30/07/07.

III - RESULTATS DE LA RECONNAISSANCE

RAPPEL DES RESULTATS DE L'ETUDE DE JUILLET 2007

Lors de la première intervention, nous avons procédé à un décapage à la pelle mécanique et au godet plat de curage en vue d'identifier 2 indices de présomption de marnière.

A proximité de l'indice n° 2 répertorié, un puits maçonné en briques de 70 cm de diamètre intérieur était découvert. Celui-ci s'avérait rempli d'eau.

TRAVAUX REALISES

Dans un premier temps, le puits a été vidangé par le propriétaire du site, mettant en évidence un fond colmaté à environ 7 m de profondeur.

Afin d'en déterminer la profondeur d'origine, nous avons fait procéder au curage du puits par l'entreprise DUVAL.

Ce curage s'est effectué dans un premier temps à la soupape, puis à la benne preneuse Ø 60 cm jusqu'à la craie en place identifiée vers 29 m de profondeur.

Une première inspection vidéo par caméra s'est avérée infructueuse : en effet, en raison de nombreuses petites arrivées d'eau le long de la maçonnerie, des matériaux de remblai qui étaient restés collés à la paroi s'étaient éboulés, comblant le fond à 24 m de profondeur.



Il a donc été procédé à un nouveau curage en Ø 70 cm qui a été poursuivi 1 m dans la craie en place.

L'inspection vidéo met alors en évidence un puits maçonné en briques jusqu'à 26 m de profondeur puis en trou nu dans la craie de 26 à 29 m de profondeur

Ce puits est globalement en bon état.

Aucun départ de galerie n'est visible.

Il s'agirait donc d'un puisard.

Nous signalons d'autre part que les remblais qui ont été évacués étaient constitués par les déchets de la porcherie.

IV – CONCLUSIONS

Les investigations menées mettent en évidence un puisard supposé de 29 m de profondeur, maçonné jusqu'à 26 m.

Ce puits ne donne accès à aucun départ de galerie.

Il devra être comblé après nettoyage de celui-ci par remplissages et vidanges successives, les remblais extraits étant particulièrement polluants.

Le comblement pourra s'effectuer soit au remblai liquide, soit avec un matériau granulaire peu grossier, mis en place par voie hydraulique s'il s'agit d'un sable.

Un périmètre inconstructible de 5 m sera conservé en périphérie.

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de son Maître d'Oeuvre pour leur fournir tout renseignement complémentaire.

Rapport rédigé par :

Sylvain PAUCHET

fondouest
BUREAU D'ÉTUDES ET D'INVESTIGATIONS GÉOTECHNIQUES
B.P. 536 - 50405 GRANVILLE CEDEX
☎ 02 33 91 34 10 - TÉLÉCOPIE 02 33 91 34 29
S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 200 200 €
RCS B 339 429 060
Siège Social : ZA 50290 Longueville

Vérifié par :

Cyril LAHAYE

Monsieur le maire, Messieurs les conseillers.

Le 29-10-2003 je me suis entretenu avec M^{me} Renaud secrétaire principal de votre mairie de sujets suivants, il semblerait d'après certains numéros que la porcherie du Ronchoy sud... rue du chaine à Rida allait cesser son activité actuelle!!! pour devenir quoi, je l'ignore, ainsi des réflexions me sont venues à l'esprit! Je y a quelques années avec M^r Condit, j'étais salarié, ainsi que M^r Albert Beaupère dans cet élevage, nous y avons vu l'exploitation d'une manière, la première tentative d'ouverture s'est soldée par un échec, en effet un puit de 29 mètres a été creusé, et abandonné la couche de marne étant trop mauvaise pour Chambrie, une seconde tentative a été faite, et la environ 250 à 300 m³ de marne a été extraite, j'attire donc votre attention, afin d'éviter aux élus présents et futurs. et par la même occasion pour des futurs citoyens qui auraient des projets de construction de vous assurer si c'est des points de extraction sont répertoriés au cadastre, Sinon, profiter des témoignages oculaires, aide par le relief naturel, ainsi que les constructions encore en place pour redéfinir l'endroit exact.

Messieurs les élus je vous demande à toute fin utile de prendre en considération dans l'intérêt de tous!

Je vous prie d'accepter mes salutations.

M^r Daquet Robert.

Daquet



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Luneray

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système : RFG93-CC50

Orig. report carto : Plan

x : 1 549 987

y : 9 182 759

Précision :

Type de Report : Ponctuel

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 40 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / /

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes || Auteur: CEBTP SOLEN | Réf.: DRN2,6,3457 | | Date: 20/12/2006 |
 Récentes || Auteur: DDTM | Réf.: Avis "cavités souterraines" | | Date: 05/11/2021 |
 Récentes || Auteur: Robert DAGUET | Réf.: Lettre | |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e 2023 : indice levé suite aux investigations par décapage réalisé par Ginger CEPTB SOLEN. Il faut cependant rester vigilant puisqu'une déclaration de Monsieur DAGUET Robert mentionne une marnière de 250 à 300m3 sur le terrain sujet au décapage.

Indice 76400-109 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	DDTM
	Référence :	Avis "cavités souterraines"
	Date :	05/11/2021
Informations extraites	" [...] lever cet indice, tout en le conservant pour mémoire, afin de le reporter barré sur le futur plan de RICS"	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

Indice 76400-109 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	CEBTP SOLEN
	Référence :	DRN2,6,3457
	Date :	20/12/2006
Informations extraites	Suivi de décapage sur anomalie de surface - Diagnostic géotechnique / Décapage d'une surface de 14m2 / Conclusion : La cause de l'affaissement n'est pas déterminée mais a probablement uen origine superficielle (décomposition d'une souche ou remaniement local du terrain)	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

Indice 76400-109 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Robert DAGUET
	Référence :	Lettre
	Date :	
Informations extraites	Lettre de Monsieur Robert DAGUET, ancien salarié de l'élevage occupant le terrain, ayant assisté à l'exploitation d'une marnière. Une première ayant mené à un puits avorté, la deuxième d'une contenance de 250 à 300m3	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service Territorial de Dieppe/
Bureau Environnement Risques et
Sécurité**

Dieppe, le 5 novembre 2021

Affaire suivie par : Jacky CHATELAIN
Tél. : 02 35 06 66 74
Mél : jacky.chatelain@seine-maritime.gouv.fr

La Responsable du Bureau Environnement, Risques
et Sécurité,
à
M. Guy AUGER
Maire de LUNERAY
Mairie
Place du Président René Coty
76810 LUNERAY

Objet : avis « cavités souterraines »
Ref :

Monsieur le Maire,

Vous nous avez fait parvenir, pour avis, un rapport du bureau d'études CEBTP SOLEN du 20 décembre 2006, concernant un affaissement de terrain sur la parcelle AD 220, propriété de la SCI DG, située 15 rue de la Cavée à Luneray.

Le CEBTP SOLEN a procédé à un décapage sur cette anomalie située au Nord de la parcelle et en a déduit la probabilité d'une origine superficielle liée à la décomposition d'une souche ou à un remaniement local du terrain. Vous pouvez suivre les conclusions en page 9 de leur rapport et lever cet indice, tout en le conservant pour mémoire, afin de le reporter barré sur le futur plan de RICS.

Cependant, le CETE Normandie Centre a effectué un diagnostic sur effondrement en avril 2003. Le bureau d'étude a positionné deux indices, un sur la parcelle AD 142 appartenant à l'époque à M. GOUEL (où un effondrement avait déjà eu lieu en 1985), et l'autre sur la parcelle AD 220 dont le propriétaire en 2003 était M. WAQUET. L'anomalie traitée par le CEBTP SOLEN ne correspond pas

61, Route du Vallon
BP 227 - 76203 DIEPPE Cedex
Tél : 02 35 06 66 02
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-11h30 /
13h30-16h00 (du lundi au vendredi)

1/2

à ces effondrements, et vient en supplément. D'autre part, sur ce secteur sensible, le CETE préconise des investigations plus poussées que le simple décapage.

En l'état actuel, les effondrements repérés par le CETE conservent leurs périmètres de sécurité qui impactent en totalité la parcelle AD 220 et dont un est au droit de cette parcelle. Ce périmètre d'inconstructibilité d'un rayon de 60 m autour de ces indices est présent tant que le risque n'aura pas été identifié plus précisément, voire supprimé par une étude de sol.

La commune de Luneray ne dispose pas, à notre connaissance, d'un Plan de Recensement des Indices de Cavité Souterraines. Sans la visibilité apportée par ce document, il nous est impossible de savoir si d'autres indices existants impactent ce terrain.

En application de l'article L2212-2 5° du code général des collectivités territoriales, c'est le maire qui a en charge la prévention des risques sur sa commune. Aussi, lorsqu'un bureau d'études propose la réduction d'un périmètre de sécurité ou la levée d'un indice de cavité souterraine, il appartient au maire de prendre la décision finale.

C'est pourquoi, vous voudrez bien me transmettre, par courrier, votre décision écrite sur ces propositions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Isabelle FÉRON





S.C.I. D.G.
OFFICE NOTARIAL DUPRE - HARANG

Suivi de décapage sur anomalie de surface

15, rue de la Cavée
à LUNERAY (76)

DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE
(G5)

DOSSIER N°DRN2.6.3457

Ce dossier comprend :

- 1 rapport avec plan de situation
- 3 annexes : voir sommaire

Version	Date	Chargé d'Affaire	Signature	Contrôleur Externe
1	20 décembre 2006	H. LE BAILLIF		A. TERRAZZONI

Note importante :

Le présent rapport annule et remplace toute précédente version ou note technique relative à cette étude. Il devient la propriété du Client après paiement intégral du prix de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement.

A compter du paiement intégral du prix, le Client devient libre de son utilisation et de sa diffusion, à conditions de respecter et de faire respecter les limites d'utilisation des résultats qui y figurent, et notamment les conditions de validité et d'application.



SOMMAIRE

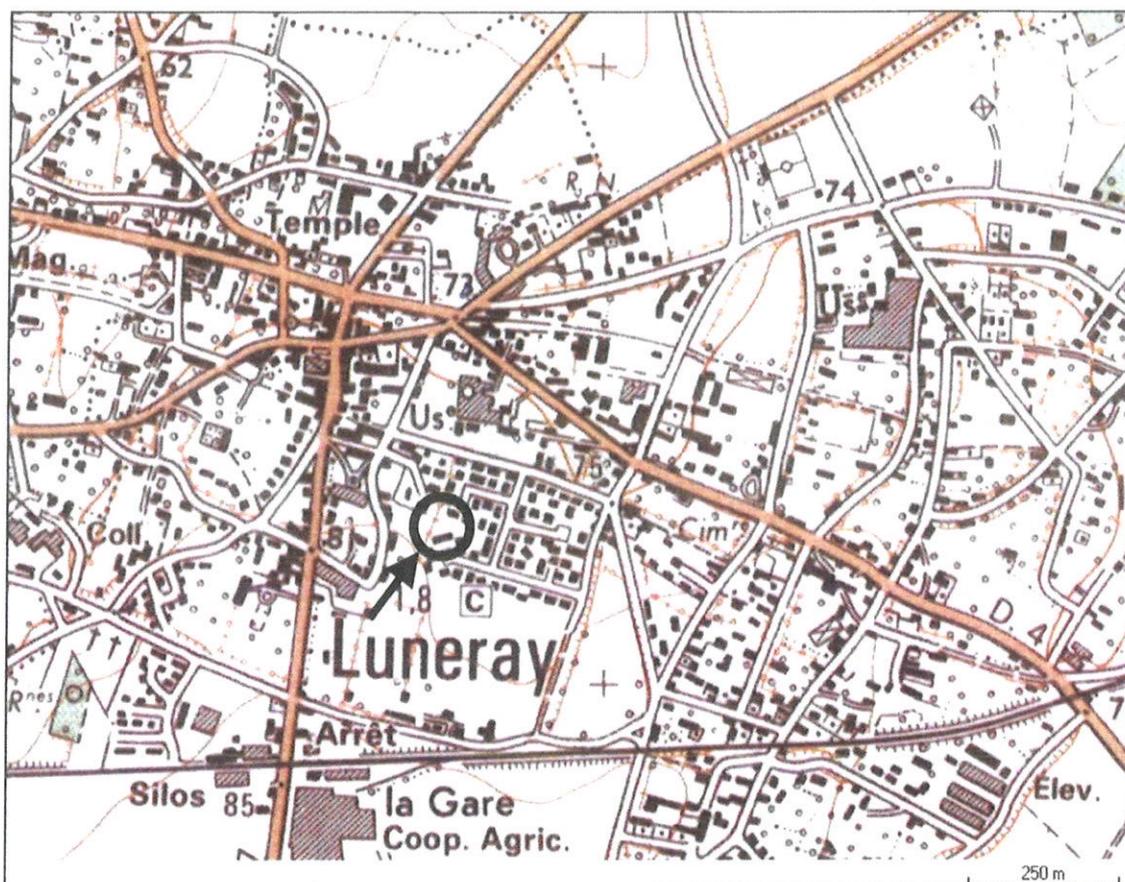
SOMMAIRE	2
PLAN DE SITUATION	3
PRÉSENTATION	4
I. DONNÉES GÉNÉRALES	4
II. DESCRIPTION DU SITE	4
III. GÉOLOGIE	5
IV. DESCRIPTION DE L'ANOMALIE	5
MISSION	6
V. MISSION	6
INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES	7
VI. RÉSULTATS DES INVESTIGATIONS	7
SYNTHÈSE DES INVESTIGATIONS	8
VII. ANALYSE ET SYNTHÈSE	8
DIAGNOSTIC	9
VIII. CONCLUSIONS	9

ANNEXE 1 : NOTES GÉNÉRALES

ANNEXE 2 : PHOTOGRAPHIES DU DÉCAPAGE

ANNEXE 3 : PLAN

PLAN DE SITUATION



Extrait de la carte I.G.N. au 1/25000

PRÉSENTATION

I. DONNÉES GÉNÉRALES

Commune : LUNERAY (76810)

Adresse : 15, rue de la Cavée

Nom de l'opération : Suivi de décapage sur anomalie de surface

Demandeur : Office Notarial DUPRE - HARANG

Documents communiqués

Document	Échelle	Titre / Origine / Référence	Date
Renseignements d'urbanisme	-	Parcelles AD 213 319 220 236	09-13/11/06
Plan de situation	sans	-	-
Plan cadastral mentionnant la position de l'indice de cavité	# 1 / 2000	-	-
Rapport d'étude du C.E.T.E.	-	"Diagnostic sur effondrements – Résidence des Pommiers" n°8543	16/04/06

II. DESCRIPTION DU SITE

Le site de l'étude est une pelouse située à l'arrière d'un pavillon appartenant à la S.C.I. D.G., au 15 rue de la Cavée à LUNERAY (76), sur la parcelle cadastrée AD 220.

Le terrain est pratiquement plat et horizontal. D'après la carte I.G.N. au 1 / 25 000 ; sa cote altimétrique moyenne est de l'ordre de 80 m N.G.F.

III. GÉOLOGIE

La carte géologique du site concerné par les investigations est celle de « DOUDEVILLE » au 1 / 50 000, éditée par le B.R.G.M.

D'après notre expérience locale et cette carte géologique, les horizons qui devaient être en principe rencontrés dans le secteur étaient, de haut en bas :

- des limons des plateaux (LP),
- des formations résiduelles à silex (Rs),
- de la craie du Santonien (C₅).

La craie du Santonien est susceptible d'avoir fait l'objet d'exploitations souterraines pour l'amendement des sols (marnières). D'autre part, dans le contexte géologique du secteur, cette formation peut être sujette au développement de phénomènes karstiques.

IV. DESCRIPTION DE L'ANOMALIE

Un petit affaissement d'environ 20 cm de profondeur et de 40 cm de diamètre est visible en partie Nord de la parcelle.

Cette dépression a été observée en avril 2003 et a fait l'objet d'une reconnaissance visuelle (diagnostic n°8543) réalisée par le C.E.T.E. Les éléments décrits alors n'ont pas permis de conclure sur son origine.

Au moment de l'intervention, un léger affaissement rectiligne d'une dizaine de centimètres de profondeur était également visible entre cette anomalie et la haie Ouest de la parcelle (cf. planches photographiques en annexe n°2).

MISSION

V. MISSION

La demande du client portait sur le suivi du décapage de surface au droit d'une anomalie visible en partie Nord de la parcelle AD 220, afin de préciser, si possible son origine.

Il s'agit d'une mission de type G5 selon la norme AFNOR sur les missions d'ingénierie géotechnique. Elle concerne exclusivement l'anomalie spécifiée.

Les conclusions du présent rapport ne sont valables que sous réserve des conditions générales fournies en annexe n°1.

INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES

VI. RÉSULTATS DES INVESTIGATIONS

Le décapage a été réalisé à la charge du client le 15 décembre 2006.

Sa localisation figure sur le plan joint en annexe n°3.

Au droit de la zone de l'affaissement, les terrains superficiels ont été décapés à l'aide d'une pelle mécanique munie d'un godet lisse sur une épaisseur de l'ordre de 0.8 m, et sur une emprise totale de 14 m² environ.

Un approfondissement a ensuite été réalisé au droit même de l'indice, jusqu'à 2.7 m de profondeur (limite de capacité de la pelle).

Des planches photographiques du décapage sont présentées en annexe n°2.

SYNTHÈSE DES INVESTIGATIONS

VII. ANALYSE ET SYNTHÈSE

Au droit du décapage, sous la terre végétale, un limon marron correspondant probablement à un horizon remblayé (présence d'un morceau de ferraille) a été reconnu sur une épaisseur variant de 0.2 à 0.6 m environ.

Une petite souche d'arbre était présente au droit de l'anomalie.

Sous ces remblais, le fond de fouille observé était homogène, constitué par des limons marron clair à très légères traces d'hydromorphisme et passées argileuses orangées et grisâtres. Cette formation a été reconnue jusqu'à la profondeur d'arrêt du sondage (2.7 m).

DIAGNOSTIC

VIII. CONCLUSIONS

Aucun puits d'accès à une marnière ou anomalie liée à la présence d'une cavité effondrée en profondeur n'a été mis en évidence au droit de la zone décapée. Le fond de fouille était constitué du terrain naturel limoneux homogène.

La cause de l'affaissement n'a pu être déterminé à partir des observations menées mais a probablement une origine superficielle (liée à la décomposition d'une souche ou à un remaniement local du terrain).

Fin du Rapport

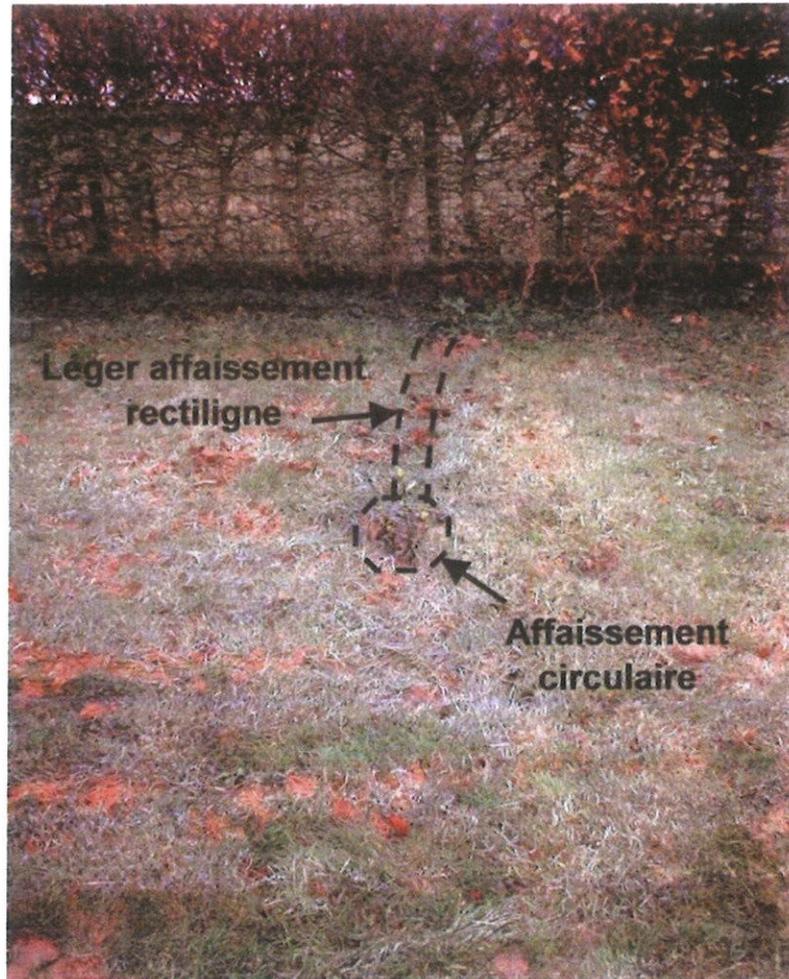
ANNEXE 1 : NOTES GÉNÉRALES

- Conditions générales des missions géotechniques,
- Classification des missions géotechniques de décembre 2006.

ANNEXE 2 : PHOTOGRAPHIES DU DÉCAPAGE

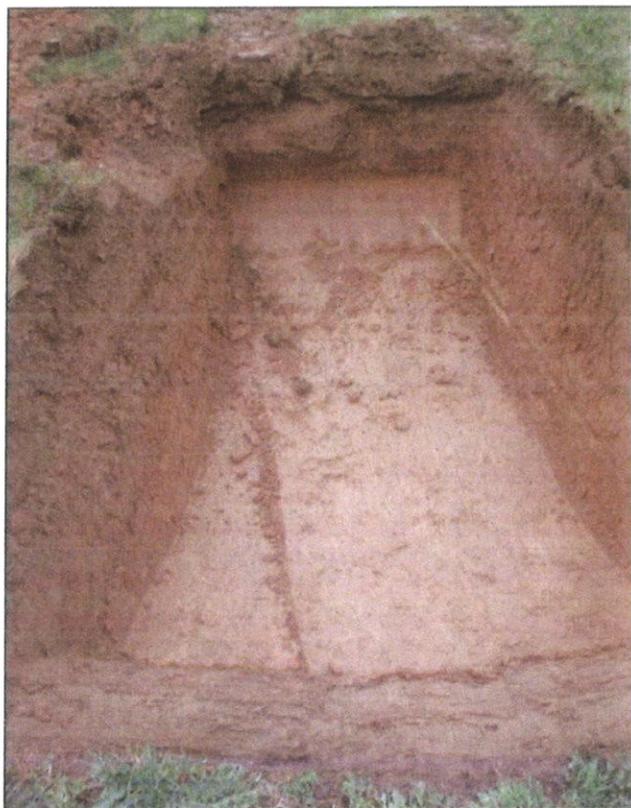
- Planches photographiques du décapage (3 folios).

	PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE	
	Dossier N°	DRN2.6.3457
	Suivi de décapage sur anomalie de surface 15, rue de la Cavée à LUNERAY (76)	

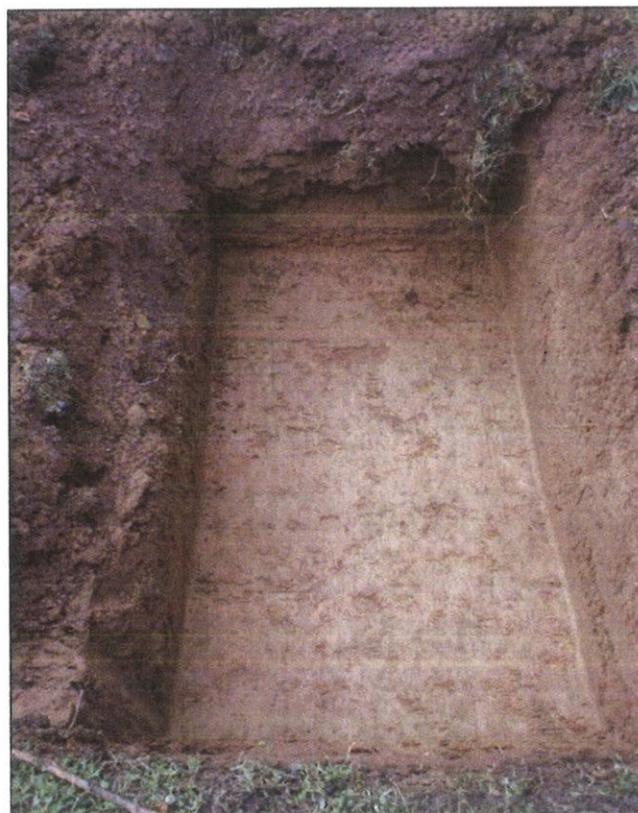


Vue de l'anomalie avant le décapage

	PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE	
	Dossier N°	DRN2.6.3457
	Suivi de décapage sur anomalie de surface 15, rue de la Cavée à LUNERAY (76)	



Vue du décapage (partie Est)



Vue du décapage (partie Ouest)

	PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE	
	Dossier N°	DRN2.6.3457
	Suivi de décapage sur anomalie de surface 15, rue de la Cavée à LUNERAY (76)	



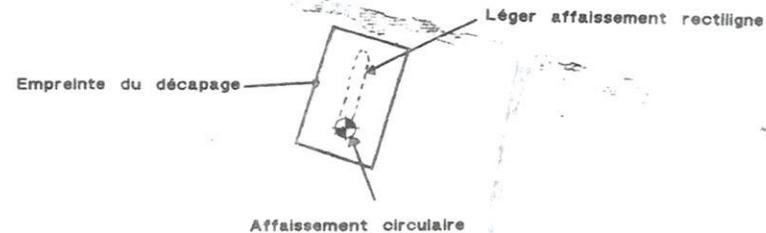
Terre végétale et
limon marron
(remblai probable)

Limon marron clair
(terrain naturel)

ANNEXE 3 : PLAN

- Plan de localisation du décapage.

	PLAN DE LOCALISATION DU DECAPAGE				
	Dossier N°	DRN2.6.3457		Echelle :	# 1 / 200
	Suivi de décapage sur anomalie de surface			15, rue de la Cavée à LUNERAY (76)	



Parcelle AD220

43-7A4

Monsieur le maire, Messieurs les conseillers.

Le 29-10-2003 je me suis entretenu avec M^{me} Renaud secrétaire principal de votre mairie de sujets suivants, il semblerait d'après certains numéros que la porcherie du Ronchay sud... rue du chaine a ride allait cesser son activité actuelle!!! pour devenir quoi, je l'ignore, ainsi des réflexions me sont venues à l'esprit! Je y a quelques années avec M^r Condit, j'étais salarié, ainsi que M^r Albert Beaupère dans cet élevage, nous y avons vu l'exploitation d'une manière, la première tentative d'ouverture s'est soldée par un échec, en effet un puit de 29 mètres a été creusé, et abandonné la couche de marne étant trop mauvaise pour Chambrie, une seconde tentative a été faite, et la environ 250 à 300 m³ de marne a été extraite, j'attire donc votre attention, afin d'éviter aux élus présents et futurs. et par la même occasion pour des futurs citoyens qui auraient des projets de construction de vous assurer si c'est des points de retraction sont répertoriés au cadastre, Sinon, profiter des témoignages oculaires, aide par le relief naturel, ainsi que les constructions encore en place pour redéfinir l'endroit exact.

Messieurs les élus je vous demande à toute fin utile de prendre en courriel en considération dans l'intérêt de tous!

Je vous prie d'accepter mes salutations.

M^r Daquet Robert.

Daquet



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Luneray

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système : RFG93-CC50

Orig. report carto : GPS

x : 1 551 042

y : 9 182 096

Précision :

Type de Report : Ponctuel

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 40 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial : explor-e / /

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes | | Auteur: BRGM | Réf.: HNOAA0005775 | |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Indice 76400-110 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	<i>Auteur :</i> BRGM <i>Référence :</i> HNOAA0005775 <i>Date :</i>
Informations extraites	Fiches de la base de données cavités souterraines (Georisques) - identifié comme carrière / puits d'extraction n°65
Elements de localisation	<i>Plan de localisation :</i> <i>Echelle :</i> <i>Lieu-dit :</i> <i>Autre information :</i>
Elements de dimensionnement	<i>Plan d'extension :</i> <i>Echelle :</i>
Remarques	



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Luneray

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Systeme : RFG93-CC50

Orig. report carto : Orthophoto

x : 1 551 015

y : 9 183 423

Précision :

Type de Report : Ponctuel

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 30 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial : explor-e / /

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Témoignages

Photo aérienne

Campagne	Date	Cliché	Stéréo.	Non stér.	Description
	1973		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Explor-e 2023 : Arbre isolé
	1994		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Explor-e 2023 : Arbre isolé
	2003		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Explor-e 2023 : Arbre isolé

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

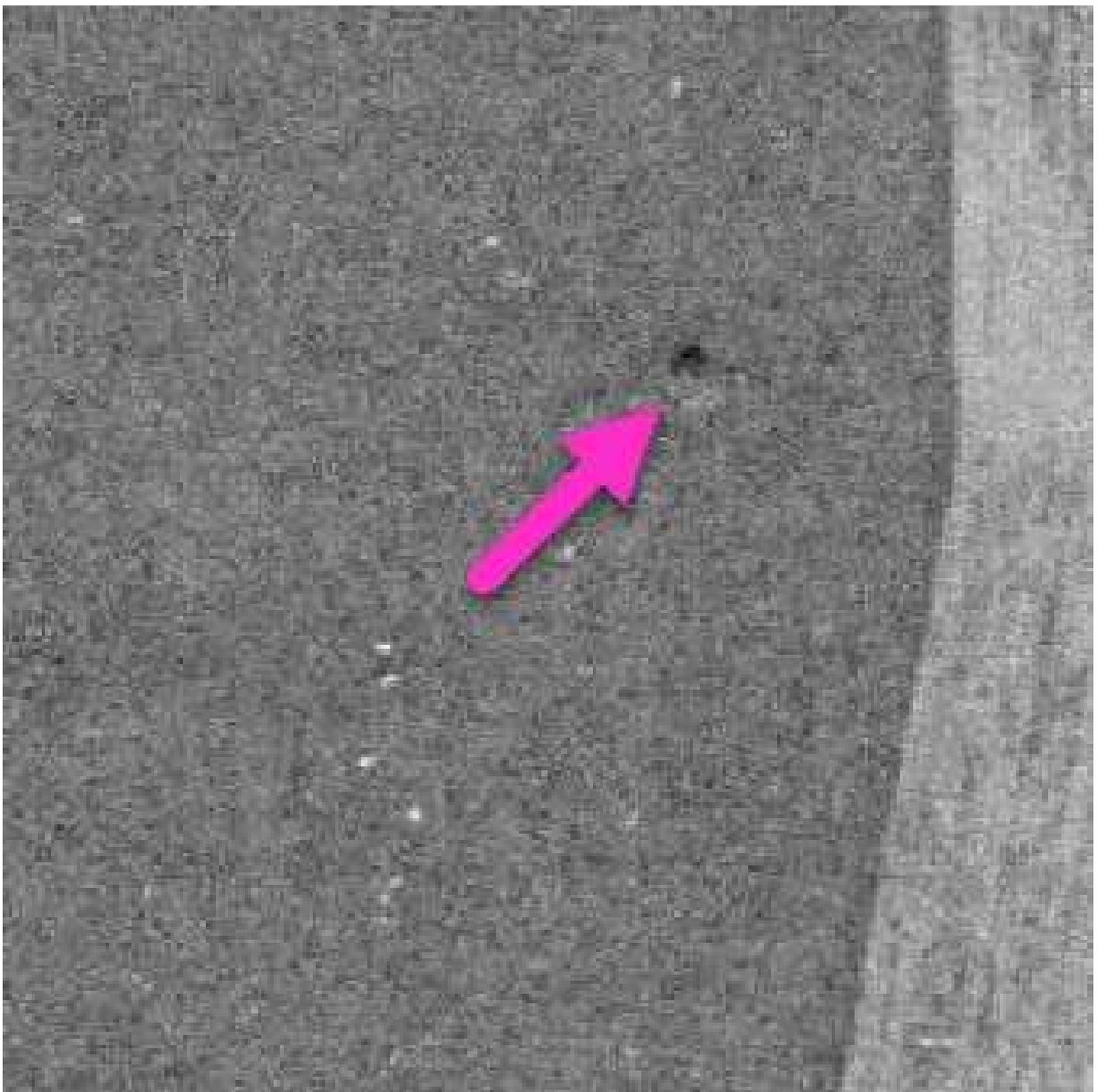
Type

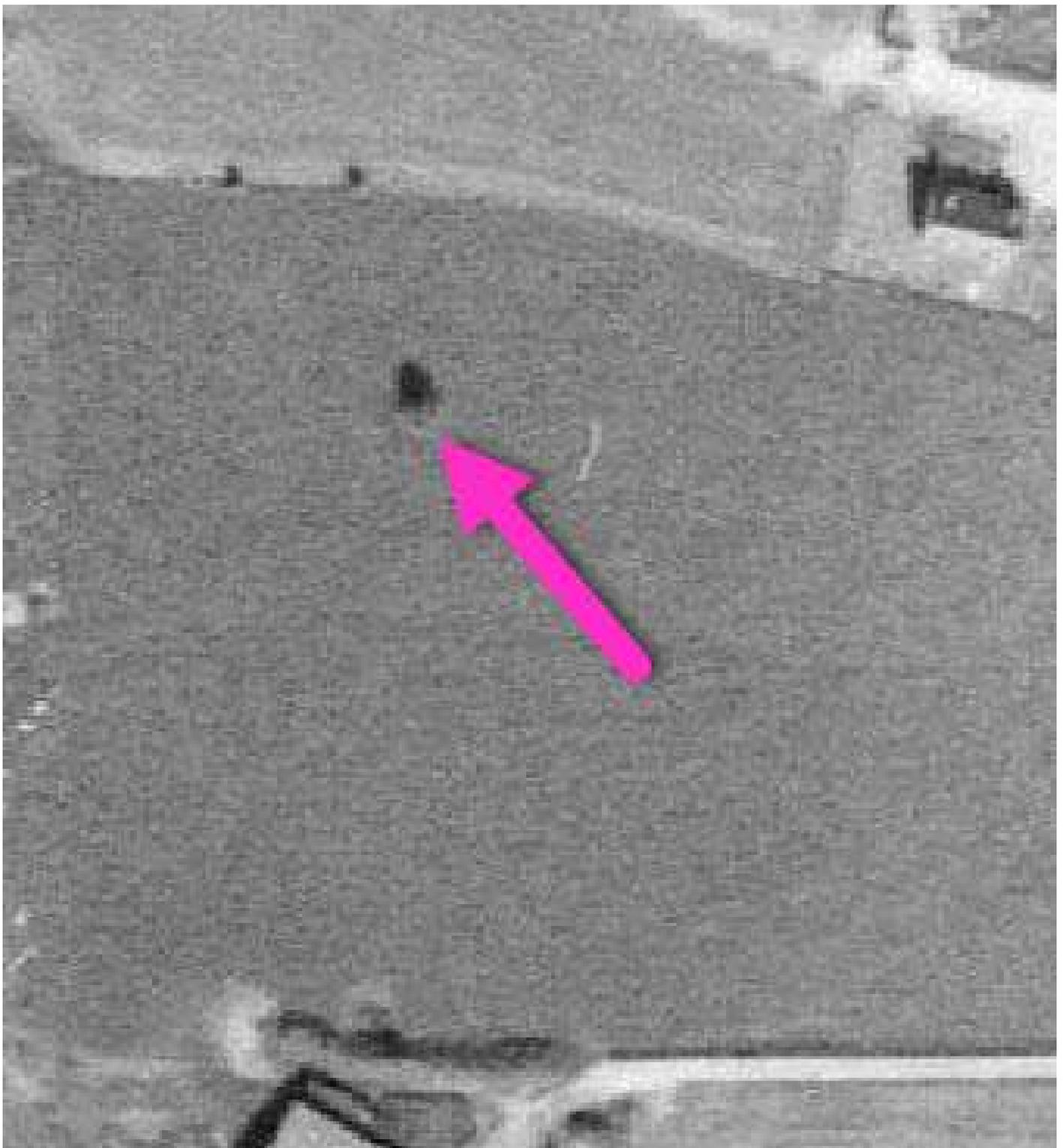
- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires









Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Luneray

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Systeme : RFG93-CC50

Orig. report carto : Orthophoto

x : 1 551 127

y : 9 182 395

Précision :

Type de Report : Ponctuel

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 40 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial : explor-e / /

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Témoignages

Photo aérienne

Campagne	Date	Cliché	Stéréo.	Non stér.	Description
	1947		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Explor-e 2023 : Arbres isolés en bordure de route dans une parcelle.
	1952		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Explor-e 2023 : Arbres isolés en bordure de route dans une parcelle.
	1957		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Explor-e 2023 : Arbres isolés en bordure de route dans une parcelle avec tache plus claire que la parcelle environnante.
	1973		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Explor-e 2023 : Arbres isolés en bordure de route dans une parcelle avec tache plus claire

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

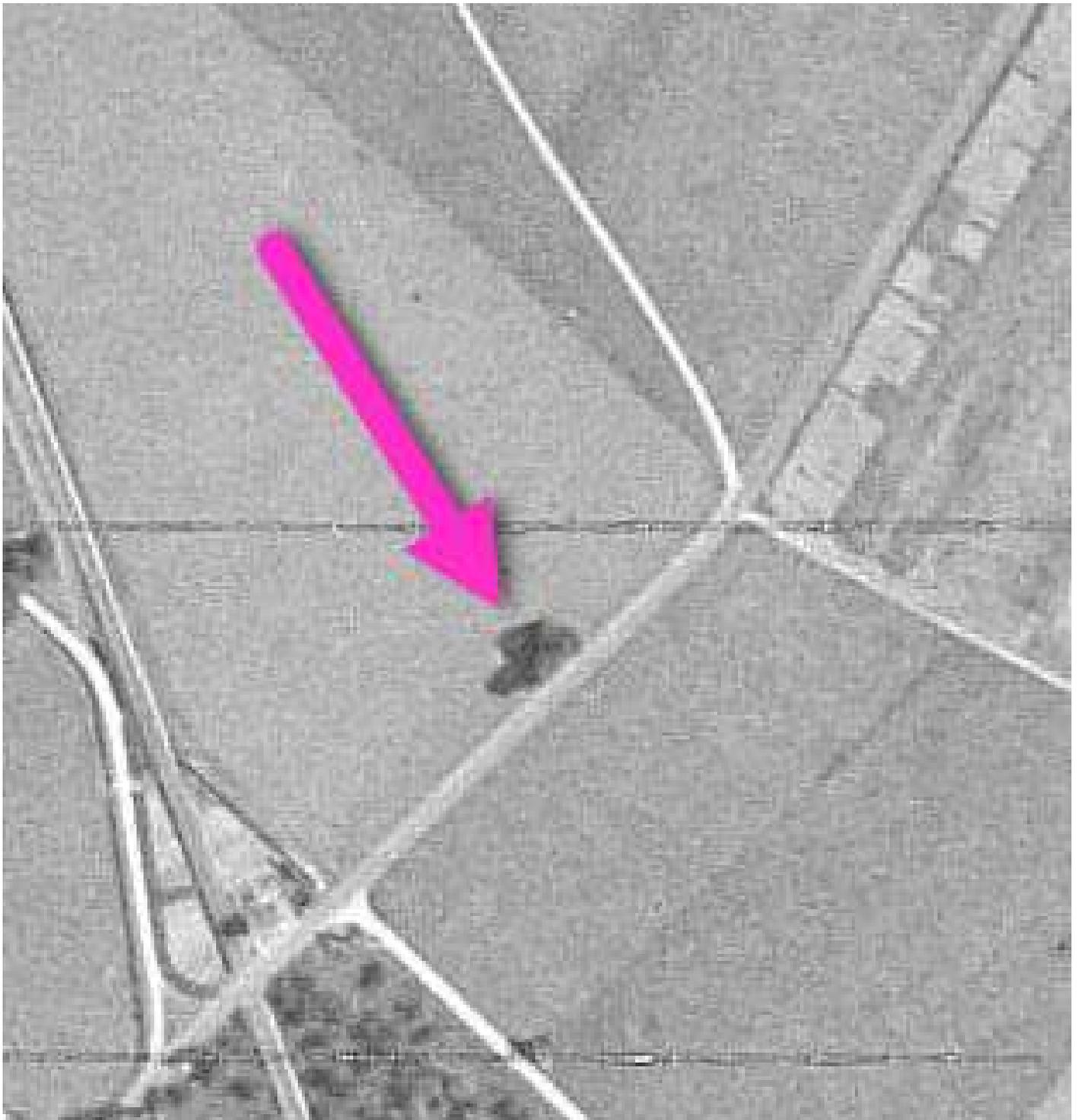
Type

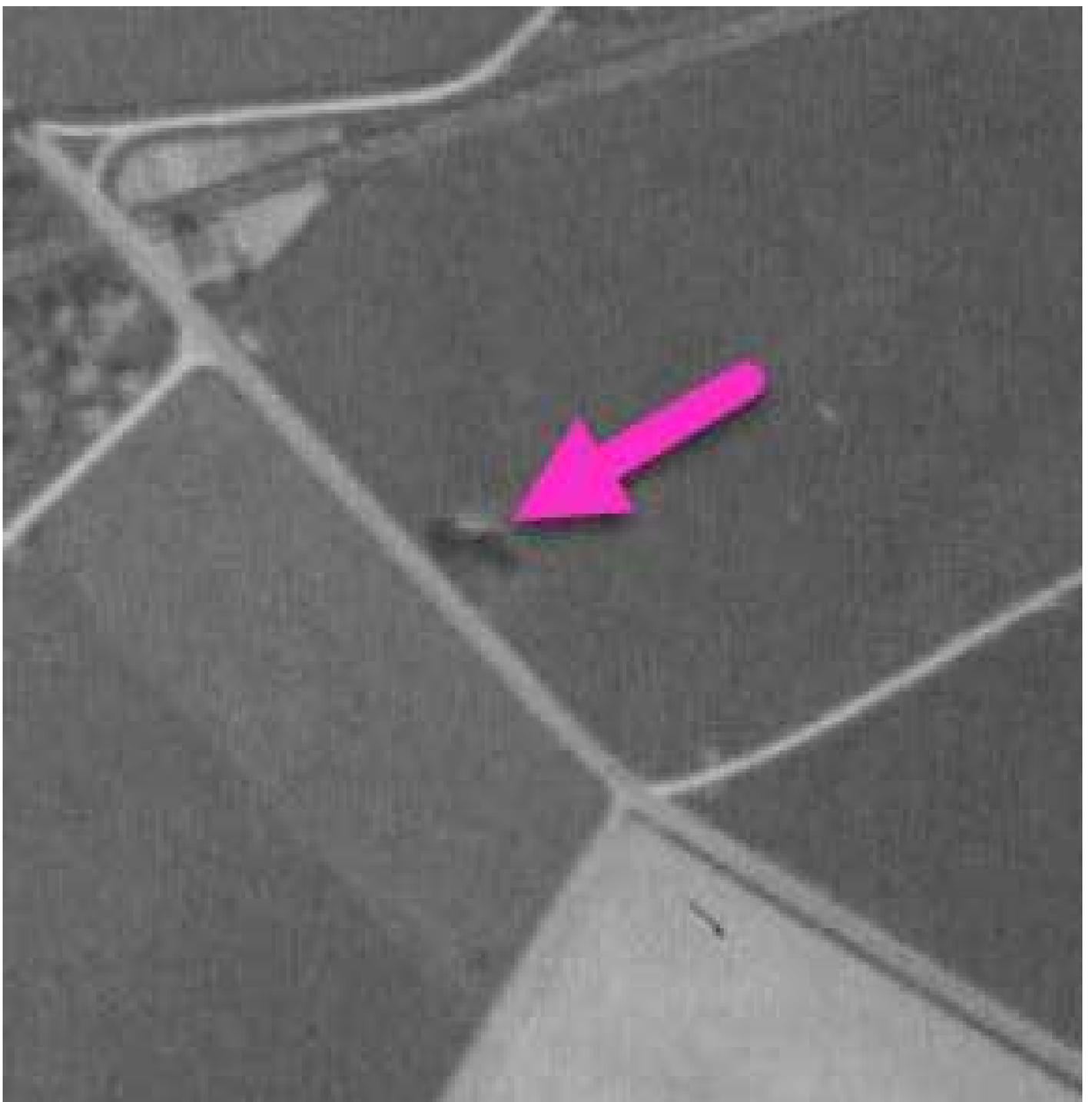
- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

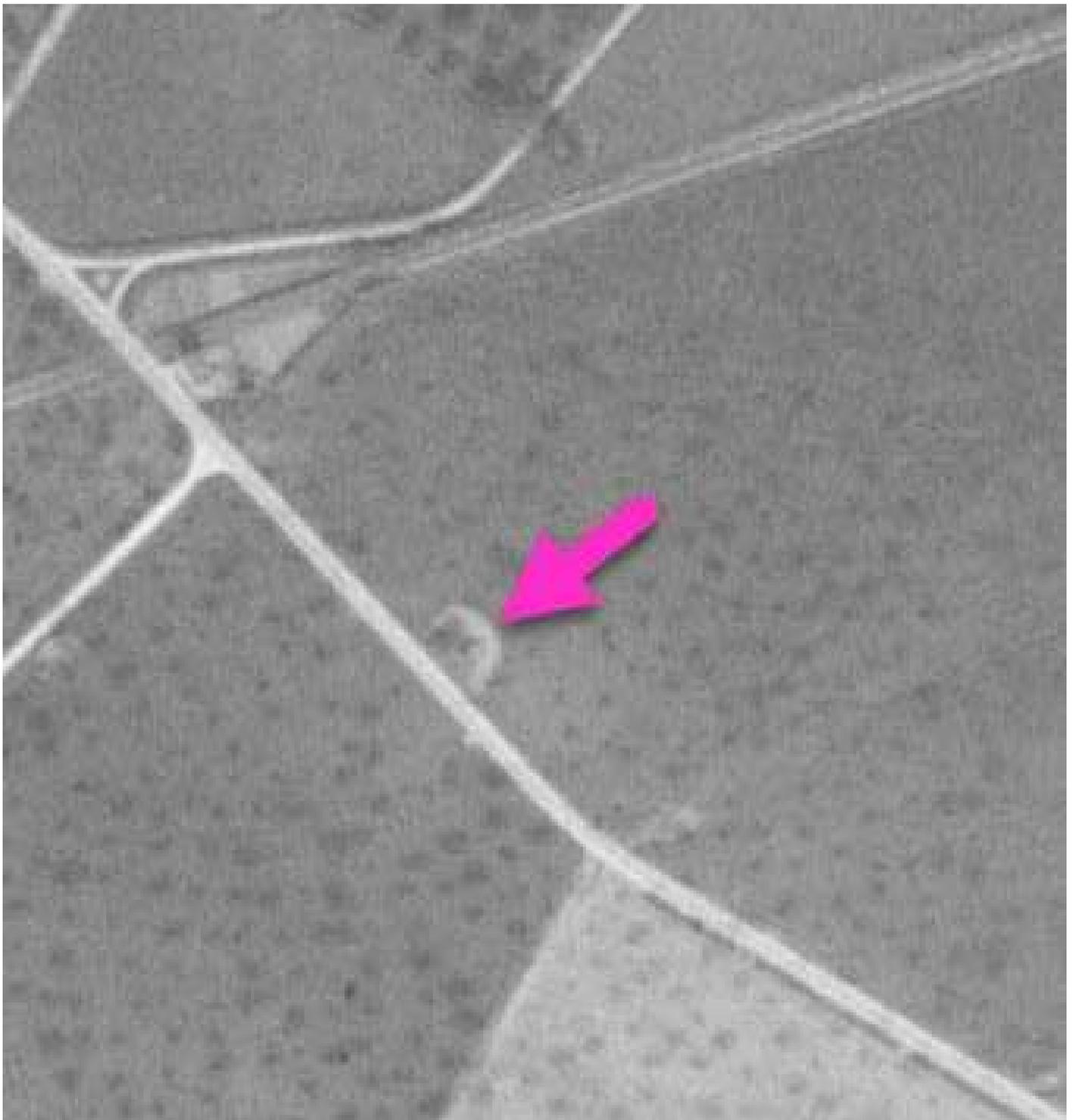
Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

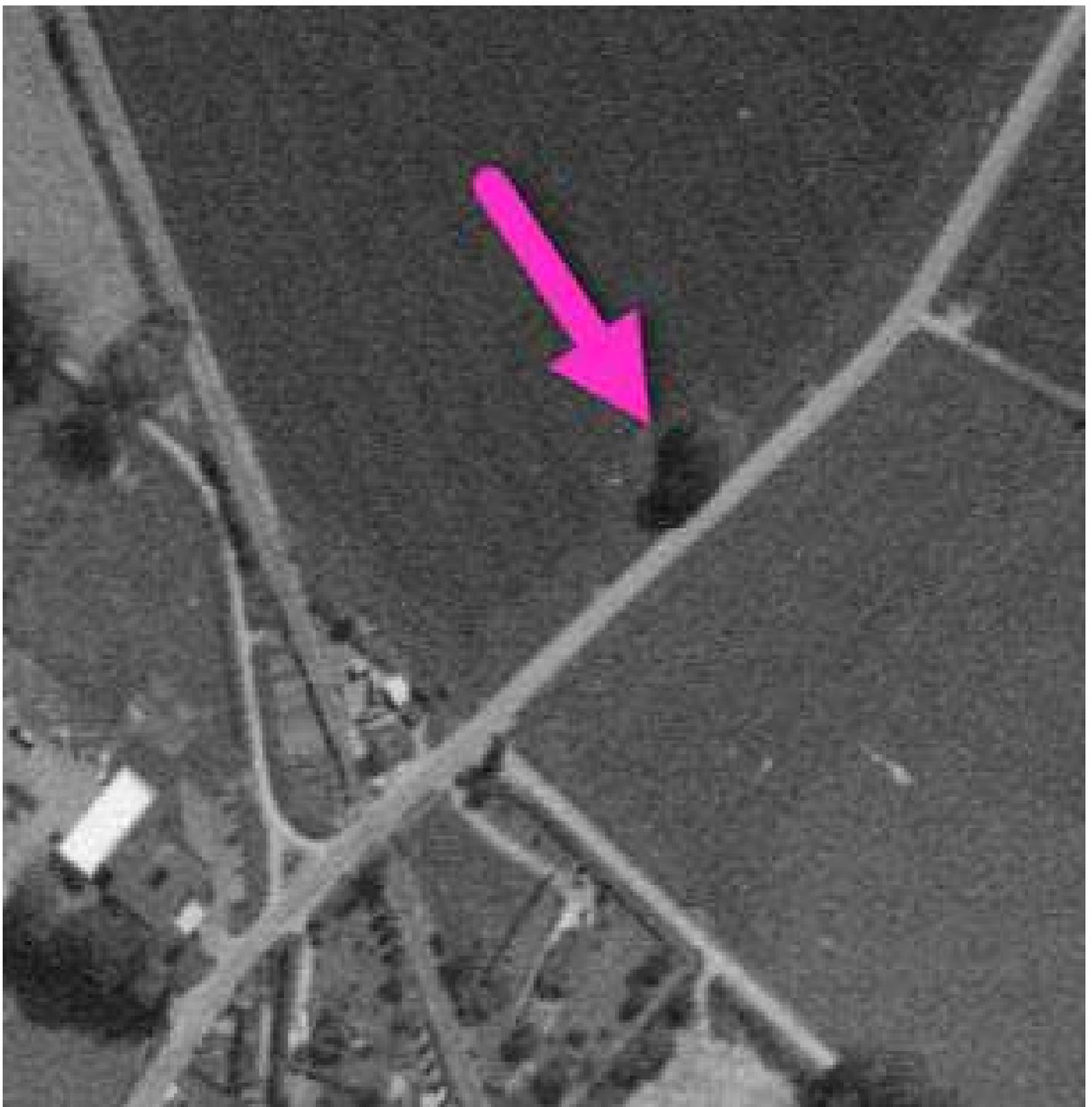


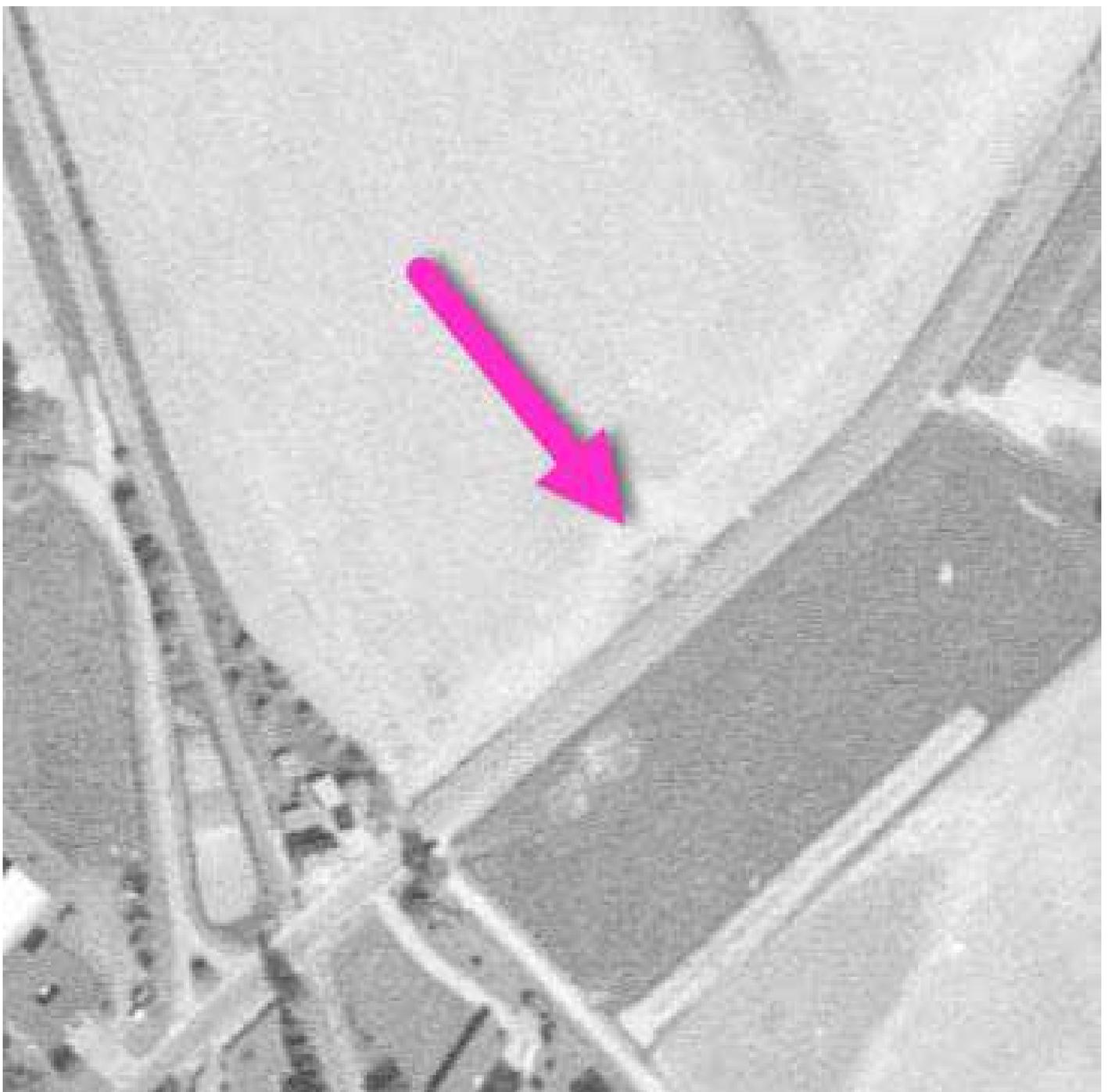














Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Luneray

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Systeme : RFG93-CC50

Orig. report carto : Orthophoto

x : 1 549 334

y : 9 181 384

Précision :

Type de Report : Ponctuel

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 50 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial : explor-e / /

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Témoignages

Photo aérienne

Campagne	Date	Cliché	Stéréo.	Non stér.	Description
	2018		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Explor-e 2023 : Zone d'évitement dans une parcelle pour les cultures, avec petite anomalie sombre.
	2020		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Explor-e 2023 : Anomalie dans une parcelle en culture.

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires







Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Luneray

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système : RFG93-CC50

Orig. report carto :

x : 1 549 802

y : 9 182 036

Précision :

Type de Report : Ponctuel

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 50 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / /

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes || Auteur: Explor-e | Réf.: 76400-14 | | Date: 18/10/2023 |

Récentes || Auteur: DDTM76 | Réf.: Mail | | Date: 13/12/2023 |

Récentes || Auteur: Mairie | Réf.: Relevé de décision | | Date: 14/12/2023 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Indice 76400-114 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur : DDTM76 Référence : Mail Date : 13/12/2023
Informations extraites	... L'étude a consisté en décapage à la pelle au droit des indices sur une surface de 15m sur 15m. Le protocole est globalement conforme à celui attendu par nos services. Aucune anomalie n'a été trouvée. Par conséquent, vous pouvez suivre les recommandations du bureau d'étude Et donc, supprimer les périmètres des l'indices comme indiqué page 14 du rapport.
Elements de localisation	Plan de localisation : Echelle : Lieu-dit : Autre information :
Elements de dimensionnement	Plan d'extension : Echelle :
Remarques	

Indice 76400-114 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur : Explor-e Référence : 76400-14 Date : 18/10/2023
Informations extraites	Gestion des risques liés aux cavités souterraines - Recherche d'indices de cavité par décapage, Plaine de la Gare / Indice issu d'un signalement d'un affaissement. / Décapage menées le 29/09/2023 - Aucun desordre lié à une cavité souterraine n'a été reconnu lors de ces investigations.
Elements de localisation	Plan de localisation : Echelle : Lieu-dit : Autre information :
Elements de dimensionnement	Plan d'extension : Echelle :
Remarques	

Indice 76400-114 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur : Mairie Référence : Relevé de décision Date : 14/12/2023
Informations extraites	Arrêté du Maire : ... Article 1 - Les indices identifiés sur la parcelle cadastrée AD440 sont requalifiés en indices non liés à une cavité souterraine et leurs périmètres de sécurité sont supprimés... Pour tout projet au droit de cette parcelle, un suivi systématique des terrassements par un géologue devra être effectué afin de lever tout doute pouvant exister ...
Elements de localisation	Plan de localisation : Echelle : Lieu-dit : Autre information :
Elements de dimensionnement	Plan d'extension : Echelle :
Remarques	

76400-14

TERROIR DE CAUX

Commune de Luneray
Gestion des risques liés aux cavités souterraines

Recherche d'indices de cavité par décapage, Plaine de la Gare

Version A du 18 octobre 2023



explor-e

Solutions risques naturels hydrogéologie et environnement



explor-e

SARL au capital de 40 000 euros - RCS Rouen - Siret : 510 864 226 00020 - APE : 7112B

Siège social : 908-3, route de Veules-les-Roses – 76760 Yerville

Mail : contact@explor-e.fr

Site internet : www.explor-e.fr

 **N°Vert 0 800 00 28 12**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Responsable de la mission : Gilles DEMAREST – Ingénieur Hydrogéologue

Sommaire général

1	CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION.....	1
2	TRAVAUX DE DÉCAPAGE À LA PELLE.....	7
3	CONCLUSION.....	13

Sommaire des illustrations

Schémas 1	: Localisation de la parcelle étudiée	1
Schéma 2	: Plan d'archives de la Mairie localisant l'ICS64	2
Schéma 3	: Vue de l'anomalie visible sur les photos aériennes de 1978 – ICS103	3
Schéma 4	: Vue du piquet implanté par l'ancien exploitant de la parcelle	4
Schéma 5	: Localisation des 3 indices étudiés	5
Schéma 6	: Vue de l'implantation des zones 3 zones à décaper	7
Schéma 7	: Vues des travaux de décapage effectués au droit des 3 indices étudiés (Crédit photo explor-e –)	8
Schéma 8	: Proposition de requalification des ICS	14

Contexte et objectifs de la mission

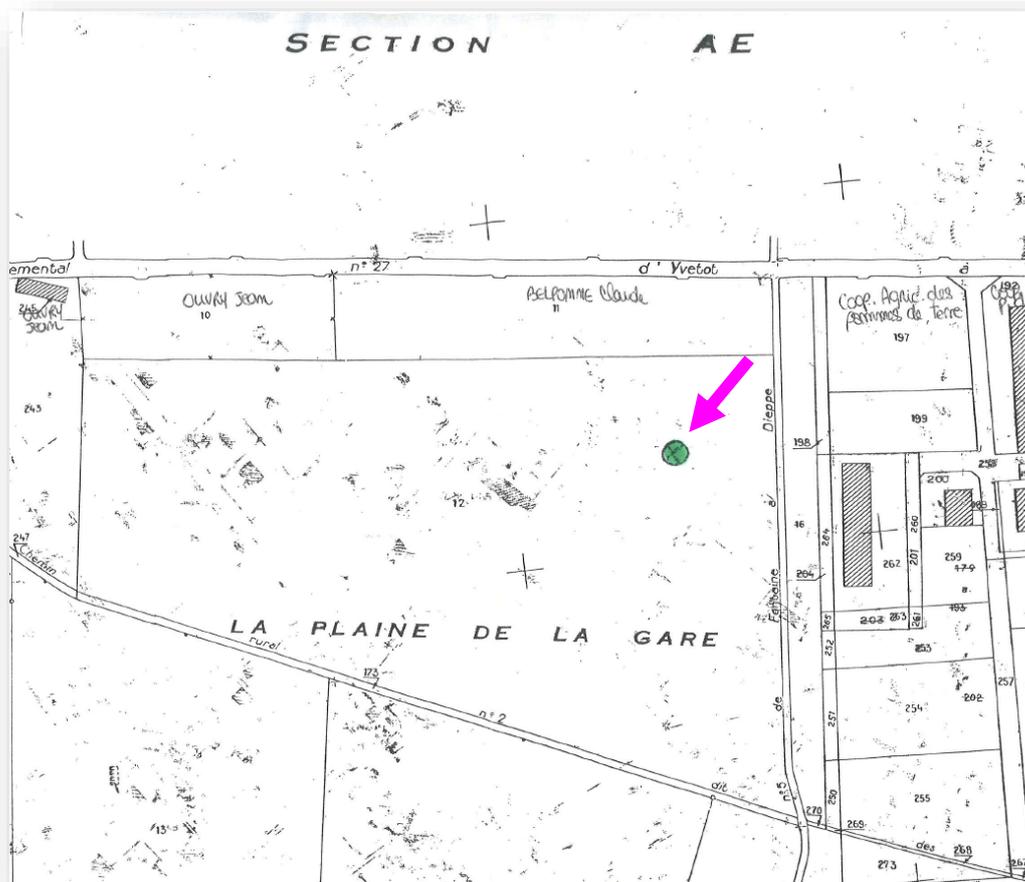
La présente étude concerne la parcelle AD 440 située Plaine de la Gare à Luneray (76).

Schémas 1 : Localisation de la parcelle étudiée



Cette parcelle est impactée par plusieurs indices de cavités. Le premier est issu d'un document ancien de la mairie, plus précisément un extrait cadastral sur lequel figure une marnière qui aurait été signalée dans la parcelle, sans plus d'informations. Cet indice a été intégré dans le RICS de la commune de Luneray effectué par explor-e en 2023 sous le numéro 64.

Schéma 2 : Plan d'archive de la Mairie localisant l'ICS64



Un second indice est recensé sur cette parcelle sous le numéro 103. Il s'agit d'un indice issu de la BD MVT du BRGM, visible sur les photos aériennes de 1978. Il est indiqué dans la fiche signalétique qu'il existe un lien potentiel avec l'ICS64.

Schéma 3 : Vue de l'anomalie visible sur les photos aériennes de 1978 – ICS103



explor-e - contact@explor-e.fr - Tél : 02 35 95 14 85 Indice n° 76400-103 MAJ le 27/07/2023 Editon du : 28/07/2023 Page 4 / 4

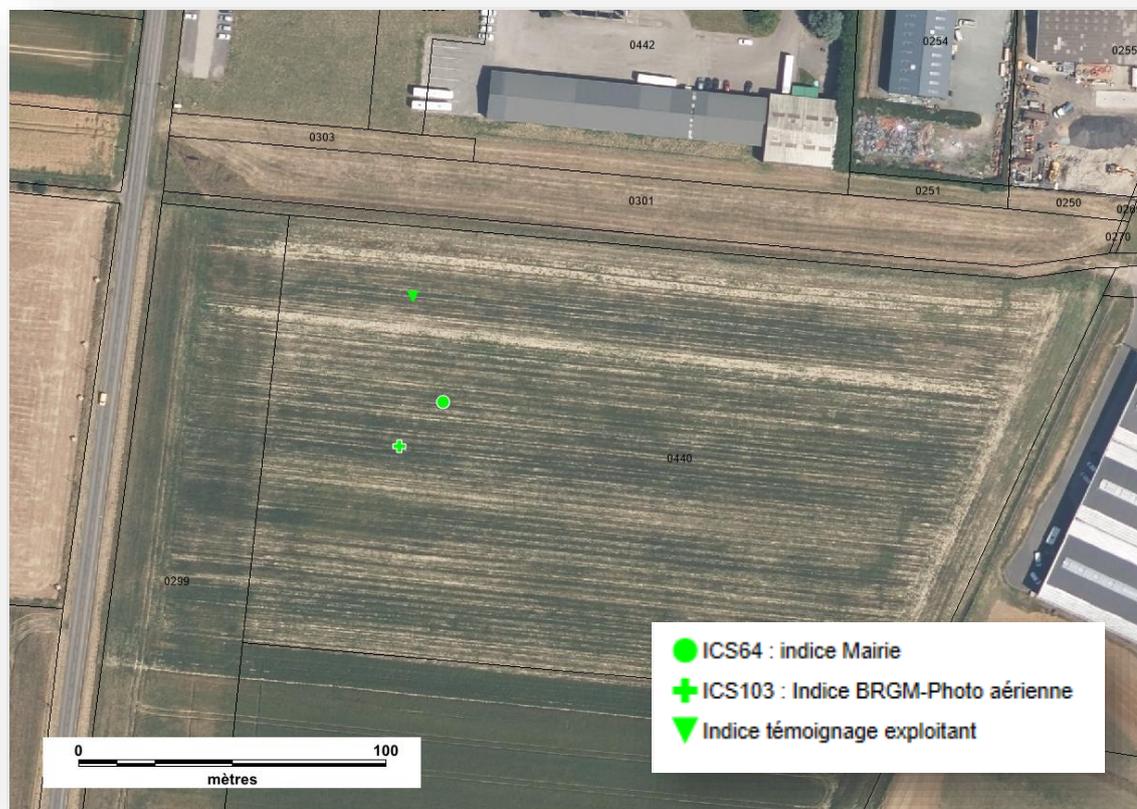
Par ailleurs, l'ancien exploitant de la parcelle a signalé auprès de la Mairie qu'il avait remblayé dans le passé un affaissement. Celui-ci a matérialisé l'endroit à l'aide d'un piquet. Cette information a été apportée après l'édition du RICS et n'a donc pas encore été intégrée. explor-e est donc allé en présence de M. le Maire relever la localisation de cet indice à l'aide d'un GPS.

Schéma 4 : Vue du piquet implanté par l'ancien exploitant de la parcelle



Le plan page suivante localise les 3 indices décrits ci-dessus.

Schéma 5 : Localisation des 3 indices étudiés



Les informations relatives à ces indices sont peu précises et l'origine de ces 3 indices est en l'état indéterminée ; par ailleurs, aucune anomalie (mouvement de terrain ou zone remblayée) n'est visible sur la parcelle au droit de ces derniers, et à l'exception de la photo aérienne de 1978 aucun autre indice n'a été observé dans ce secteur sur l'ensemble des campagnes aériennes analysées.

Dans ces conditions, il a été décidé en accord avec le Maître d'Ouvrage d'effectuer un décapage à la pelle au droit de ces indices afin de tenter de les qualifier plus précisément.

Le présent rapport synthétise le résultat de ces investigations.

TERROIR DE CAUX

Commune de Luneray -Gestion des risques liés aux cavités souterraines

Recherche d'indices de cavité par décapage, Plaine de la Gare

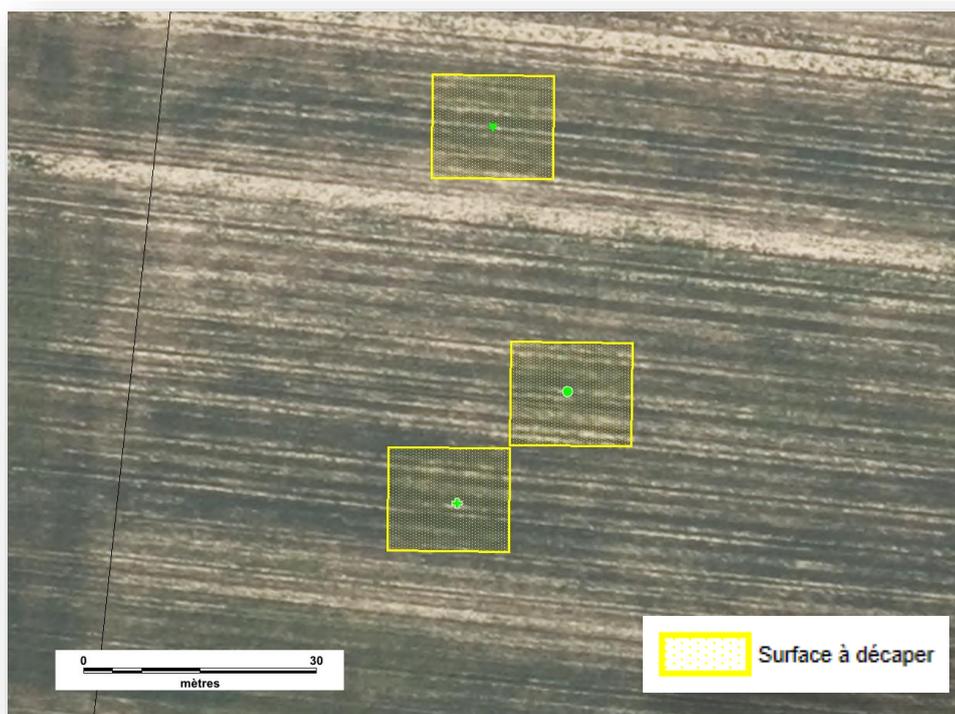


Travaux de décapage à la pelle

Les investigations ont eu lieu le 29 septembre 2023 sous la supervision d'explor-e.

Afin d'intégrer les éventuelles imprécisions de localisation, une surface à décaper de 15 m par 15 m a été matérialisée à l'aide d'un GPS par rapport au centroïde de chaque indice étudié.

Schéma 6 : Vue de l'implantation des zones 3 zones à décaper



Les 3 zones ont été décapées sur une profondeur minimale de 0.7 m. Ces décapages ont mis en évidence la présence de limons des plateaux en place sur l'ensemble des zones investiguées.

Nous nous référons aux photos présentées page suivante.

Schéma 7 : Vues des travaux de décapage effectués au droit des 3 indices étudiés (Crédit photo explor-e -)



ICS63



ICS103



Indice témoin

TERROIR DE CAUX

Commune de Luneray -Gestion des risques liés aux cavités souterraines

Recherche d'indices de cavité par décapage, Plaine de la Gare



Aucun désordre lié avec une ancienne cavité souterraine (puits ou fontis remblayés) n'a été reconnu lors de ces investigations.

TERROIR DE CAUX

Commune de Luneray -Gestion des risques liés aux cavités souterraines

Recherche d'indices de cavité par décapage, Plaine de la Gare



Conclusion

La présente étude concerne la parcelle AD 440 située Plaine de la Gare à Luneray (76).

Cette parcelle est impactée par plusieurs indices de cavités. Le premier est issu d'un document ancien de la mairie, plus précisément un extrait cadastral sur lequel figure une marnière qui aurait été signalée dans la parcelle, sans plus d'informations. Cet indice a été intégré dans le RICS de la commune de Luneray effectué par explor-e en 2023 sous le numéro 64. Un second indice est recensé sur cette parcelle sous le numéro 103. Il s'agit d'un indice issu de la BD MVT du BRGM, visible sur les photos aériennes de 1978. Il est indiqué dans la fiche signalétique qu'il existe un lien potentiel avec l'ICS64. Par ailleurs, l'ancien exploitant de la parcelle a signalé auprès de la Mairie qu'il avait remblayé dans le passé un affaissement. Celui-ci a matérialisé l'endroit à l'aide d'un piquet. Cette information a été apportée après l'édition du RICS et n'a donc pas encore été intégrée. explor-e est donc allé en présence de M. le Maire relever la localisation de cet indice à l'aide d'un GPS.

Les informations relatives à ces indices sont peu précises et l'origine de ces 3 indices est en l'état indéterminée ; par ailleurs, aucune anomalie (mouvement de terrain ou zone remblayée) n'est visible sur la parcelle au droit de ces derniers, et à l'exception de la photo aérienne de 1978 aucun autre indice n'a été observé dans ce secteur sur l'ensemble des campagnes aériennes analysées.

Dans ces conditions, il a été décidé en accord avec le Maître d'Ouvrage d'effectuer un décapage à la pelle au droit de ces indices afin de tenter de les qualifier plus précisément.

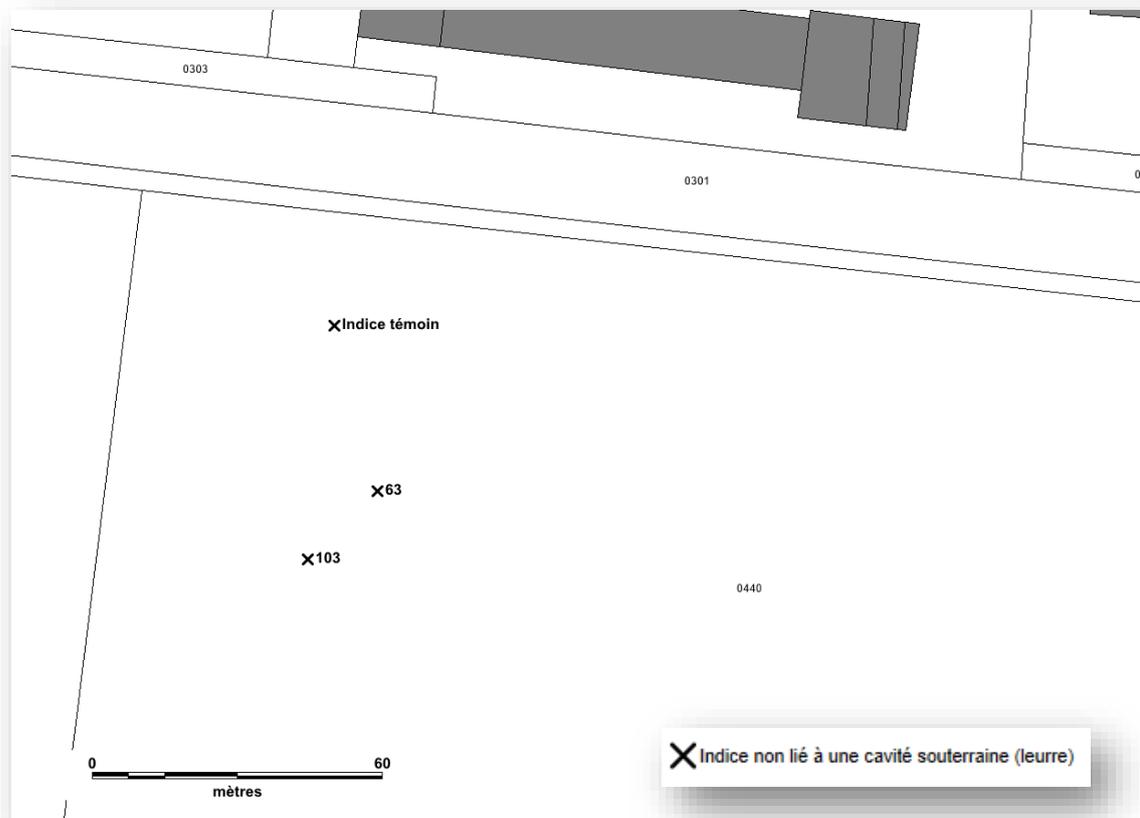
Les 3 zones ont été décapées sur une profondeur minimale de 0.7 m. Ces décapages ont mis en évidence la présence de limons des plateaux en place sur l'ensemble des zones investiguées. Aucun désordre lié avec une ancienne cavité souterraine (puits ou fontis remblayés) n'a été reconnu lors de ces investigations.

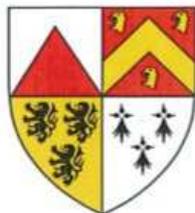
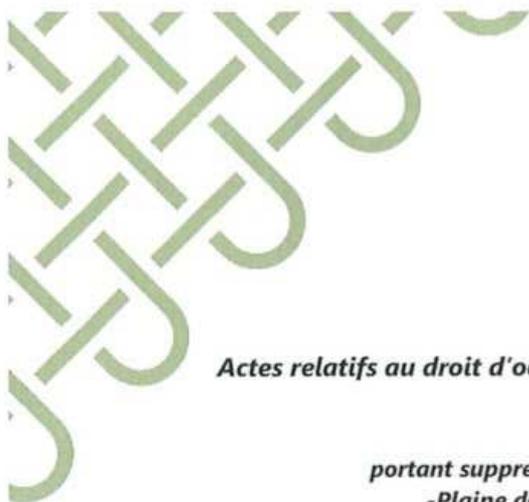
Au regard de ces éléments, nous proposons à la commune de Luneray et à la DDTM76 de requalifier ces indices en indices non liés à une cavité souterraine (leurre) et de supprimer les périmètres de sécurité associés.

En parallèle, nous préconisons pour tout projet au droit de cette parcelle d'effectuer un suivi systématique des terrassements par un géologue, afin de lever tout doute pouvant subsister.

Nous nous référons au plan de proposition page suivante.

Schéma 8 : Proposition de requalification des ICS





LUNERAY

2023 / 111

Actes relatifs au droit d'occupation des sols

ARRÊTÉ du MAIRE

portant suppression du périmètre de sécurité d'une cavité
-Plaine de la Gare (parcelle cadastrée AD 440)-

N°218/2023

Le Maire de Luneray,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2212-2 5°,

Vu les indices de cavité souterraine n°64 (archives de la mairie et RICS 2023 de la commune) et n°103 (BD MVT du BRGM) relevés dans la parcelle cadastrée AD 440 sise Plaine de la Gare,

Vu l'affaissement, remblayé et signalé par l'ancien exploitant de ladite parcelle,

Vu le décapage à la pelle réalisé au droit des indices le 29 septembre 2023 et le rapport établi en conséquence par le bureau EXPLOR-E (76760 Yerville) le 18 octobre 2023,

Considérant que ce rapport préconise de requalifier ces indices en indices non liés à une cavité souterraine et de supprimer les périmètres de sécurité associés,

ARRÊTE

Article 1 – Les indices de cavités identifiés sur la parcelle cadastrée AD 440 sont requalifiés en indices non liés à une cavité souterraine et leurs périmètres de sécurité sont supprimés. Voir plan annexé. Pour tout projet au droit de cette parcelle, un suivi systématique des terrassements par un géologue devra être effectué afin de lever tout doute pouvant subsister.

Article 2 – Une ampliation du présent arrêté sera transmise, après contrôle de légalité, aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Dieppe.

Fait à Luneray, le 14 décembre 2023

Le Maire,

Guy AUGER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604008-20231214-AR2182023-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent pendant un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Ville de Luneray
Place René Coty
BP 40008
76810 Luneray

☎ 02 35 85 30 34
✉ mairie.luneray@orange.fr
@mairieluneray
www.luneray.fr





Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Luneray

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) : Chemin des Ombragés

Coordonnées

Système : RGF93-CC50

Orig. report carto :

x : 1 549 558

y : 9 183 073

Précision : +/- 1m

Type de Report : Ponctuel

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / /

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes | | Auteur: for&tec | Réf.: Rapport F76400-5 | | Date: 10/10/2024 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

 Effondrement Affaissement-dépression Zone remblayée Puits Entrée à flanc de coteaux (cavage) Arbre isolé Autre : Aucun

Géométrie :

 Circulaire

Diamètre (m) # 3

Profondeur max (m) # 1,6

 Quelconque

Longueur min (m) #

Longueur max (m) #

Observations

for&tec : Effondrement dans le chemin d'accès de la parcelle AB 914 constaté le 02/10/202

Origine probable de l'indice

Type

 Carrière souterraine Carrière à ciel ouvert Carrière type inconnu Karstique (Naturel) Indéterminé Puits à eau

Matière extraite

 Marne Cailloux Sable Pierre de taille Argile

Commentaires

For&tec : Mise en évidence d'une anomalie remblayée circulaire de 1,3 à 1,5 mètres de diamètre entre 2 et 3 mètres de profondeur qui semble se poursuivre en profondeur selon conclusion de l'étude FOR&TEC

Indice 76400-115 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	<i>Auteur :</i> for&tec <i>Référence :</i> Rapport F76400-5 <i>Date :</i> 10/10/2024
Informations extraites	<p>Les observations faites au cours de ces investigations ont rapidement mis en évidence la présence d'une anomalie remblayée qui semble se poursuivre en profondeur, présentant notamment un diamètre de 1,3 à 1,5 mètre entre 2 mètres de profondeur et le fond de fouille (3 mètres). Elles ne permettent pas de conclure, avec certitude, sur l'origine de cet indice de cavité souterraine qui reste indéterminée à ce stade des investigations. L'hypothèse de la présence d'un puits d'accès à une carrière souterraine est toutefois privilégiée. // Bien que l'effondrement ait été remblayé, FOR&TEC signale le risque d'un nouvel effondrement. Cet effondrement représenterait un danger pour les usagers du chemin. Par conséquent, FOR&TEC préconise de ne plus emprunter ce chemin d'accès en attendant le diagnostic complet et le traitement éventuel de l'anomalie. + définition d'un périmètre de sécurité de 60m de rayon</p>
Elements de localisation	<i>Plan de localisation :</i> Echelle : <i>Lieu-dit :</i> <i>Autre information :</i>
Elements de dimensionnement	<i>Plan d'extension :</i> Echelle :
Remarques	

O'NEILL Laurence



16 Rue de l'Etang
76970 MOTTEVILLE

Tél. : 02 35 95 99 61

contact@for-et-tec.fr
www.for-et-tec.fr

SIRET : 499 341 725 00020
SAS au capital de 40 000 €



Commune de LUNERAY

-

Parcelle AB 914

Effondrement

-

**Expertise géologique
par sondage à la pelle mécanique**

RAPPORT D'EXPERTISE GEOLOGIQUE

F76400/5 - Version A du 10 octobre 2024



O'NEILL Laurence

Commune de LUNERAY - Parcelle AB 914

Effondrement

-

Expertise géologique par sondage à la pelle mécanique

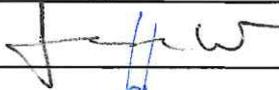
Rapport F76400/5 - Version A du 10 octobre 2024

Etabli par :



**16, rue de l'Etang
76970 MOTTEVILLE**

tél. 02 35 95 99 61 - contact@for-et-tec.fr

	Date :	Par :	Visa :
Etabli	10/10/2024	Pierre HENNEQUART - Ingénieur Géologue	
Vérifié	10/10/2024	Emmanuel SAILLARD - Ingénieur Géologue	
Approuvé	10/10/2024	Gilles WAYERE - Directeur Associé	

Version	Date	Nature des modifications	Pages concernées
A	10/10/2024		

O'NEILL Laurence

Commune de LUNERAY - Parcelle AB 914

Effondrement - Expertise géologique par sondage à la pelle mécanique

Sommaire

1	- CONTEXTE & OBJECTIFS.....	1
2	- DESCRIPTIF DE L'OPERATION	4
3	- OBSERVATIONS & INTERPRETATIONS	5
4	- CONCLUSION & RECOMMANDATIONS.....	8
	4.1 Conclusion	8
	4.2 Recommandations	8

Liste des annexes

ANNEXE 1 : FICHE DESCRIPTIVE DE L'ICS N°XX1 (PROPOSITION)

O'NEILL Laurence

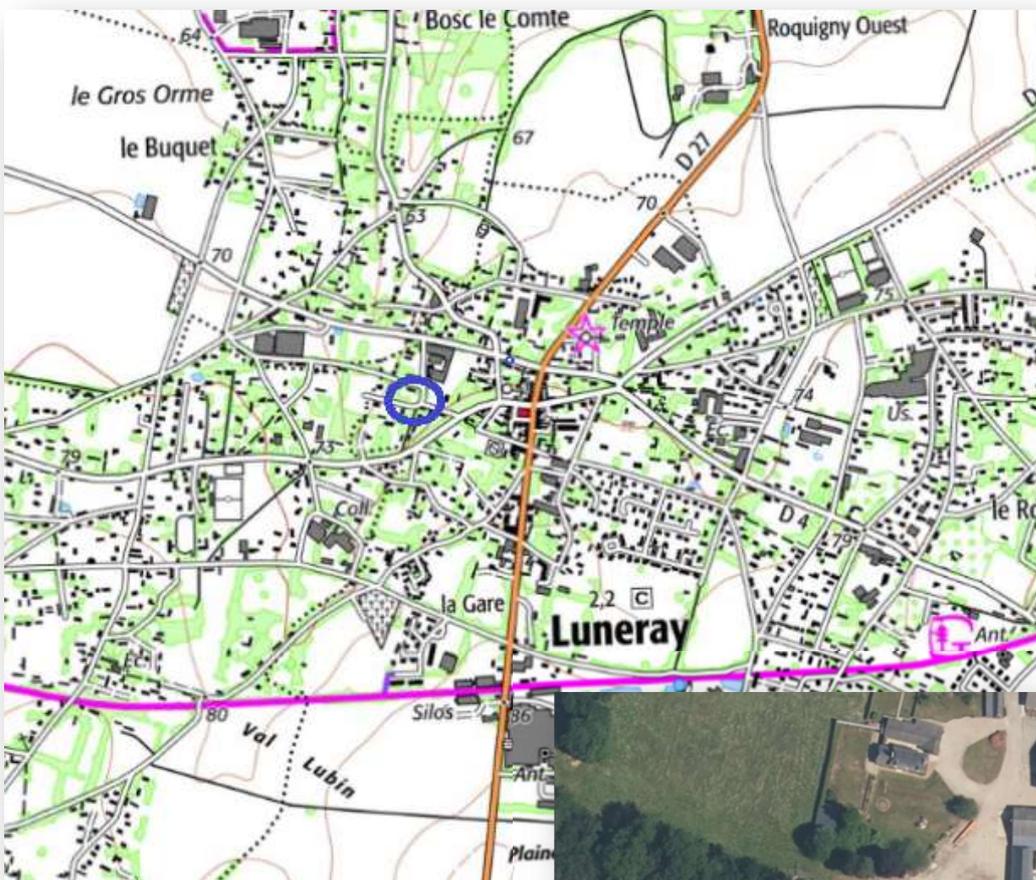
Commune de LUNERAY - Parcelle AB 914

Effondrement - Expertise géologique par sondage à la pelle mécanique

1 - Contexte & Objectifs

Un effondrement d'origine indéterminée d'environ 3 mètres de diamètre et 1,6 mètre de profondeur, a été constaté le 02/10/2024 dans la parcelle cadastrée AB 914 sur la commune de LUNERAY. Il est à noter qu'un réseau d'adduction d'eau potable a été observé dans l'effondrement, néanmoins, celui-ci ne semblait pas endommagé.

Madame O'NEILL mentionne avoir été informée par la société Véolia d'une perte de 73 m³ d'eau depuis le mois de juillet 2024.



**Situation de l'effondrement
(Supports Géoportail)**



O'NEILL Laurence

Commune de LUNERAY - Parcelle AB 914

Effondrement - Expertise géologique par sondage à la pelle mécanique



Photographies de l'effondrement - FOR&TEC le 2 octobre 2024

La consultation du Plan des Indices de Cavité Souterraine de la commune ne révèle aucun indice à proximité (source : RICS provisoire de Luneray – Août 2024).



Extrait du RICS provisoire de la commune de LUNERAY

O'NEILL Laurence

Commune de LUNERAY - Parcelle AB 914

Effondrement - Expertise géologique par sondage à la pelle mécanique

L'origine de cet effondrement ne peut être qualifiée. Elle peut être liée à :

- ✓ Un phénomène karstique générateur de vides naturels favorisés par les infiltrations des eaux pluviales ;
- ✓ Une ancienne exploitation souterraine.

Quelle qu'en soit l'origine, cette anomalie présente un risque de sinistre pouvant affecter les biens et personnes.

Madame O'NEILL Laurence souhaite que cet effondrement soit expertisé afin d'en connaître l'origine et les conditions de son traitement.

A cette fin, FOR&TEC propose la réalisation d'une expertise géologique par sondage à la pelle mécanique au droit de cette anomalie.

Les 3 scénarios qui en découlent sont les suivants :

- ✓ Dans le cas de la mise à jour d'un leurre (arbre mal dessouché, extraction superficielle, ancien ouvrage de faible profondeur ...), l'anomalie ne sera pas qualifiée d'indice de cavité souterraine.
- ✓ Dans le cas de la découverte d'un effondrement qui se poursuit en profondeur, FOR&TEC proposerait la réalisation de sondages destructifs profonds.
- ✓ Dans le cas de la découverte d'un ancien puits d'accès à une carrière souterraine, FOR&TEC proposerait la réalisation d'un curage, busage du puits et topographie de la cavité (dans le but de la combler ultérieurement).

La mission proposée n'est pas destinée à garantir l'absence de vice de sol dans la parcelle cadastrée AB 914 pouvant être lié à un indice de cavité souterraine situé à l'extérieur de la zone investiguée ou à une problématique souterraine karstique (naturelle).

O'NEILL Laurence

Commune de LUNERAY - Parcelle AB 914

Effondrement - Expertise géologique par sondage à la pelle mécanique

2 - Descriptif de l'opération

Le sondage à la pelle mécanique est une opération qui consiste à évacuer par passes successives les formations superficielles au droit d'une anomalie afin de mettre en évidence l'apport de remblais anthropiques.

Cette opération est effectuée, dans la plupart des cas, à l'aide d'une pelle hydraulique munie d'un godet de curage plat et est une investigation adaptée à la recherche et à l'observation de la plupart des indices de cavités souterraines (morphologie, dimensions, composition, etc...).

En effet, les dépressions, affaissements ou effondrements liés à la présence de cavités souterraines instables ont fréquemment été comblés par des matériaux dont la composition et la structure sont différentes de celles des formations géologiques en place (apport anthropique, remblai). Cette méthode permet généralement de préciser l'origine des indices observés.

Tableau 1 : Caractéristiques de l'intervention

<i>Date de l'intervention</i>	02/10/2024	
<i>Conditions météo</i>	Ensoleillé	
<i>Intervenant FOR&TEC</i>	Pierre HENNEQUART - Ingénieur géologue	
<i>Matériel employé</i>	Pelle mécanique NEW HOLLAND 7 tonnes munie d'un godet à curer	
		
<i>Sondage</i>	<i>Surface totale</i>	Environ 8 m ²
	<i>Prof.max</i>	3,3 mètres

O'NEILL Laurence

Commune de LUNERAY - Parcelle AB 914

Effondrement - Expertise géologique par sondage à la pelle mécanique

3 - Observations & Interprétations

L'observation de la zone d'étude avant investigations confirme la présence d'une anomalie (effondrement) circulaire de 3 mètres de diamètre pour 1,6 mètre de profondeur.



Vue sur l'effondrement avant investigations

La réalisation d'une fouille, d'environ 2 mètres x 4 mètres au droit de l'effondrement, met en évidence la présence d'une zone déstabilisée d'environ 2,2 mètres de diamètre à 1,6 mètre de profondeur.

Contrastant avec un terrain naturel limoneux brun/clair et résistant, les remblais rencontrés lors de cette investigation se composent de terre végétale, de limons et de matériaux anthropiques (briques), suggérant un remblaiement. On note également la réduction du diamètre de l'anomalie à 1,4 mètre à 2 mètres de profondeur.



Evolution de l'anomalie entre 0,5 mètre et 1,2 mètre de profondeur

O'NEILL Laurence

Commune de LUNERAY - Parcelle AB 914

Effondrement - Expertise géologique par sondage à la pelle mécanique

Entre 2 et 3 mètres de profondeur, au contact des argiles à silex, l'anomalie adopte une forme de plus en plus circulaire, marquée par des matériaux sombres et décomprimés. Ses dimensions se maintiennent avec un diamètre variant entre 1,3 et 1,5 mètre.

La présence de matériaux anthropiques, tels que des briques, ainsi que de morceaux de craie dans le remblai, conforte l'hypothèse d'un ancien puits d'accès à une carrière souterraine.



Evolution de l'anomalie entre 2 mètres et 3 mètres de profondeur

Le sondage à la pelle mécanique réalisé au droit de l'anomalie, confirme la présence d'une anomalie remblayée en lien avec une cavité souterraine. Les observations faites au cours de ces investigations ne permettent pas de conclure, avec certitude, sur l'origine de cet indice de cavité souterraine qui reste indéterminée à ce stade des investigations. L'hypothèse de la présence d'un puits d'accès à une carrière souterraine est toutefois privilégiée.

O'NEILL Laurence

Commune de LUNERAY - Parcelle AB 914

Effondrement - Expertise géologique par sondage à la pelle mécanique



Localisation de l'effondrement et des investigations

Coordonnées GPS de l'anomalie investiguée - RGF93 CC50 :

X = 1 549 557,8 m

Y = 9 183 072,6 m

4 - Conclusion & Recommandations

4.1 Conclusion

Un effondrement d'origine indéterminée d'environ 3 mètres de diamètre et 1,6 mètre de profondeur, a été constaté le 02/10/2024 dans la parcelle cadastrée AB 914 sur la commune de LUNERAY. Il est à noter qu'un réseau d'adduction d'eau potable a été observé dans l'effondrement, néanmoins, celui-ci ne semblait pas endommagé.

Madame O'NEILL mentionne avoir été informée par la société Véolia d'une perte de 73 m³ d'eau depuis le mois de juillet 2024.

La consultation du Plan des Indices de Cavité Souterraine de la commune ne révèle aucun indice à proximité.

Madame O'NEILL Laurence souhaite que cet effondrement soit expertisé afin d'en connaître l'origine et les conditions de son traitement.

A cette fin, FOR&TEC a proposé la réalisation d'une expertise géologique par sondage à la pelle mécanique au droit de cet effondrement.

Les observations faites au cours de ces investigations ont rapidement mis en évidence la présence d'une anomalie remblayée qui semble se poursuivre en profondeur, présentant notamment un diamètre de 1,3 à 1,5 mètre entre 2 mètres de profondeur et le fond de fouille (3 mètres). Elles ne permettent pas de conclure, avec certitude, sur l'origine de cet indice de cavité souterraine qui reste indéterminée à ce stade des investigations. L'hypothèse de la présence d'un puits d'accès à une carrière souterraine est toutefois privilégiée.

4.2 Recommandations

En application des recommandations des Services de l'Etat, FOR&TEC préconise la création d'un nouvel indice de cavité souterraine (ICS n°xx1), affecté d'un périmètre de sécurité de 60 mètres (cf. plan page n°9).

Annexe 1 : Fiche descriptive de l'ICS n°xx1 (proposition)

FOR&TEC propose la réalisation de 7 sondages destructifs profonds, 1 au centre et 6 autour, espacés entre eux de 2 mètres et descendus à minima de 15 mètres dans la craie, afin de poursuivre, en profondeur, le diagnostic de cet effondrement.

FOR&TEC attire l'attention sur le remblayage non compacté de cette fouille avec les matériaux extraits et complétés par le maître d'ouvrage, susceptibles de tassement d'ordre décimétrique.

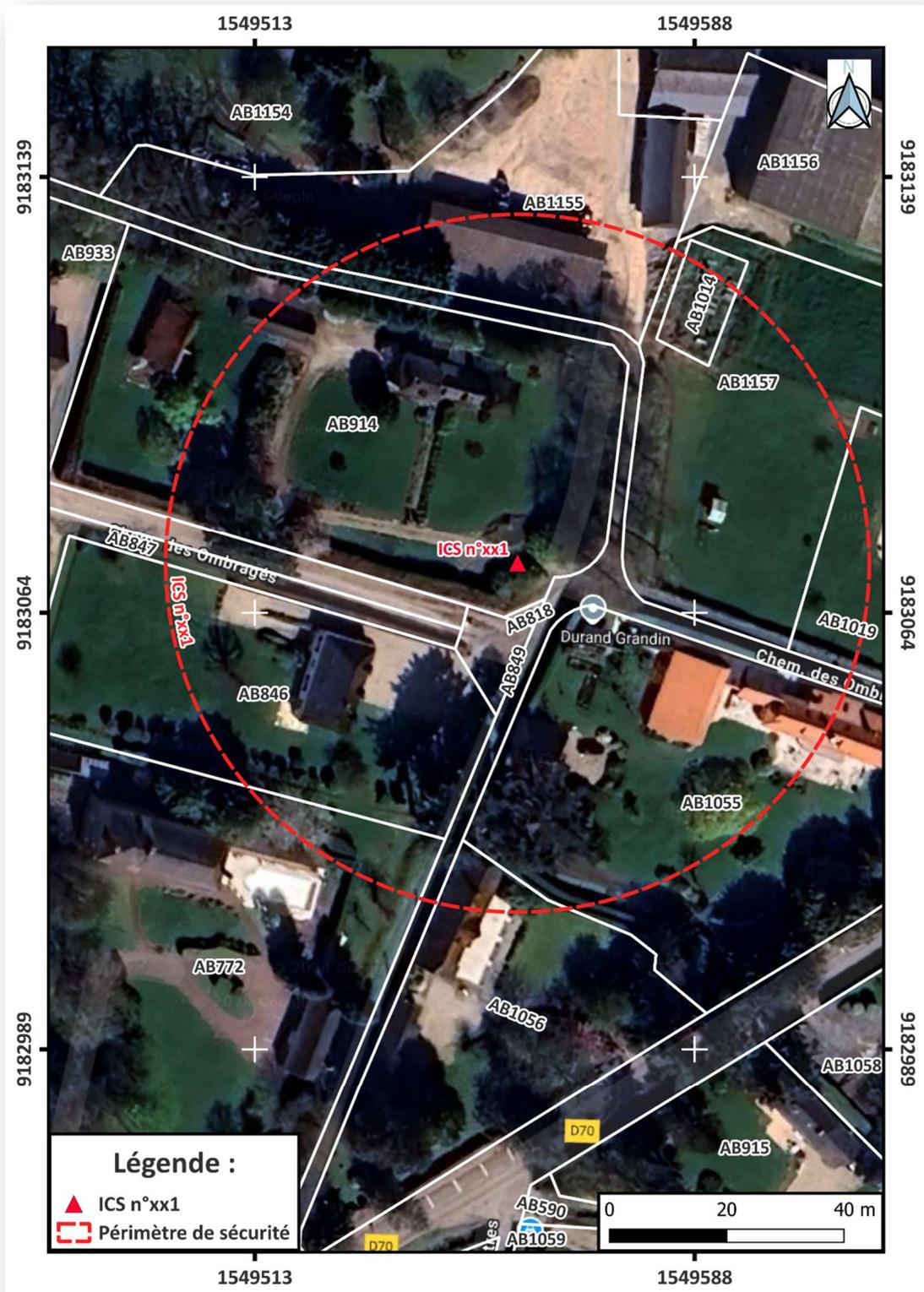
Bien que l'effondrement ait été remblayé, FOR&TEC signale le risque d'un nouvel effondrement. Cet effondrement représenterait un danger pour les usagers du chemin. Par conséquent, FOR&TEC préconise de ne plus emprunter ce chemin d'accès en attendant le diagnostic complet et le traitement éventuel de l'anomalie.

FOR&TEC rappelle que la mission réalisée n'est pas destinée à garantir l'absence de vice de sol dans la parcelle cadastrée AB 914 pouvant être lié à une cavité souterraine naturelle ou anthropique non décelable en conclusion de ses investigations.

O'NEILL Laurence

Commune de LUNERAY - Parcelle AB 914

Effondrement - Expertise géologique par sondage à la pelle mécanique



Périmètre de sécurité préconisé et indice de cavité souterraine n°xx1 à la suite de notre étude

O'NEILL Laurence

Commune de LUNERAY - Parcelle AB 914

Effondrement - Expertise géologique par sondage à la pelle mécanique

Annexe 1

Fiche descriptive de l'ICS n°xx1 (proposition)

CAVITES SOUTERRAINES**INDICE N° 76400-xx1**

LOCALISATION	
Département : 76 - Seine-Maritime Commune : LUNERAY Repères locaux Hameau/Lieu-dit : Autre (route, chemin...) : Chemin des ombragés Parcelle(s) cadastrale(s) : AB 914	Coordonnées Origine : RG93 CC50 - GPS x : 1 549 557,8 y : 9 183 072,6 précision : +/- 0,5 m Type de Report Point
SOURCES	
Indices d'archives	
- enquête Publique indice photo	
Indice de terrain <input checked="" type="checkbox"/> effondrement <input type="checkbox"/> affaissement-dépression <input type="checkbox"/> zone remblayée <input type="checkbox"/> puits <input type="checkbox"/> entrée à flanc de coteaux <input type="checkbox"/> arbre isolé <input type="checkbox"/> autre	Géométrie <input checked="" type="checkbox"/> circulaire diamètre : 3 mètres profondeur maxi : 1,6 mètre <input type="checkbox"/> quelconque longueur min : longueur max : type d'effondrement : <input type="checkbox"/> cylindrique <input type="checkbox"/> conique <input type="checkbox"/> en entonnoir observations Effondrement dans le chemin d'accès de la parcelle AB 914 constaté le 02/10/2024
CONTEXTE MORPHOLOGIQUE	HYDROGEOLOGIE
<input checked="" type="checkbox"/> plateau <input type="checkbox"/> talweg <input type="checkbox"/> flanc de coteau	profondeur de la nappe : d'après Atlas Hydrogéologique
ORIGINE PROBABLE DE L'INDICE	
Type Probable Indice <input type="radio"/> Carrière à ciel Ouvert <input type="radio"/> Carrière Souterraine <input checked="" type="radio"/> Indéterminée <input type="radio"/> Karstique <input type="radio"/> Puisard	Matière Probablement Extraite <input type="radio"/> Cailloux <input type="radio"/> Pierres de taille <input type="radio"/> Marne <input type="radio"/> Argile <input type="radio"/> Sable <input type="radio"/> Autre Commentaires: Mise en évidence d'une anomalie remblayée circulaire de 1,3 à 1,5 mètres de diamètre entre 2 et 3 mètres de profondeur qui semble se poursuivre en profondeur selon conclusion de l'étude FOR&TEC (cf page suivante)

Investigations				
Type	But	Atteint	Date	Commentaires
Sondage à la pelle mécanique	Expertise de l'effondrement	partiel	10/10/2024	Rapport FOR&TEC F76400-5



Localisation

Coordonnées

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Luneray

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Systeme :

Orig. report carto : Cadastre Napo non corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / /

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales || Réf.: 8S21 | Section: C | Parcelle: 5 |
 Récentes || Réf.: Rapport F76400/4 version A |
 Récentes || Auteur: Mairie | Réf.: Arrêté du maire | | Date: 17/10/2024 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e 2024 : initialement les documents d'archives 3OP et 8S21 avaient été associés. Toutefois une analyse complémentaire des dates a permis de les différencier d'où la création d'un indice ICS630 distinct.
 - Déclaration service vicinal (a priori avant 1888) ICS063
 - Déclaration (individuelle) M. OUVRY 1899 : ICS630 // avec périmètre de sécurité aménagé suite à investigations

Indice 76400-630 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	<i>Auteur :</i> for&tec <i>Référence :</i> Rapport F76400/4 version A <i>Date :</i> 11/09/2024
Informations extraites	Expertise géologique par sondages géologiques profonds // réalisation de 29 sondages destructif en rideau en limite de parcelle // Conclusion : Les résultats des sondages destructifs montrent que la craie à silex est très tendre et peu perméable mais elle ne présente pas de niveaux altérés au toit ou au sein de la formation crayeuse. Aucun vide franc ou zone de terrain décomprimé, caractéristique d'une exploitation souterraine de type marnière n'a été rencontré au droit des sondages. // Recommandations : Au regard de ses conclusions et des informations portées à sa connaissance (pas de cavité souterraine avérée à moins de 60 mètres de la ligne de sondages), FOR&TEC propose la levée administrative partielle des périmètres de sécurité des indices de cavité souterraine n°63 et 630 en arrière des forages
Elements de localisation	<i>Plan de localisation :</i> <i>Echelle :</i> <i>Lieu-dit :</i> <i>Autre information :</i>
Elements de dimensionnement	<i>Plan d'extension :</i> <i>Echelle :</i>
Remarques	

Indice 76400-630 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	<i>Auteur :</i> Mairie <i>Référence :</i> Arrêté du maire <i>Date :</i> 17/10/2024
Informations extraites	Arrêté du maire suite à étude for&tec pour adapter les périmètres de sécurité en arrière du rideau de sondages réalisé par for&tec
Elements de localisation	<i>Plan de localisation :</i> <i>Echelle :</i> <i>Lieu-dit :</i> <i>Autre information :</i>
Elements de dimensionnement	<i>Plan d'extension :</i> <i>Echelle :</i>
Remarques	

Indice 76400-630 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales Cote : 8S21
Elements extraits	Date du document : 12/12/1899 Type ouvrage : Déclarant : OUVRY Henri Locataire ou fermier : Propriétaire :
Elements de localisation	Plan de localisation : Echelle : Lieu-dit : Cadaastre de référence : Napoléonien Référence parcellaire : Section : C Parcelle : 5 Polygone : A Autre information : Observations : Registre de déclaration d'ouverture de carrière /Numéro d'ordre : 1710
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension : Echelle : Caractéristiques puits : Profondeur / Diamètre / Maçonné Volume exploité : Nombre d'étage(s) : Chambres(s) : Observations :

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION carré.	DATE DE LA COMMUNICATION		N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION carré.	DATE DE LA COMMUNICATION	
				à la Préfecture.	au service des Mines.					à la Préfecture.	au service des Mines.
1681	Delachre Hippolyte	Augrémont	A	29 10	29 10	1717	Creveloise		C	18 10 1911	18 10 1911
1682	Boisot Louis	Augrémont	B	30 2	30 2	1718	Le Gros		C	18 10 1911	18 10 1911
1683	Bruille Henri	La Roche et Cour	B	30 2	30 2	1719	de Gros		C	18 10 1911	18 10 1911
1684	Dubois Maurice	St. Bruges	B	30 2	30 2	1720	Delachre Paul		B	18 10 1911	18 10 1911
1685	Dumas Louis	Allevard Bellevue	B	30 2	30 2	1721	Diage Hippolyte		B	18 10 1911	18 10 1911
1686	Varlet Paul	Cléry	A	30 2	30 2	1722	Barc, Anselme		B	18 10 1911	18 10 1911
1687	Lacroix	Reims	B	30 2	30 2	1723	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1688	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1724	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1689	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1725	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1690	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1726	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1691	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1727	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1692	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1728	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1693	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1729	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1694	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1730	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1695	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1731	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1696	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1732	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1697	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1733	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1698	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1734	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1699	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1735	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1700	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1736	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1701	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1737	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1702	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1738	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1703	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1739	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1704	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1740	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1705	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1741	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1706	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1742	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1707	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1743	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1708	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1744	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1709	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1745	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1710	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1746	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1711	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1747	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1712	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1748	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1713	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1749	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1714	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1750	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1715	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1751	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911
1716	Lacroix	Grainville St. Hy	B	30 2	30 2	1752	de Gros		B	18 10 1911	18 10 1911



16 Rue de l'Etang
76970 MOTTEVILLE

Tél. : 02 35 95 99 61

contact@for-et-tec.fr
www.for-et-tec.fr

SIRET : 499 341 725 00020
SAS au capital de 40 000 €



Monsieur BOULAN Éric

Commune de LUNERAY

-

**Indices de cavité souterraine
n°63 et 630**

**Expertise géologique
par sondages destructifs profonds**

-

Parcelle AB374

RAPPORT D'EXPERTISE GEOLOGIQUE

F76400/4 - Version A du 11 septembre 2024



Monsieur BOULAN Eric

Commune de LUNERAY - Indices de cavité souterraine n°63 et 630

Expertise géologique par sondages destructifs profonds - Parcelle AB374

Monsieur BOULAN Éric

**Commune de LUNERAY -
Indices de cavité souterraine n°63 et 630**

**Expertise géologique par sondages destructifs profonds -
Parcelle AB374**

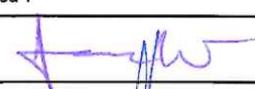
Rapport F76400/4 - Version A du 11 septembre 2024

Etabli par :



**16, rue de l'Etang
76970 MOTTEVILLE**

Tél. 02 35 95 99 61 - contact@for-et-tec.fr

	Date :	Par :	Visa :
Etabli	11/09/2024	Emmanuel SAILLARD - Ingénieur Géologue	
Approuvé	11/09/2024	Gilles WAYERE - Directeur Associé	

Version	Date	Nature des modifications	Pages concernées
A	11/09/2024		

Monsieur **BOULAN Eric**

Commune de LUNERAY - Indices de cavité souterraine n°63 et 630

Expertise géologique par sondages destructifs profonds - Parcelle AB374

Sommaire

1	- CONTEXTE & OBJECTIFS.....	1
2	- DESCRIPTIF DE L'OPERATION	5
3	- OBSERVATIONS & INTERPRETATIONS	7
4	- CONCLUSION & RECOMMANDATIONS.....	10
	4.1 Conclusion	10
	4.2 Recommandations	10

Liste des annexes

ANNEXE 1	: INDICES N°63 ET 630 : FICHES DESCRIPTIVES (SOURCE RICS EXPLOR-E)
ANNEXE 2	: COUPES DE SONDAGES
ANNEXE 3	: INDICES N°63 ET 630 - FICHES DESCRIPTIVES MODIFIEES (PROPOSITION)

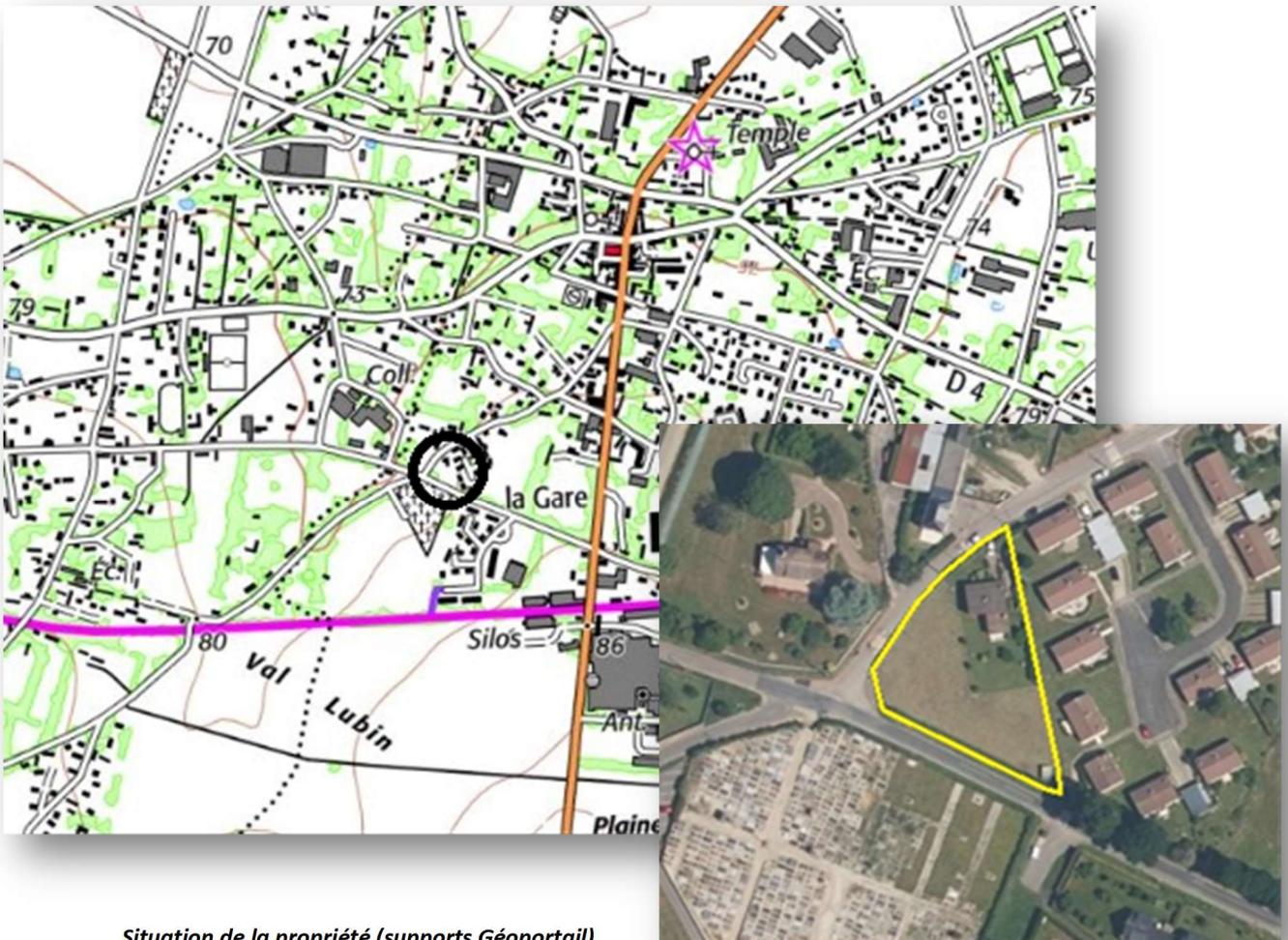
Monsieur **BOULAN Eric**

Commune de LUNERAY - Indices de cavité souterraine n°63 et 630

Expertise géologique par sondages destructifs profonds - Parcelle AB374

1 - Contexte & Objectifs

Monsieur BOULAN Éric est propriétaire de la parcelle bâtie cadastrée AB 374, au 41 rue du Val Lubin sur la commune de LUNERAY, qu'il envisage de diviser et de vendre.



Situation de la propriété (supports Géoportail)

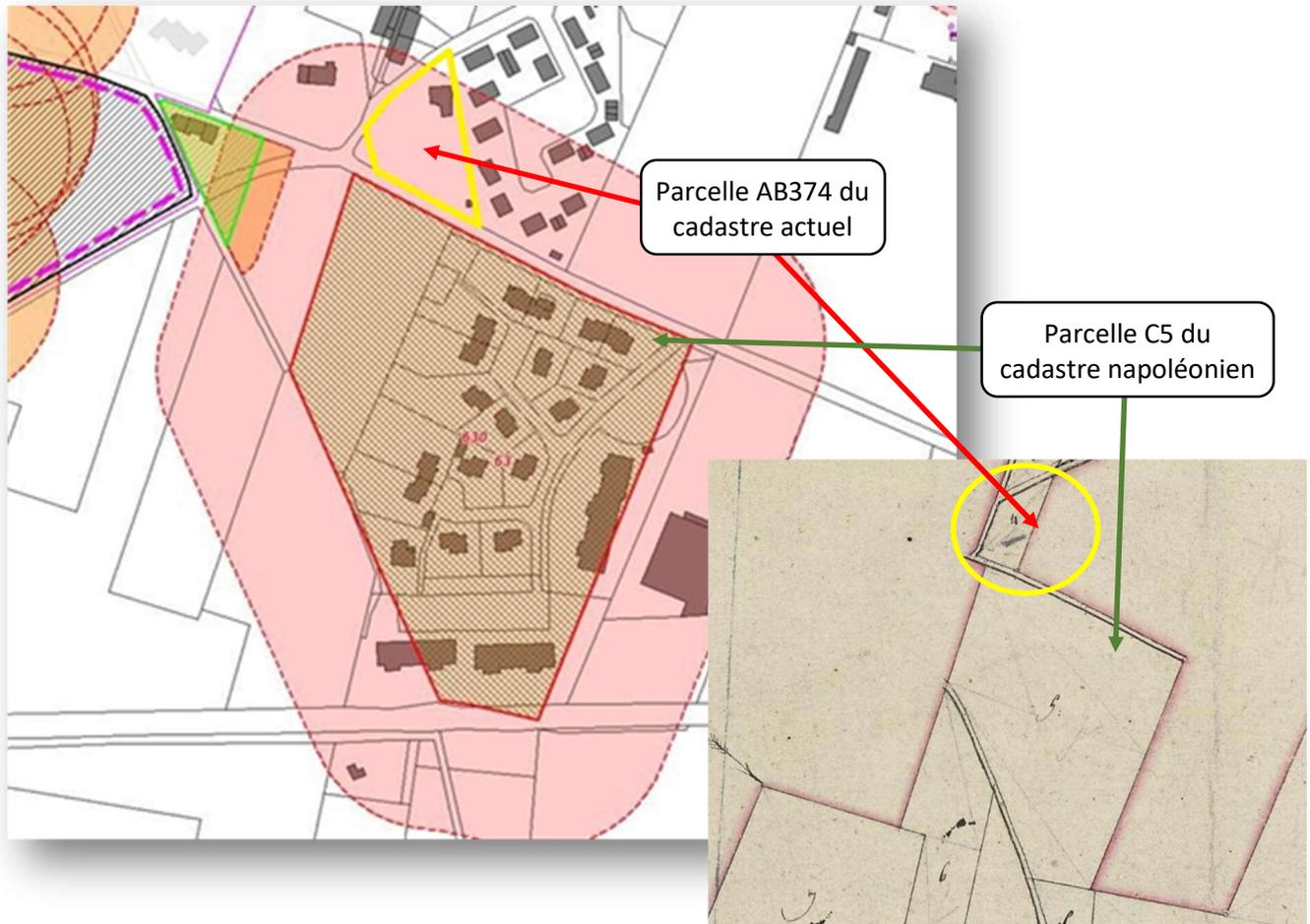
Cependant, cette parcelle est contrainte par les périmètres de sécurité de 60 mètres des indices de cavité souterraine n°63 et 630 (ICS 63 et ICS 630), recensés par la commune (RICS Explor-e, cf. annexe 1 et extraits de plans, page suivante) dans des parcelles voisines situées de l'autre côté de la rue des Forrières.

Annexe 1 : Indices n°63 et 630 : Fiches descriptives (source RICS Explor-e)

Monsieur **BOULAN Eric**

Commune de LUNERAY - Indices de cavité souterraine n°63 et 630

Expertise géologique par sondages destructifs profonds - Parcelle AB374



Extrait du RICS de la commune de Luneray

Extrait de la parcelle 5 section C du cadastre Napoléonien

Selon le RICS de la commune (fiches descriptives et plan de localisation) :

- l'ICS 063 est un indice surfacique qui correspond à l'emprise de l'ancienne parcelle C 5 du cadastre napoléonien désignée, dans un devis antérieur à 1888, comme lieu d'extraction de marne nécessaire à l'entretien du chemin de Grande Communication n°4 (archives départementales de Seine-Maritime - cote 3op66).
- l'ICS 630 est un indice surfacique qui correspond à l'enregistrement, le 12/12/1899 dans le registre préfectoral, de la déclaration d'ouverture d'une carrière dans l'ancienne parcelle C 5 du cadastre napoléonien par Mr Henri OUVRY (archives départementales de Seine-Maritime - cote 8s21, n° d'ordre 1710).

Les périmètres de sécurité des ICS 063 et 630 sont ainsi superposés.

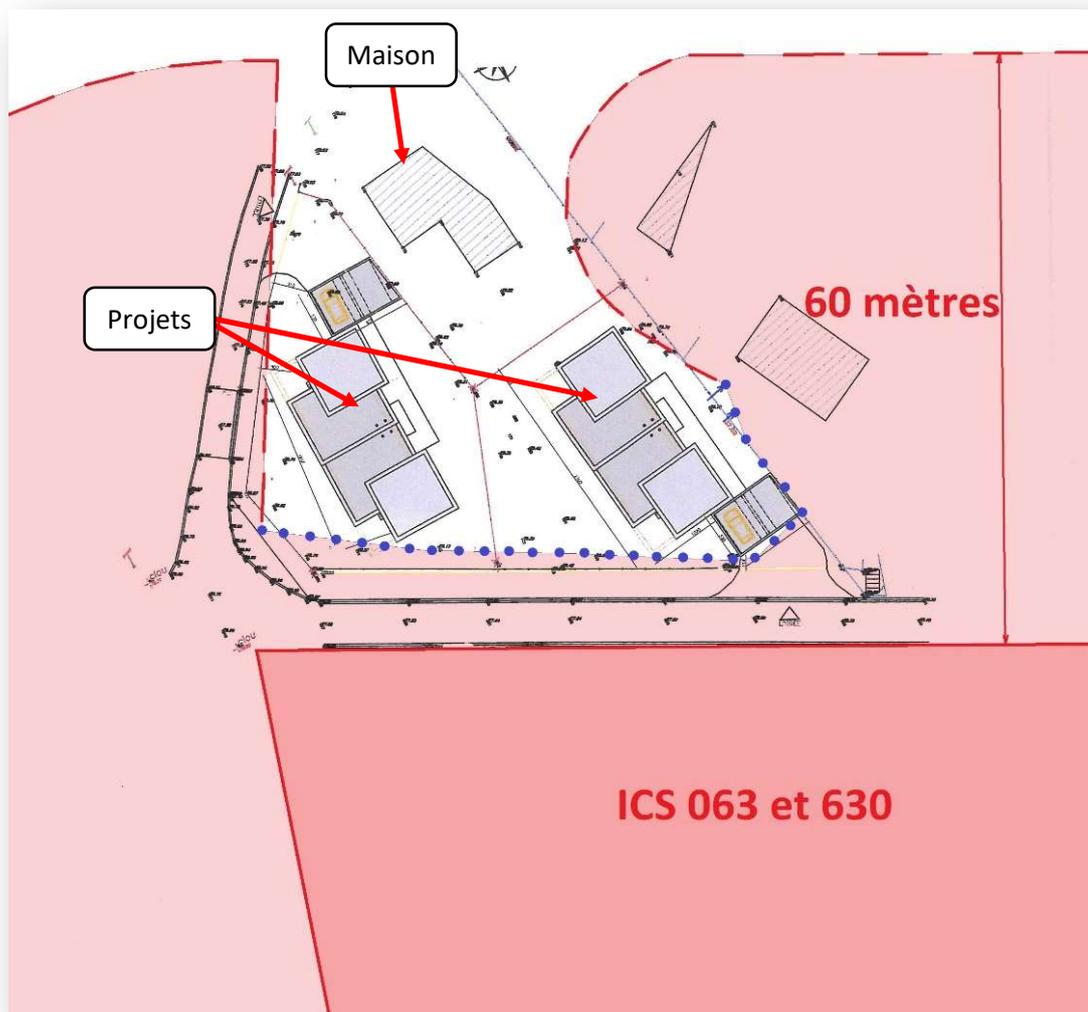
Aujourd'hui, la parcelle napoléonienne C 5 a entièrement été urbanisée et laisse place à un lotissement et un cimetière.

Monsieur BOULAN Éric souhaite que soient levés les périmètres de sécurité des ICS 063 et 630 au droit de la majeure partie de sa propriété (cf. plan ci-après).

A cette fin, faute d'investigation au droit des indices permettant d'identifier leur localisation précise, leur origine, leur importance et les conditions de leur traitement, FOR&TEC propose la réalisation d'une expertise géologique par 29 sondages destructifs profonds dans la parcelle cadastrée AB 374 entre les deux ICS et la zone à lever, destinés à analyser l'existence ou l'absence d'anomalie souterraine.

Conformément aux prescriptions des services de l'Etat, les sondages devront descendre de 15 mètres sous le toit de la craie.

En respect du « *guide technique : Les marnières de Haute-Normandie – Méthodologies d'étude et de prévention* » du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées, les sondages destructifs profonds doivent être réalisés à environ 2,5 mètres les uns des autres (3 mètres pour les sondages à plus de 15 mètres des ICS 063 et 630).



Localisation des forages proposés et périmètre résiduel en cas de constat d'absence d'anomalie

Monsieur BOULAN Eric

Commune de LUNERAY - Indices de cavité souterraine n°63 et 630

Expertise géologique par sondages destructifs profonds - Parcelle AB374

La présente mission est destinée exclusivement à la levée partielle du périmètre de sécurité des indices de cavité souterraine 063 et 630 en application de la doctrine et des recommandations des services de l'Etat (levée administrative).

La mission n'a pas pour objectif de démontrer l'absence de vice de sol pouvant mettre en péril la propriété.

Ainsi ses conclusions ne sauront constituer une garantie d'absence de vices de sol au droit de la propriété concernée en dehors de la ligne de sondages réalisés.

A noter cependant qu'en cas de découverte ultérieure d'un puits ou d'une cavité souterraine à moins de 60 mètres de la ligne de sondages, un périmètre de sécurité correspondant au cône d'effondrement théorique de cette cavité (distance = profondeur du plancher x tan 30 °) pourrait être appliqué au-delà de la ligne de sondages. Ce cône d'effondrement correspond à la zone de déstabilisation possible des sols en surface consécutive à l'effondrement de la marnière.



Implantation des sondages SD1 à SD29

Monsieur **BOULAN Eric**

Commune de LUNERAY - Indices de cavité souterraine n°63 et 630

Expertise géologique par sondages destructifs profonds - Parcelle AB374

2 - Descriptif de l'opération

Les sondages destructifs ont été exécutés en enregistrant les paramètres de forage suivants :

- ✓ VA : vitesse instantanée d'avancement, en mètres/heure ;
- ✓ PO : pression de poussée sur l'outil, en bars ;
- ✓ PI : pression d'injection du fluide composé d'eau, en bars ;
- ✓ CR : couple de rotation, en bars ;
- ✓ PR : pression de retenue, en bars.

Les sondages ont été réalisés les 22 et 23 août 2024 à l'aide d'une foreuse SOMAC SD120G, de 120 CV et de 6,1 tonnes, montée sur chenilles en caoutchouc. Ils ont été effectués en rotation pure à l'aide d'un outil de type tricône à picots d'un diamètre de 120 mm.



Foreuse SOMAC SD120G sur chantier



Tricônes à picots

En application des recommandations et des tolérances du guide méthodologique édité par le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (Les marnières de Haute-Normandie - Méthodologies d'étude et de prévention, LCPC, Septembre 2008) :

- les sondages ont été réalisés jusqu'à une profondeur d'au moins 15 mètres sous le toit de la craie ;
- l'espacement entre les sondages est de 2,5 mètres.

Le fluide de forage était constitué d'eau claire afin de faciliter la remontée des cuttings (boues) et le refroidissement de la tête de forage.

Un étalonnage des conditions de vide (procédure ECL - courbe rouge au niveau des enregistrements de paramètres) a été réalisé à chaque sondage.

Monsieur BOULAN Eric

Commune de LUNERAY - Indices de cavité souterraine n°63 et 630

Expertise géologique par sondages destructifs profonds - Parcelle AB374

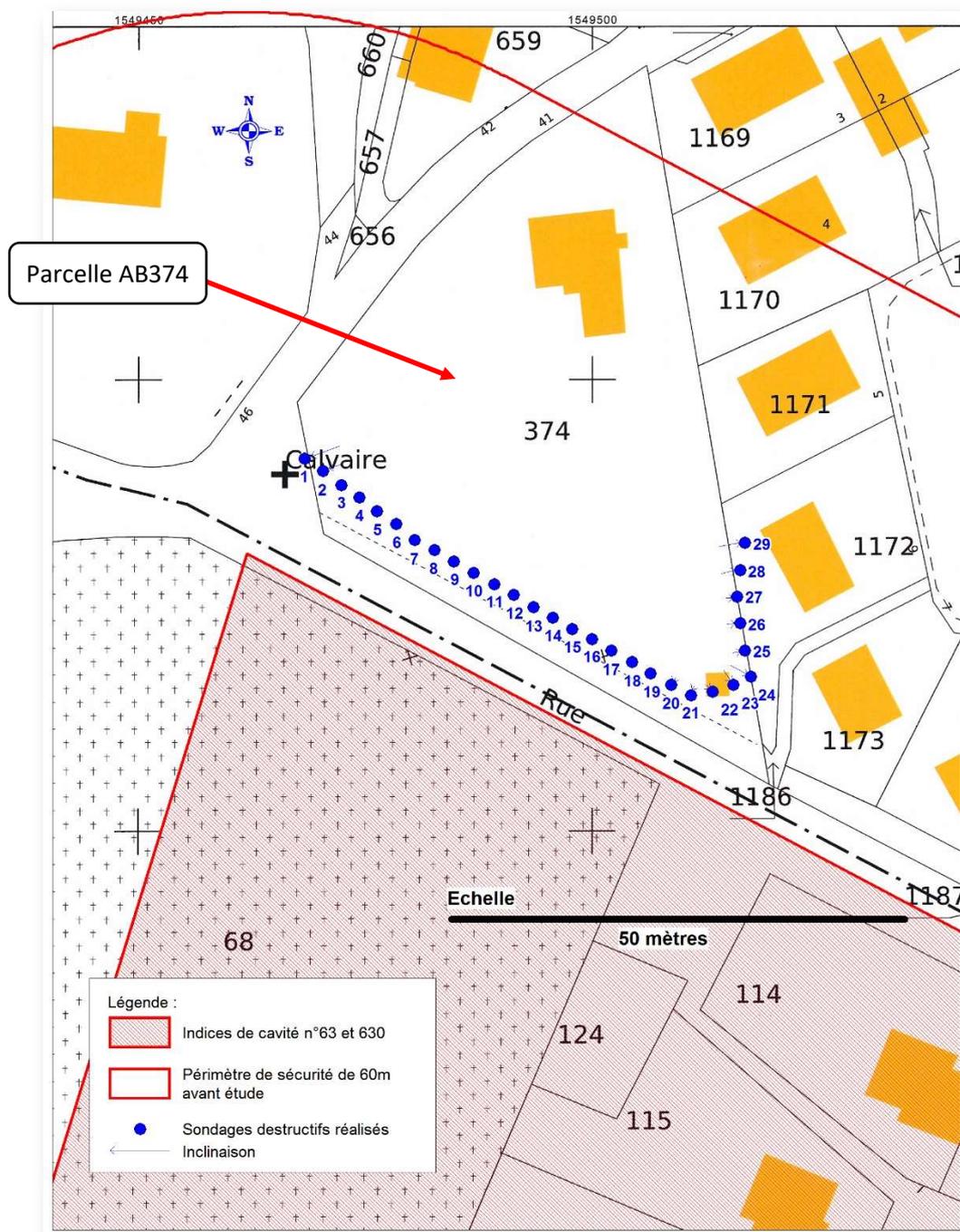
En raison de contraintes d'accessibilité (présence d'un talus, d'une haie, d'un grillage et d'un abri à moutons), les sondages SD1, SD2 et SD20 à SD29 ont été effectués avec des inclinaisons allant de 1 à 8 degrés.



Photos du chantier

3 - Observations & Interprétations

Au cours de cette étude, 29 sondages destructifs profonds (SD1 à SD29) ont été réalisés en écran entre la propriété et les 2 parcelles napoléoniennes. Ils ont été espacés entre eux de 2,5 mètres (pour SD1 à SD24) à 3 mètres maximum (pour SD24 à SD29).

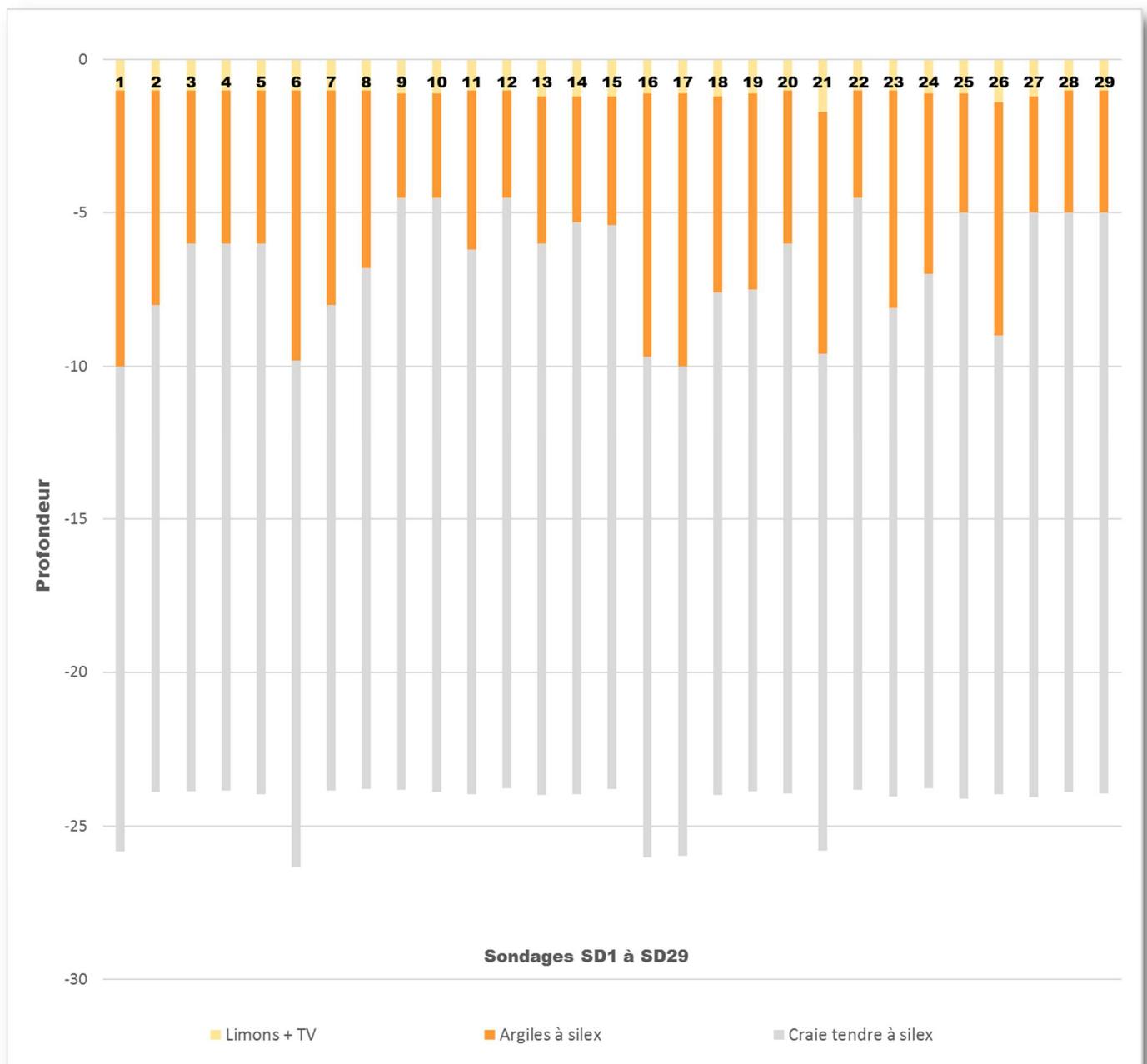


Localisation des sondages (SD1 à SD29)

Les forages SD1 à SD29 ont été poursuivis jusqu'à des profondeurs comprises entre 24 et 26 mètres environ, en fonction de la profondeur du toit de la craie (Cf. annexe 2).

Pour les 29 sondages destructifs, les formations en place dans le sous-sol sont conformes à celles que l'on rencontre sur les plateaux de Seine-Maritime, soit :

- des limons de plateau jusqu'à des profondeurs allant de 1 à 1,7 mètre ;
- des formations argileuses résiduelles à silex, jusqu'à des profondeurs comprises entre 4,5 et 10 mètres ;
- des assises crayeuses au-delà et jusqu'en fin de forages.



Représentation schématique du sous-sol (SD1 à SD29)

Monsieur **BOULAN Eric**

Commune de LUNERAY - Indices de cavité souterraine n°63 et 630

Expertise géologique par sondages destructifs profonds - Parcelle AB374

La perte d'injection a été constatée sur 8 des 29 sondages. Quand il n'y a pas de perte d'injection (cas de SD1 à SD18, SD22, SD23 et SD28) ou lorsqu'elle s'effectue bien en dessous du toit de craie (comme sur SD19 à SD21, SD24, SD26, SD27 et SD29), cela permet de visualiser par la remontée des boues, toutes les formations traversées avec les profondeurs exactes. Lorsqu'elle a lieu dans les formations superficielles, dans les argiles à silex ou au niveau du toit de la craie (cas de SD25), l'altimétrie des interfaces entre les formations sous-jacentes est alors supposée (Cf. pertes d'injection notées sur les coupes de forage, annexe 2).

Annexe 2 : Coupes de sondages

La couverture limoneuse est de compacité normale et de faible épaisseur.

Les argiles à silex sont très dures et charpentées en silex. Elles sont d'épaisseurs relativement faibles et assez variables : entre 3,4 mètres pour SD9 et SD10 et 9 mètres pour SD1. On ne constate aucune zone d'argile décomprimée, ni aucune chute d'outil en lien avec une cailloutière, sablière ou argillère, pour l'ensemble des sondages. Cette formation géologique n'a pas été déstabilisée au droit de chaque forage.

Le toit de la craie est très échancré (environ 5,5 mètres d'amplitude). Ces variations sont naturelles puisque la transformation de la craie en argile (décalcification), sous climat humide en domaine continental, s'est effectuée suivant les infiltrations préférentielles des eaux pluviales.

Le toit de la craie est généralement altéré. Cette altération est d'origine naturelle. Elle n'est pas réellement visible sur l'ensemble des forages mais on distingue bien l'avancement du train de tiges de forage plus rapide dans la craie que dans les argiles à silex sus-jacentes.

Dans l'ensemble, **la craie** est de bonne qualité avec des vitesses d'avancement très faibles. On ne note aucune présence d'anomalie au sein même de la craie pour les 29 sondages, si ce n'est que la craie est tendre sur toute la hauteur forée.

Au vu des résultats obtenus, aucun vide franc ou zone de terrain décomprimé, caractéristique d'une exploitation souterraine de type marnière, n'a été rencontré au droit des sondages.

La fine couverture limoneuse est en place.

Les argiles à silex sont dans l'ensemble très compactes et ne présentent pas de vide franc ou de zone décomprimée en lien avec une carrière souterraine de type cailloutière, sablière ou argillère.

La craie à silex est particulièrement tendre et peu perméable mais elle ne présente pas de vide franc ni de zone décomprimée, caractéristique d'une exploitation souterraine de type marnière pour l'ensemble des sondages.

4 - Conclusion & Recommandations

4.1 Conclusion

Monsieur BOULAN Éric est propriétaire de la parcelle bâtie cadastrée AB 374, au 41 rue du Val Lubin sur la commune de LUNERAY, qu'il envisage de diviser et de vendre. Cependant, cette parcelle est impactée par les ICS n°63 et 630 (parcelles napoléoniennes – déclarations d'ouvertures de carrière dont au moins une marnière – Registres 3op66 et 8s21) et leurs périmètres de sécurité de 60 mètres, situés sur des parcelles voisines.

Monsieur BOULAN Éric souhaite que soient levés les périmètres de sécurité des ICS 063 et 630 au droit de la majeure partie de sa propriété.

Ainsi, une campagne de 29 sondages destructifs profonds a été réalisée entre les 2 indices et la propriété de Monsieur BOULAN.

Les argiles à silex sont compactes et d'épaisseurs assez variables. Elles ne présentent pas d'anomalie caractéristique de la présence d'une exploitation souterraine de type cailloutière, sablière ou argillère.

Les résultats des sondages destructifs montrent que la craie à silex est très tendre et peu perméable mais elle ne présente pas de niveaux altérés au toit ou au sein de la formation crayeuse. Aucun vide franc ou zone de terrain décomprimé, caractéristique d'une exploitation souterraine de type marnière n'a été rencontré au droit des sondages.

4.2 Recommandations

Au regard de ses conclusions et des informations portées à sa connaissance (pas de cavité souterraine avérée à moins de 60 mètres de la ligne de sondages), FOR&TEC propose la levée administrative partielle des périmètres de sécurité des indices de cavité souterraine n°63 et 630 en arrière des forages (Cf. périmètres résiduels, page suivante).

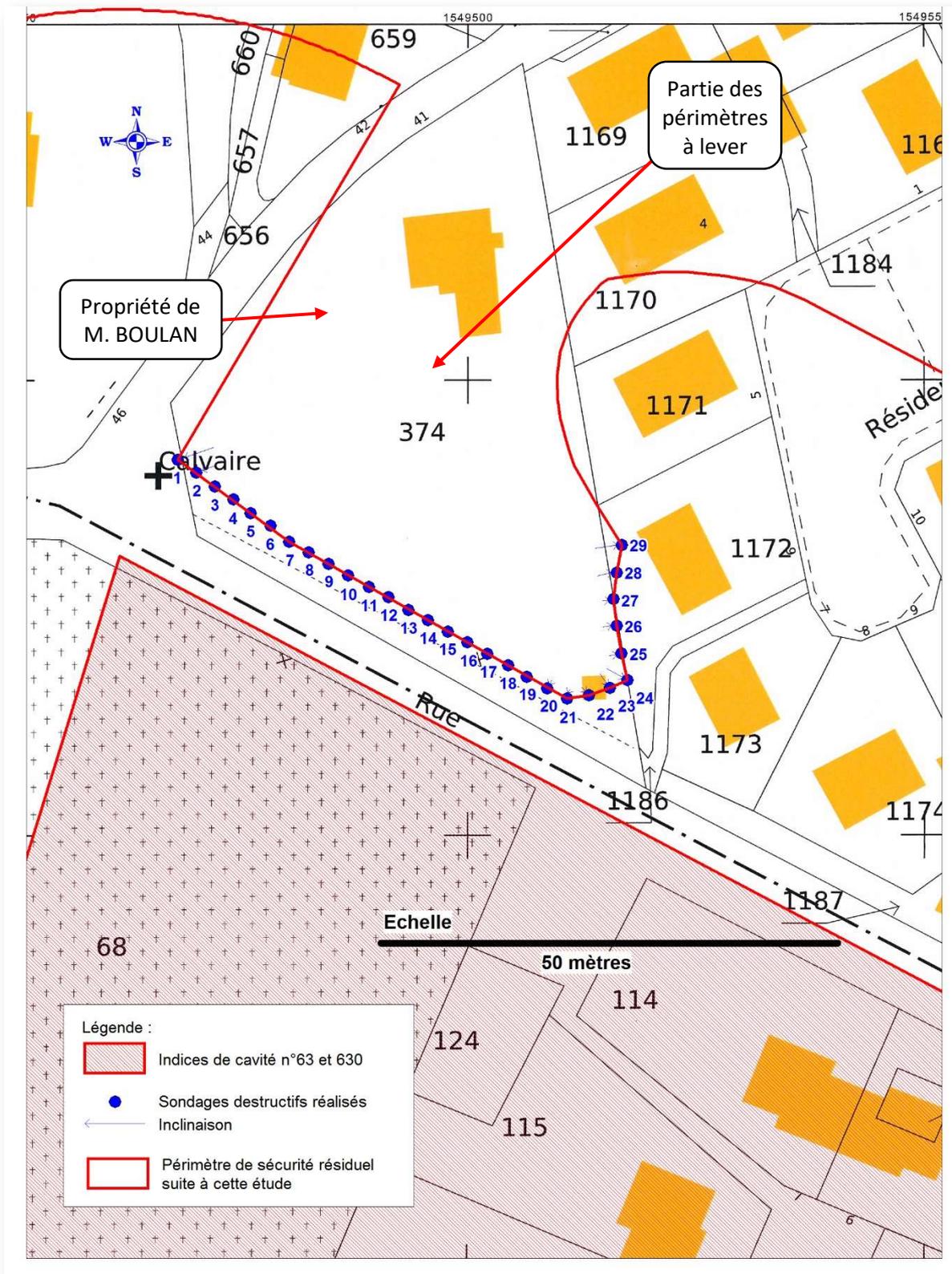
A noter cependant qu'en cas de découverte ultérieure d'un puits ou d'une cavité souterraine à moins de 60 mètres de la ligne de sondages, un périmètre de sécurité correspondant au cône d'effondrement théorique de cette cavité (distance = profondeur du plancher x tan 30 °) pourrait être appliqué au-delà de la ligne de sondages.

Ce cône d'effondrement correspond à la zone de déstabilisation possible des sols en surface consécutive à l'effondrement de la marnière

Le présent rapport conclut favorablement à l'objectif contractuel de levée administrative partielle des périmètres de sécurité de 60 mètres des ICS n°63 et 630, sur la base des informations portées à notre connaissance.

Cependant, il ne peut constituer une garantie de l'absence de tout vice de sol pouvant affecter la propriété concernée qui pourra être apportée par une étude de sol spécifique.

Annexe 3 : Indices n°63 et 630 - Fiches descriptives modifiées (proposition)



Périmètres résiduels des indices de cavité souterraine n°63 et 630 suite à cette étude

Monsieur BOULAN Eric

Commune de LUNERAY - Indices de cavité souterraine n°63 et 630

Expertise géologique par sondages destructifs profonds - Parcelle AB374

Annexe 1

Indices n°63 et 630 : Fiches descriptives (source RICS Explor-e)

Indice n° : 76400-063

Indice issu des archives - sans localisation précise (parcelle "napoléonienne")



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Luneray

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Cadastre Napo corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 50 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / /

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales || Réf.: 3OP66 | Section: A | Parcelle: 5 | ||

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Pierre de taille
- Cailloux
- Argile
- Sable

Commentaires

Explor-e 2023 : L'archive indique que l'exploitation est localisée sur la section de Canteleu. Il y a donc confusion entre la section et le polygone renseigné. Il s'agit donc de la section C et du polygone A et non de la section A et du polygone C. Aucune indication n'est mentionnée dans l'archive quant au type d'exploitation et le matériaux extrait.

Explor-e 2024 : initialement les documents d'archives 3OP et 8S21 avaient été associés. Toutefois une analyse complémentaire des dates a permis de les différencier d'où la création d'un ICS630 distinct

Origine du document	Archives départementales		
	Cote :	30P66	
Elements extraits	Date du document :		
	Type ouvrage :	Marnière	
	Déclarant :	OUVRY	
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :	POULLARD Jean Amédée	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadaastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcellaire :	Section : A	Parcelle : 5
		Polygone : C	
	Autre information :		
	Observations :	Service vicinal / Chemin de grande communication n°4 - devis / Indication des lieux d'extraction des matériaux / Matériau recherché : marne /Section de Canteleu / A priori, document antérieur à 1888	
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre
		/ Maçonné	
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

N°6

(88. A. S. G.)

SERVICE VICINAL

DEPARTEMENT DE LA SEINE-INFERIEURE

Chemin de Grande Communication, n° 4
de *S^t Valery en Caux* à *Bacquerille*

Partie comprise entre la 1^{re} limite de l'arrondissement de Dieppe
et le chemin de Grande Comm^{un} n° 70.

LONGUEUR 441^m,70

DEVIS ET CAHIER DES CHARGES

Rouen. — Imp. E. Cagniard.

CHAPITRE III.

Indication des lieux d'extraction et préparation des matériaux.

ART. 14.

LIEUX D'EXTRACTION ET NATURE DES MATÉRIAUX A EMPLOYER POUR LA CHAUSSÉE. Les matériaux destinés à la construction de la chaussée et des ouvrages accessoires proviendront des lieux d'extraction désignés au tableau ci-dessous.

Tableau C.

INDICATION DES PARTIES DE CHEMIN sur lesquelles les matériaux seront employés.	DÉSIGNATION DES LIEUX D'EXTRACTION des matériaux.	NATURE des MATÉRIAUX	DISTANCE du lieu d'extraction au chemin	Longueurs des parties de chemin.	DISTANCE moyenne des transports.
1	2	3	4	5	6
Tout le Profil profils 0 à 3 ^e	Commune de Brachy M. Siourd Michel capelier à Greuille Propriétaire exploitant Labours d'une contenance de 60 ^m 16 désigné au cadastre sous le n ^o 99 du Polygone B, section C.	grès	3300 ^m	444 ^m 70	3520 ^m
	Commune de Luneray Propriétaire: M. Doullard Jean Amédée à Luneray Fermier: M. Oury Casimir à Luneray Labours, contenance 6 ^h 06 02 désigné au cadastre sous le n ^o 5.1 ^{er} A de Canteleu Bl. C.	granne	1500 ^m	441 ^m 70	1721 ^m

ART. 15.

EMPIERREMENT.

Les matériaux destinés à la construction de la chaussée seront purgés de toute matière étrangère, et cassés de manière à passer, en tous sens, dans un anneau de 0^m07 de diamètre intérieur. Les débris de cassage, ou détritiques, qui pourront passer dans un anneau de 0^m04 de diamètre, seront considérés comme du gravier, et seront rigoureusement rejetés.

Indice n° : 76400-630

Indice issu des archives - sans localisation précise (parcelle "napoléonienne")



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Luneray

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Cadastre Napo non corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / /

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales | | Réf.: 8S21 | Section: C | Parcelle: 5 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne Pierre de taille
- Cailloux Argile
- Sable

Commentaires

Explor-e 2024 : initialement les documents d'archives 3OP et 8S21 avaient été associés. Toutefois une analyse complémentaire des dates a permis de les différencier d'où la création d'un indice ICS630 distinct.

- Déclaration service vicinal (a priori avant 1888) ICS063

- Déclaration (individuelle) M. OUVRY 1899 : ICS630

Origine du document	Archives départementales			
	Cote :	8S21		
Elements extraits	Date du document :	12/12/1899		
	Type ouvrage :			
	Déclarant :	OUVRY Henri		
	Locataire ou fermier :			
	Propriétaire :			
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :		
	Lieu-dit :			
	Cadastre de référence :	Napoléonien		
	Référence parcellaire :	Section : C	Parcelle : 5	Polygone : A
	Autre information :			
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 1710		
	Plan d'extension :	Echelle :		
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre	/ Maçonné
	Volume exploité :			
	Nombre d'étage(s) :			
	Chambres(s) :			
	Observations :			

N° d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE ou à l'ÉTRANGER de la carrière.	SECTION cadastr. du cadastre.	DATE DE LA COMMUNICATION		au service des Mines.
				à la Préfecture.	à la Préfecture.	
1717	Creusot	Creusot	C	1861	1861	17
1718	Le Gros	Le Gros	C	1861	1861	17
1719	Le Gros	Le Gros	C	1861	1861	17
1720	Delorme Paul	Delorme Paul	B	1861	1861	17
1721	Diagnon Hippolyte	Diagnon Hippolyte	B	1861	1861	17
1722	Durc, Aristide	Durc, Aristide	B	1861	1861	17
1723	Durc, Eugène	Durc, Eugène	B	1861	1861	17
1724	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1725	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1726	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1727	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1728	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1729	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1730	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1731	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1732	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1733	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1734	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1735	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1736	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1737	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1738	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1739	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1740	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1741	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1742	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1743	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1744	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1745	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1746	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1747	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1748	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1749	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1750	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1751	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1752	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17

N° d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE ou à l'ÉTRANGER de la carrière.	SECTION cadastr. du cadastre.	DATE DE LA COMMUNICATION		au service des Mines.
				à la Préfecture.	à la Préfecture.	
1681	Delorme Hippolyte	Creusot	A	1861	1861	17
1682	Le Gros	Le Gros	B	1861	1861	17
1683	Le Gros	Le Gros	B	1861	1861	17
1684	Delorme Paul	Delorme Paul	B	1861	1861	17
1685	Diagnon Hippolyte	Diagnon Hippolyte	B	1861	1861	17
1686	Durc, Aristide	Durc, Aristide	B	1861	1861	17
1687	Durc, Eugène	Durc, Eugène	B	1861	1861	17
1688	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1689	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1690	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1691	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1692	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1693	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1694	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1695	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1696	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1697	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1698	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1699	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1700	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1701	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1702	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1703	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1704	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1705	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1706	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1707	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1708	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1709	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1710	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1711	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1712	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1713	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1714	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1715	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17
1716	Durc, Hippolyte	Durc, Hippolyte	B	1861	1861	17

Monsieur BOULAN Eric

Commune de LUNERAY - Indices de cavité souterraine n°63 et 630

Expertise géologique par sondages destructifs profonds - Parcelle AB374

Annexe 2

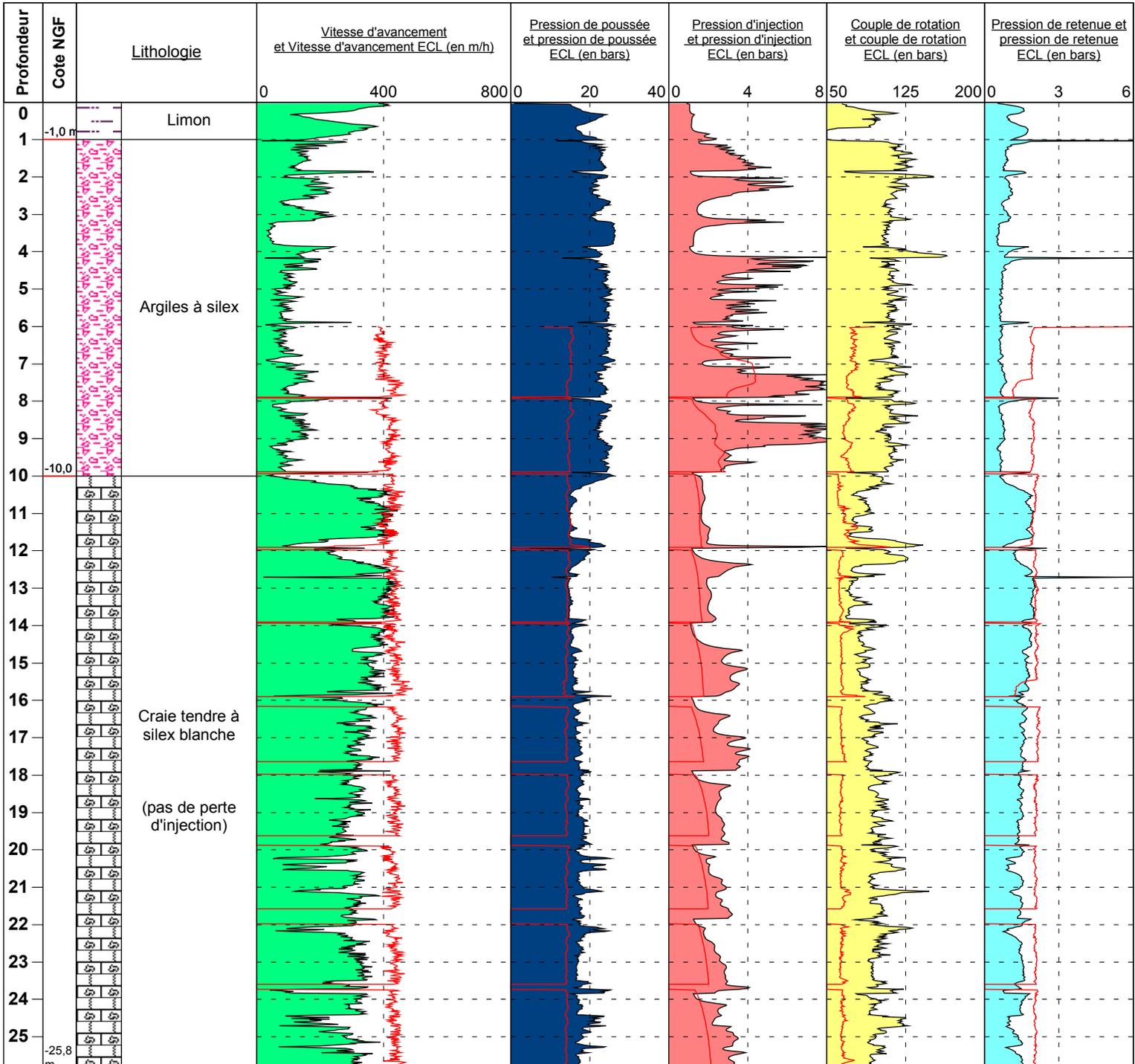
Coupes de sondages

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 28/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 25,82 m	
Heure début : 11:15	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 11:43	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD1

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



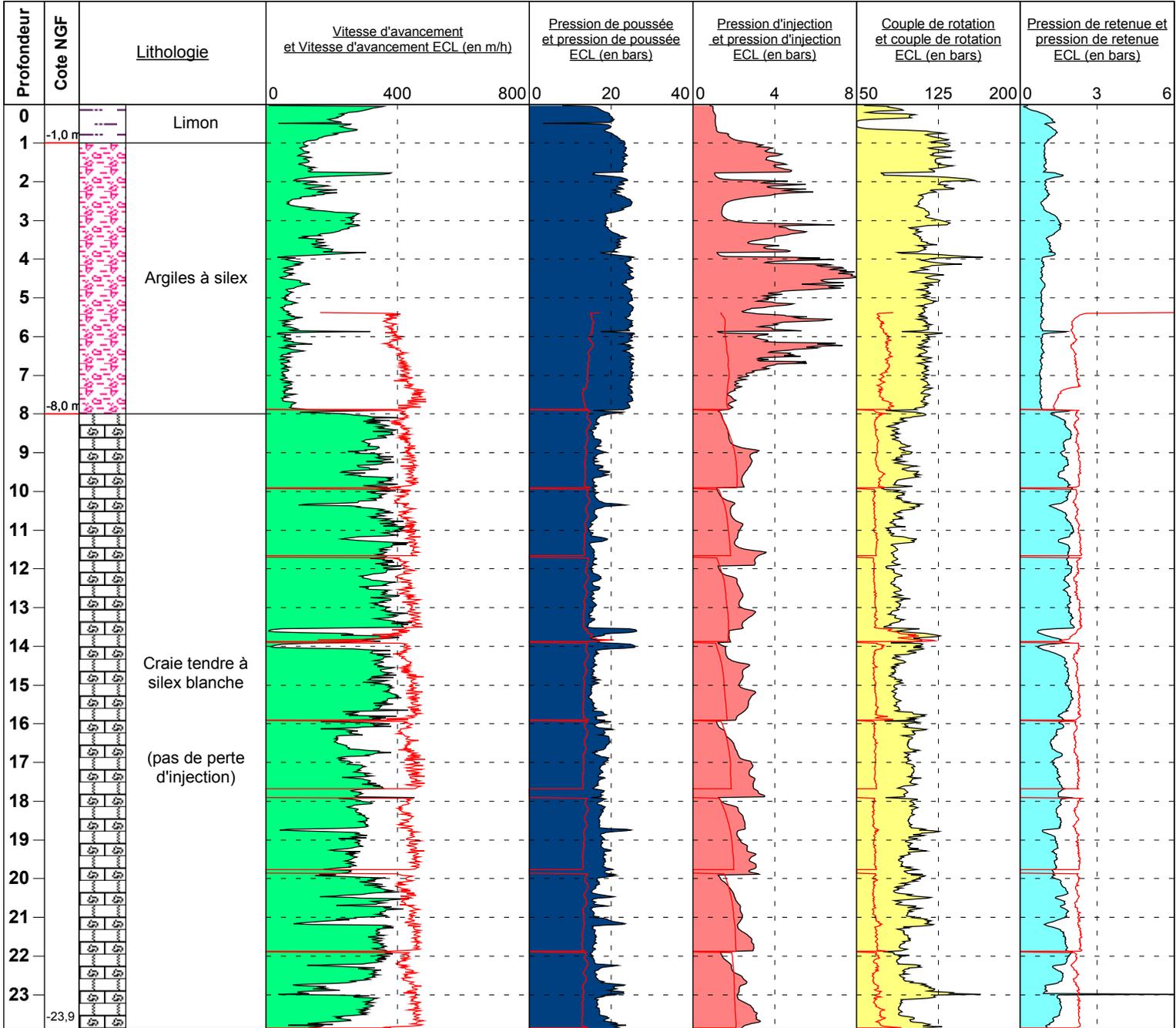
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 28/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,88 m	
Heure début : 10:44	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 11:11	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD2

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



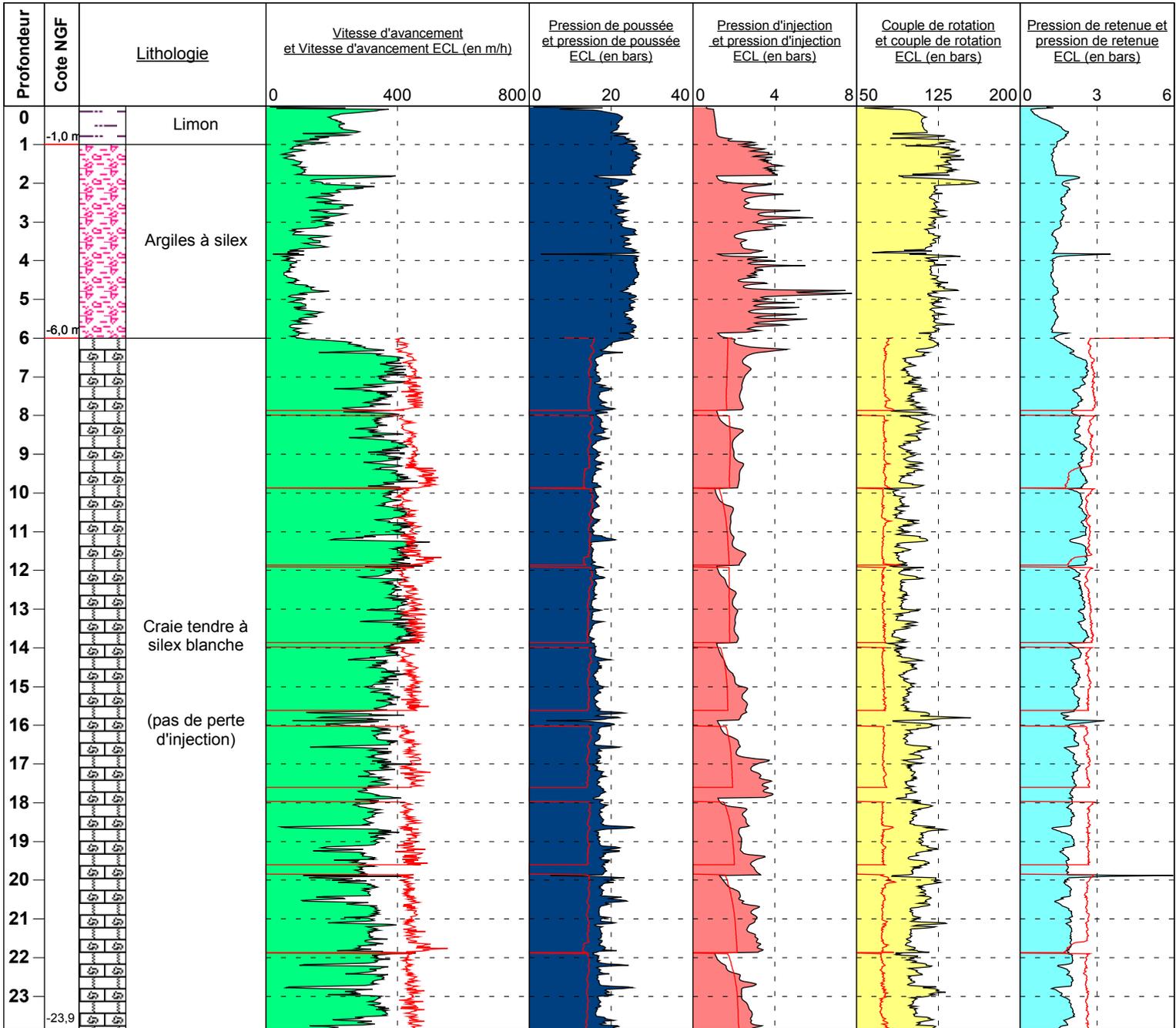
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 28/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,86 m	
Heure début : 10:05	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 10:38	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD3

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



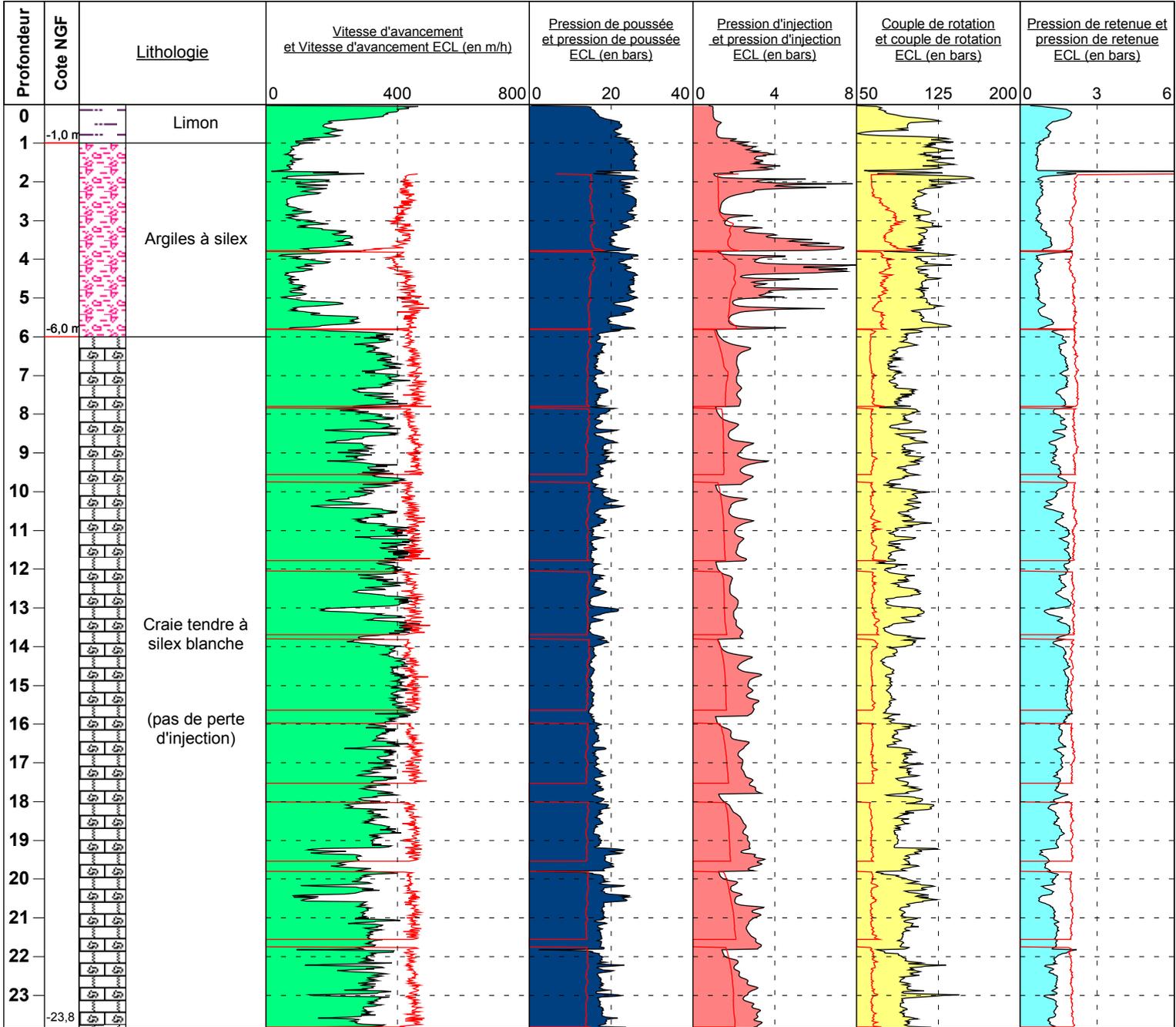
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 28/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,84 m	
Heure début : 11:48	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 12:27	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD4

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



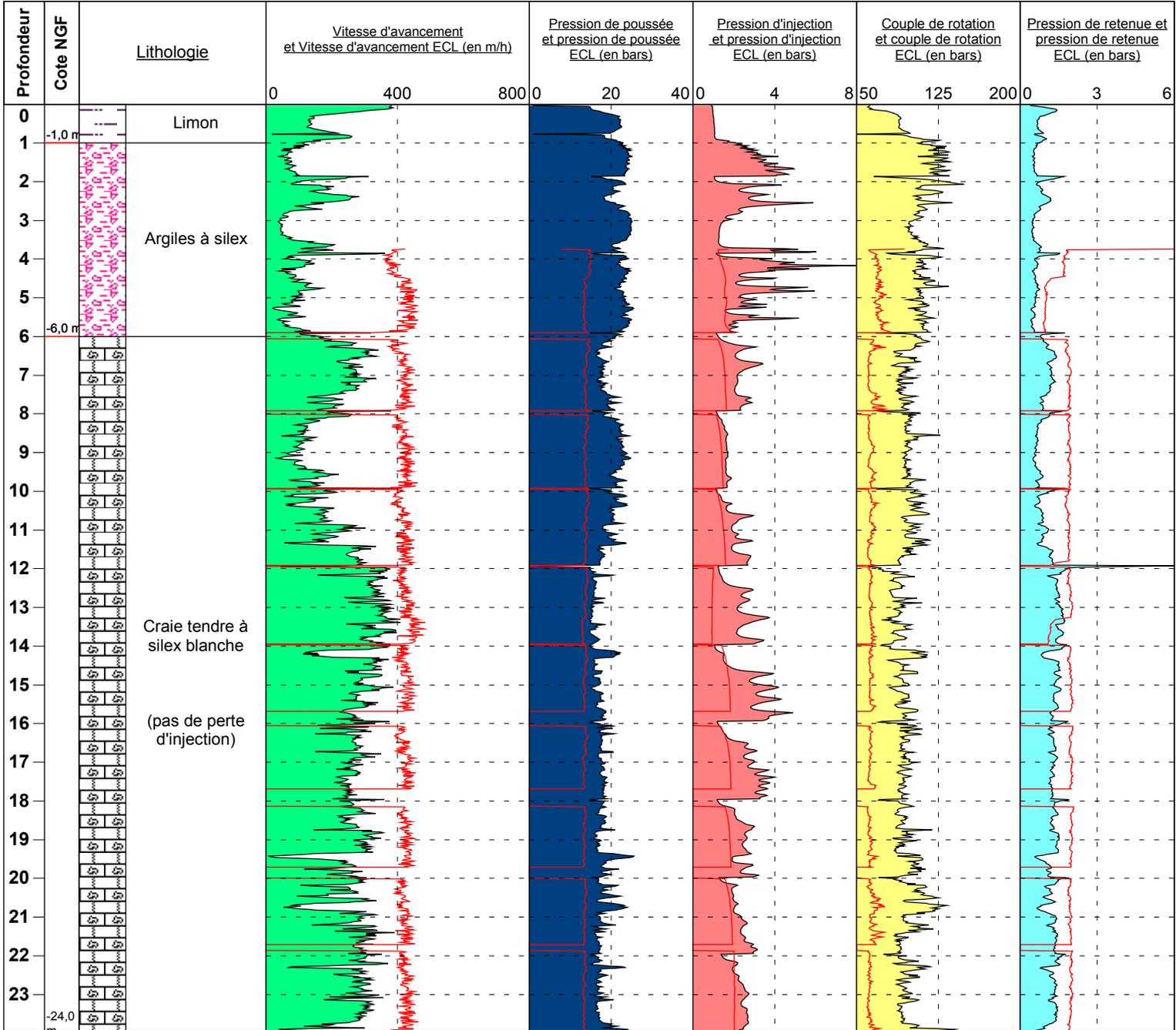
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 28/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,96 m	
Heure début : 12:30	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 12:57	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD5

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



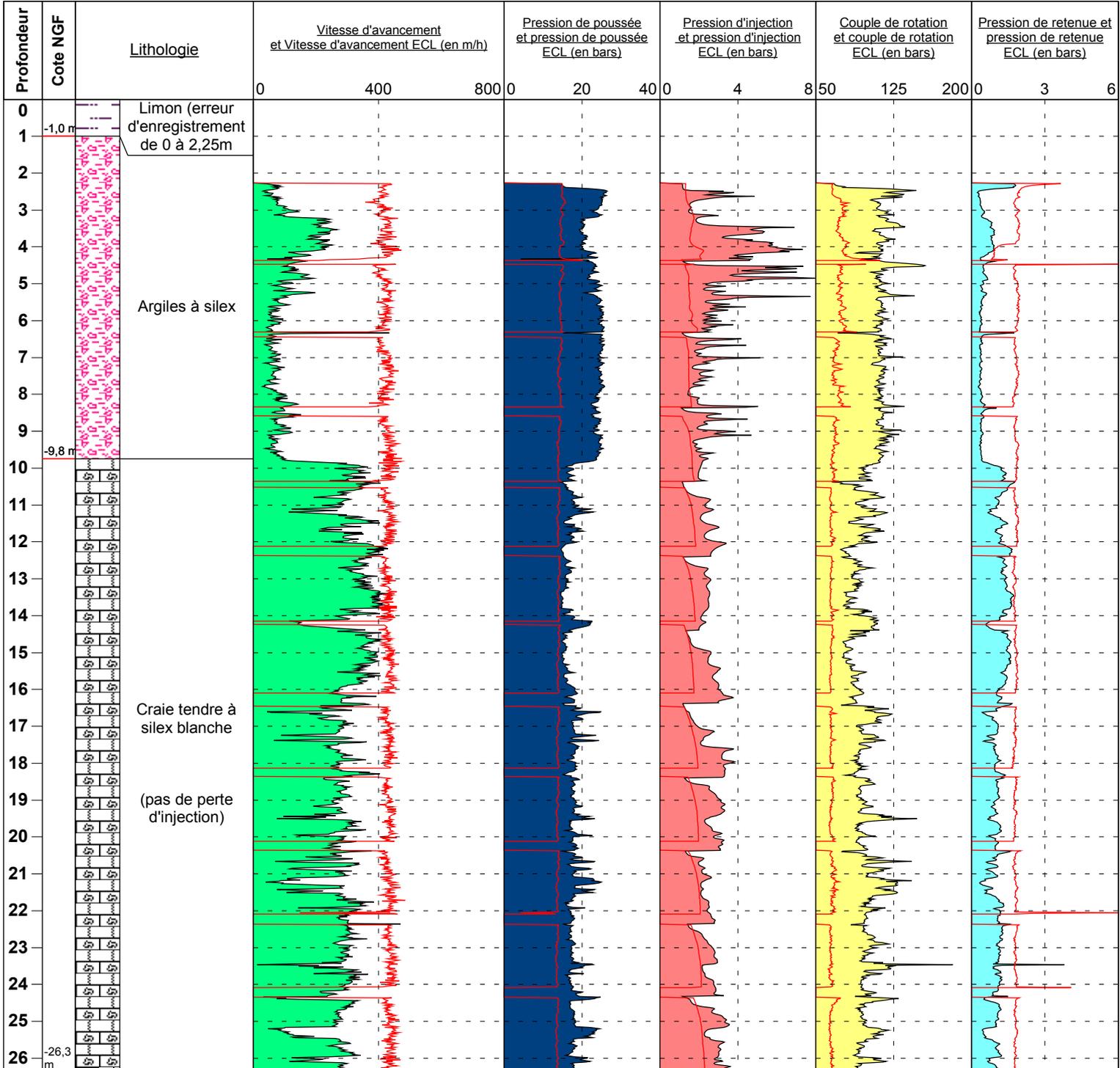
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 28/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 26,32 m	
Heure début : 13:50	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 14:19	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD6

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



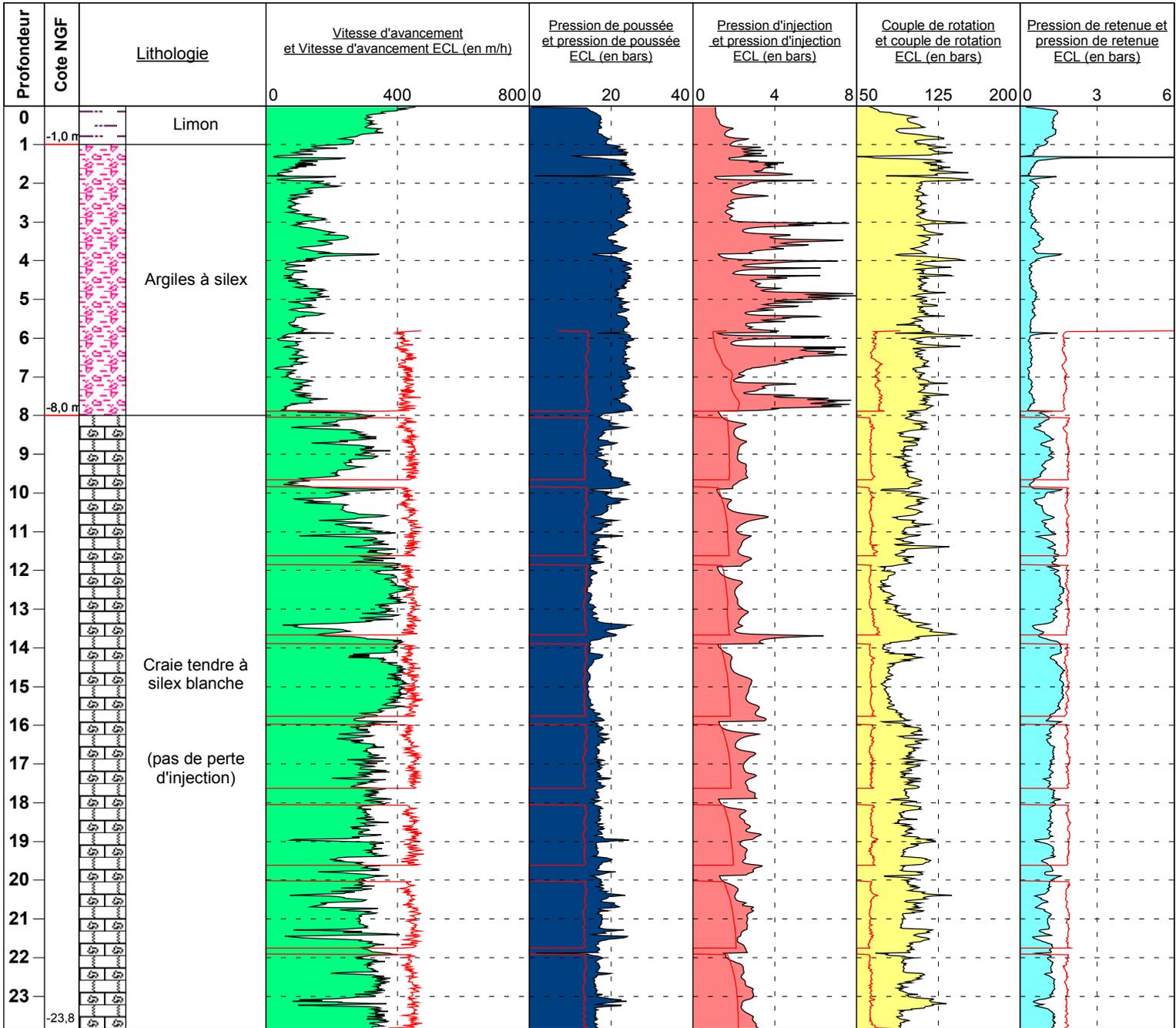
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 28/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,84 m	
Heure début : 14:20	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 15:07	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD7

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



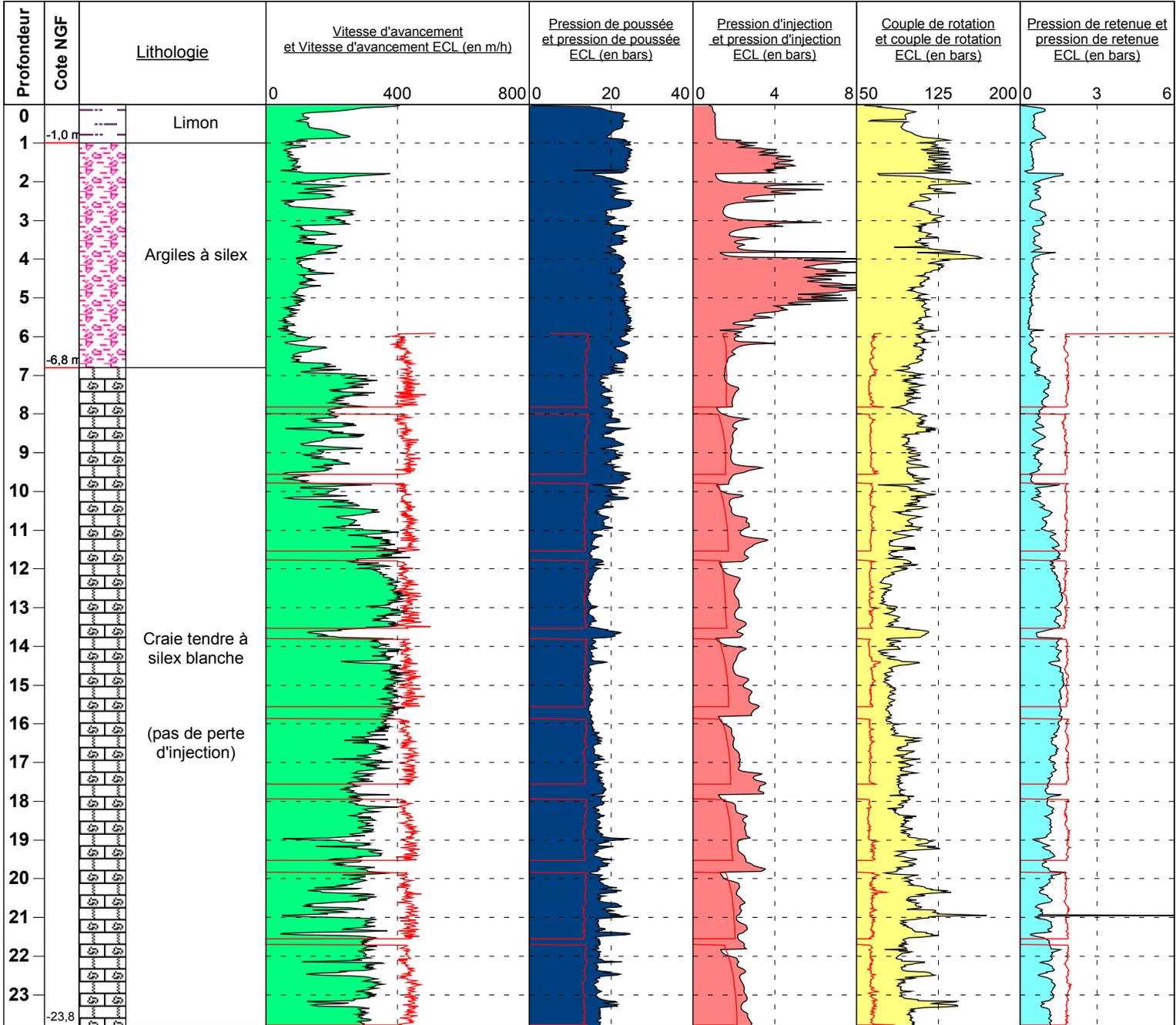
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 28/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,80 m	
Heure début : 15:07	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 15:32	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD8

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



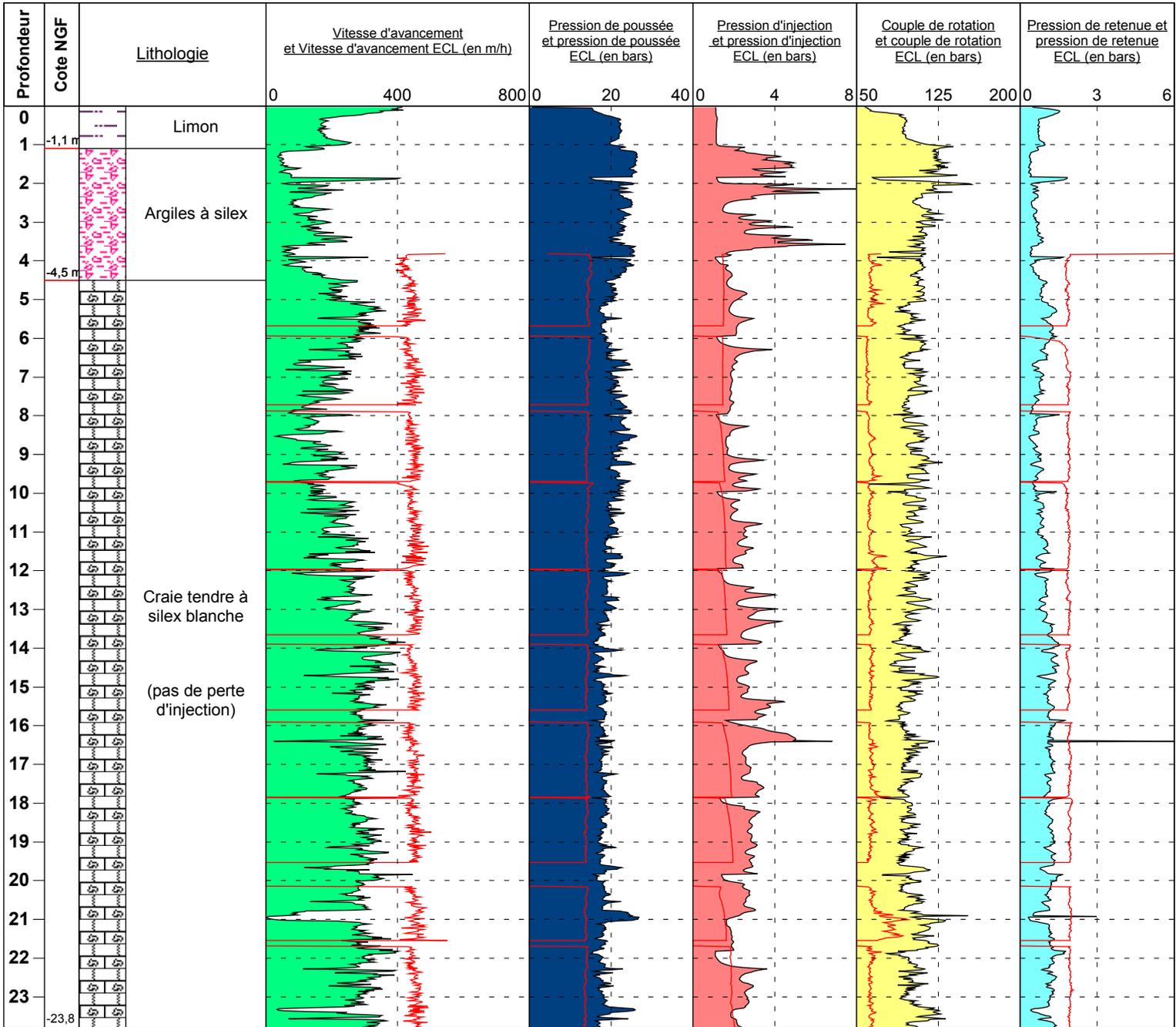
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 28/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,82 m	
Heure début : 15:33	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 16:07	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD9

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



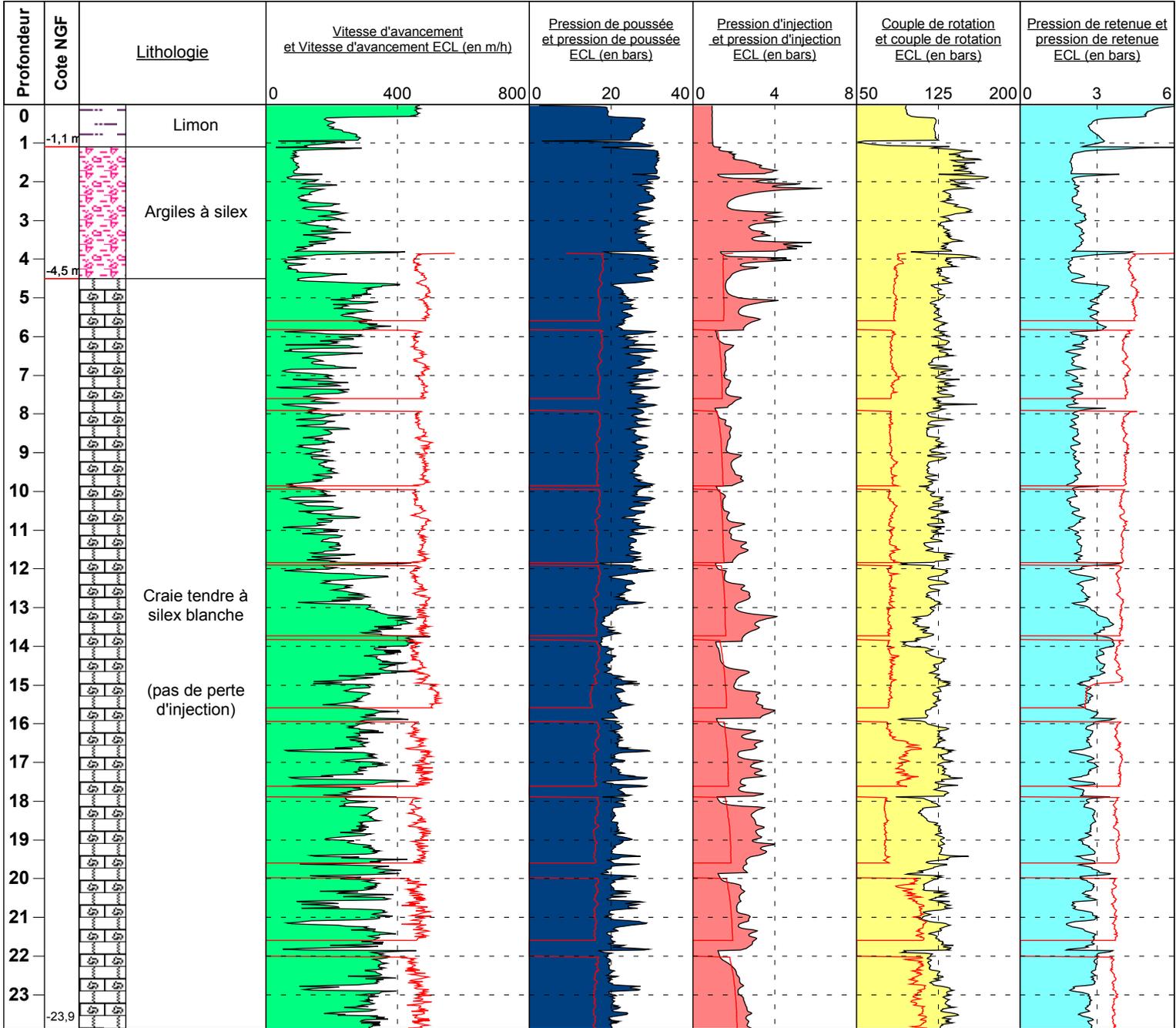
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeantutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 29/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,88 m	
Heure début : 07:42	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 08:06	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD10

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



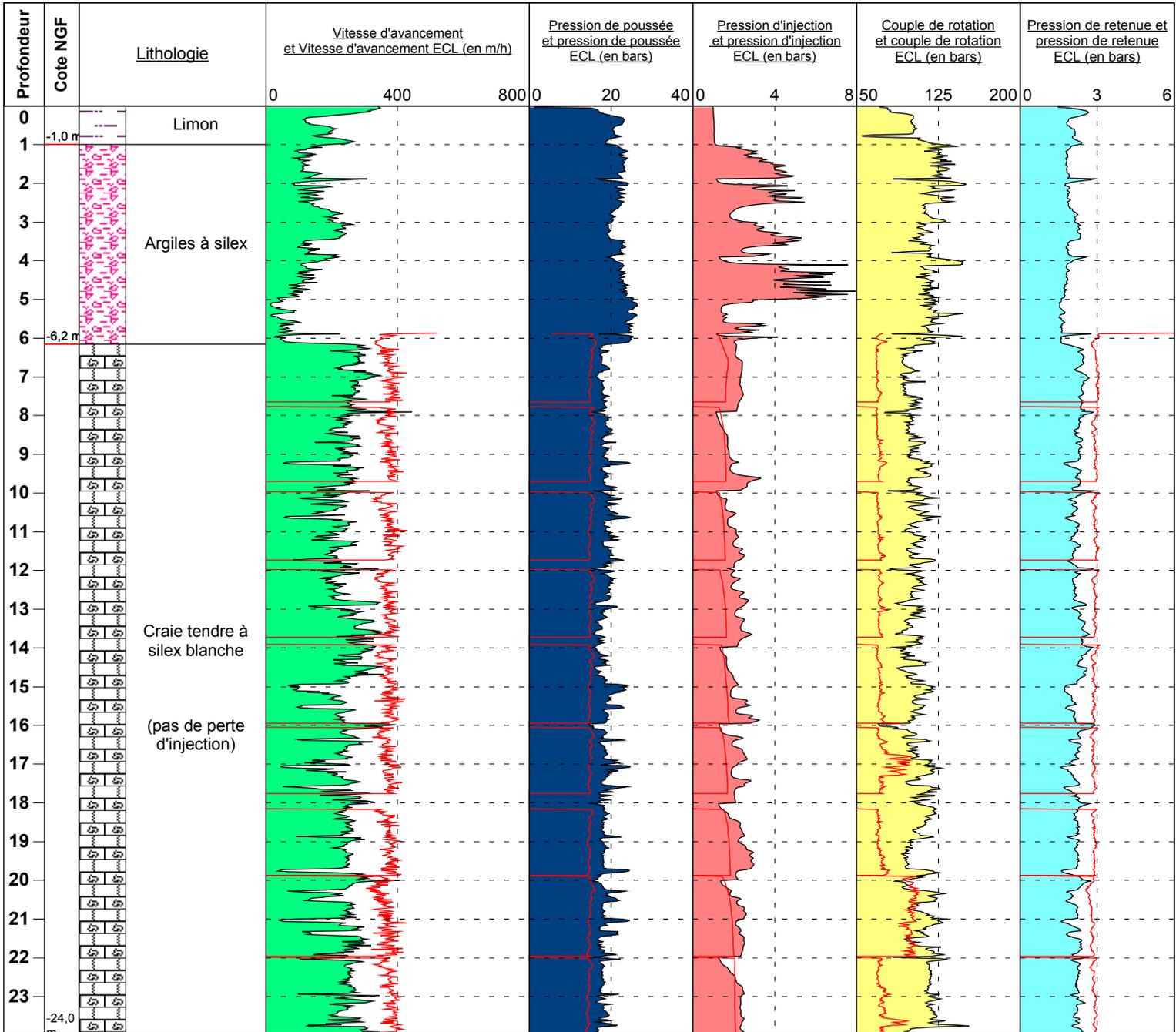
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 29/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,96 m	
Heure début : 08:08	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 08:34	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD11

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



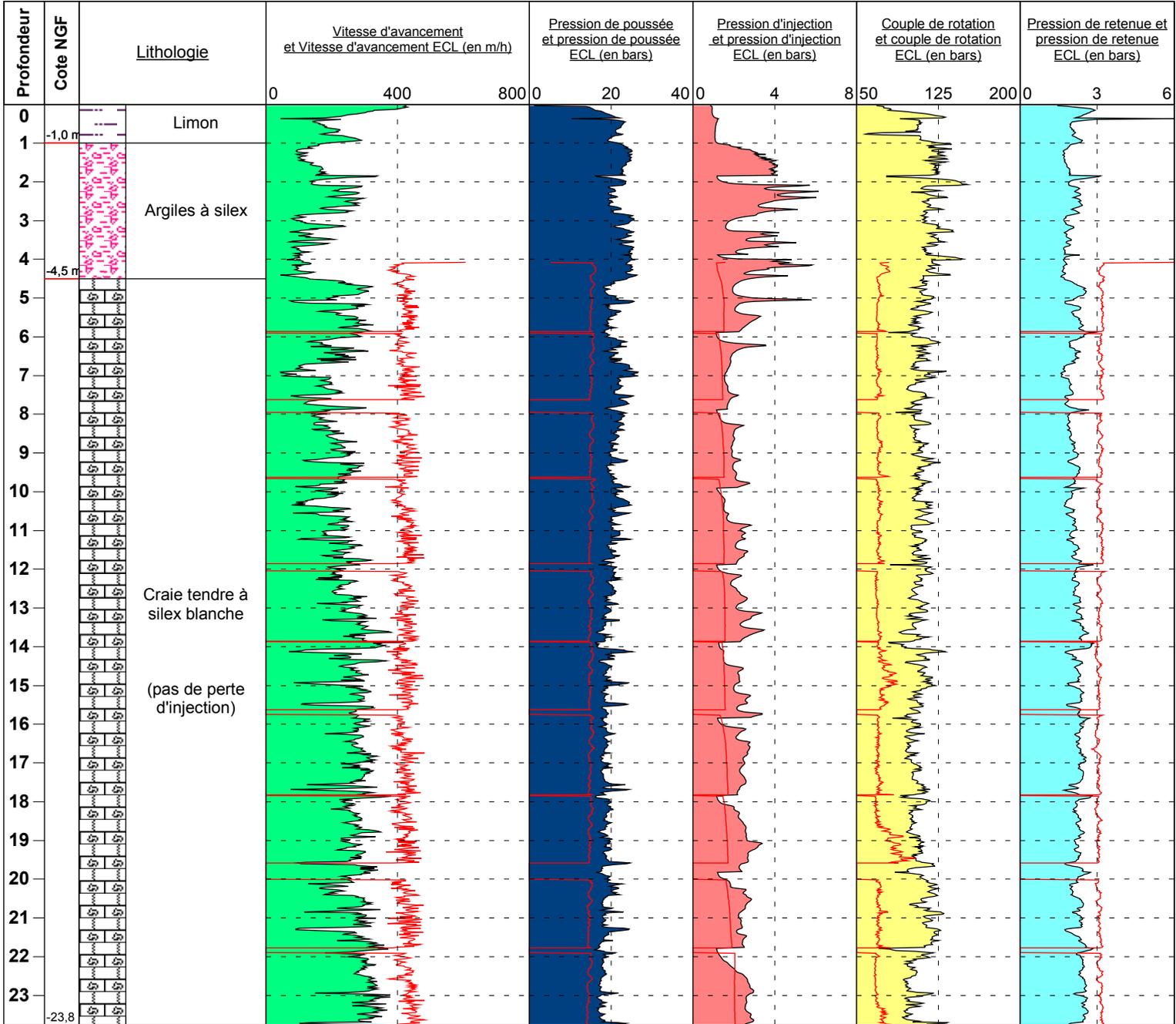
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 29/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,78 m	
Heure début : 08:35	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 09:00	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD12

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



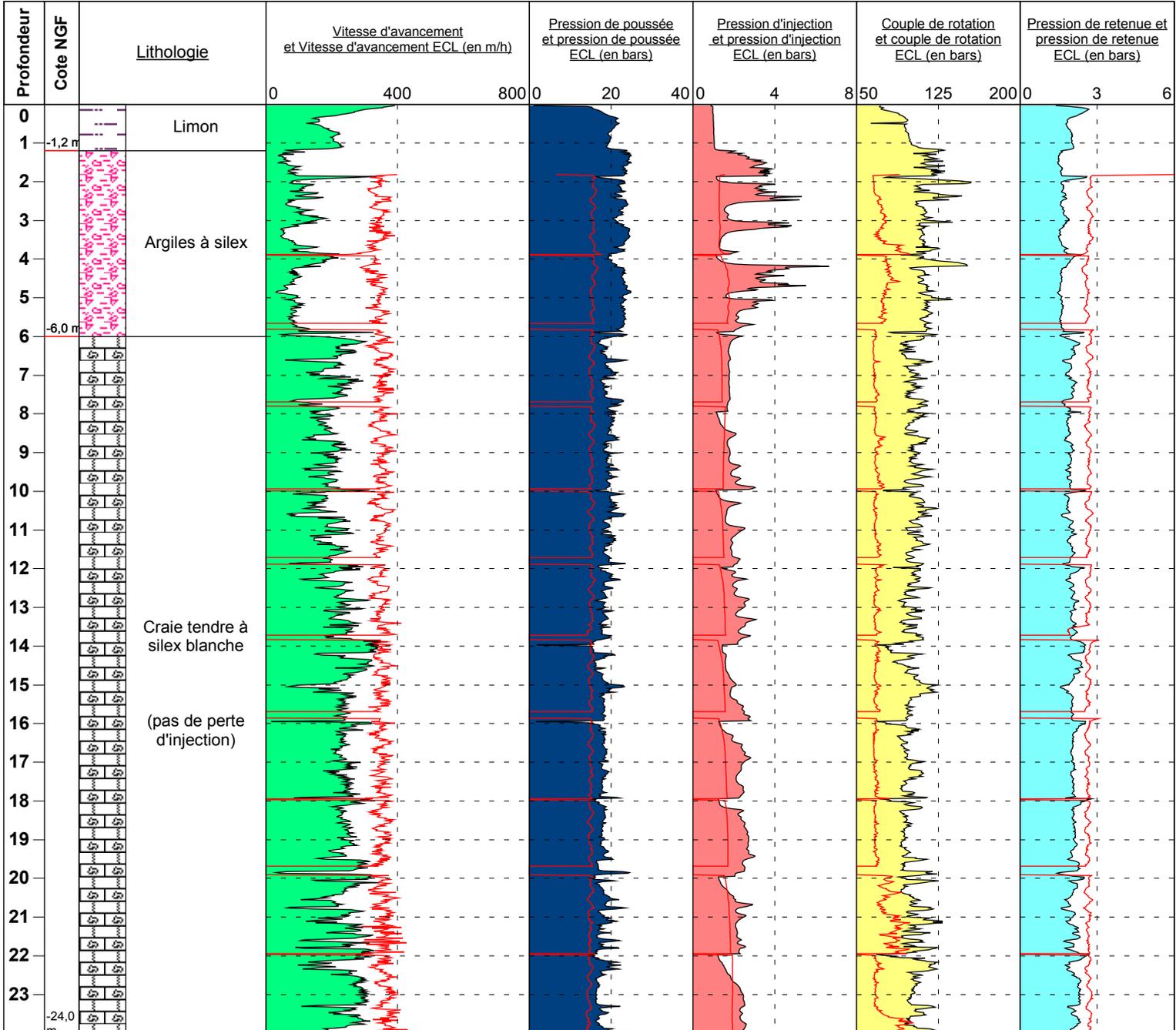
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 29/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,98 m	
Heure début : 09:10	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 09:37	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD13

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



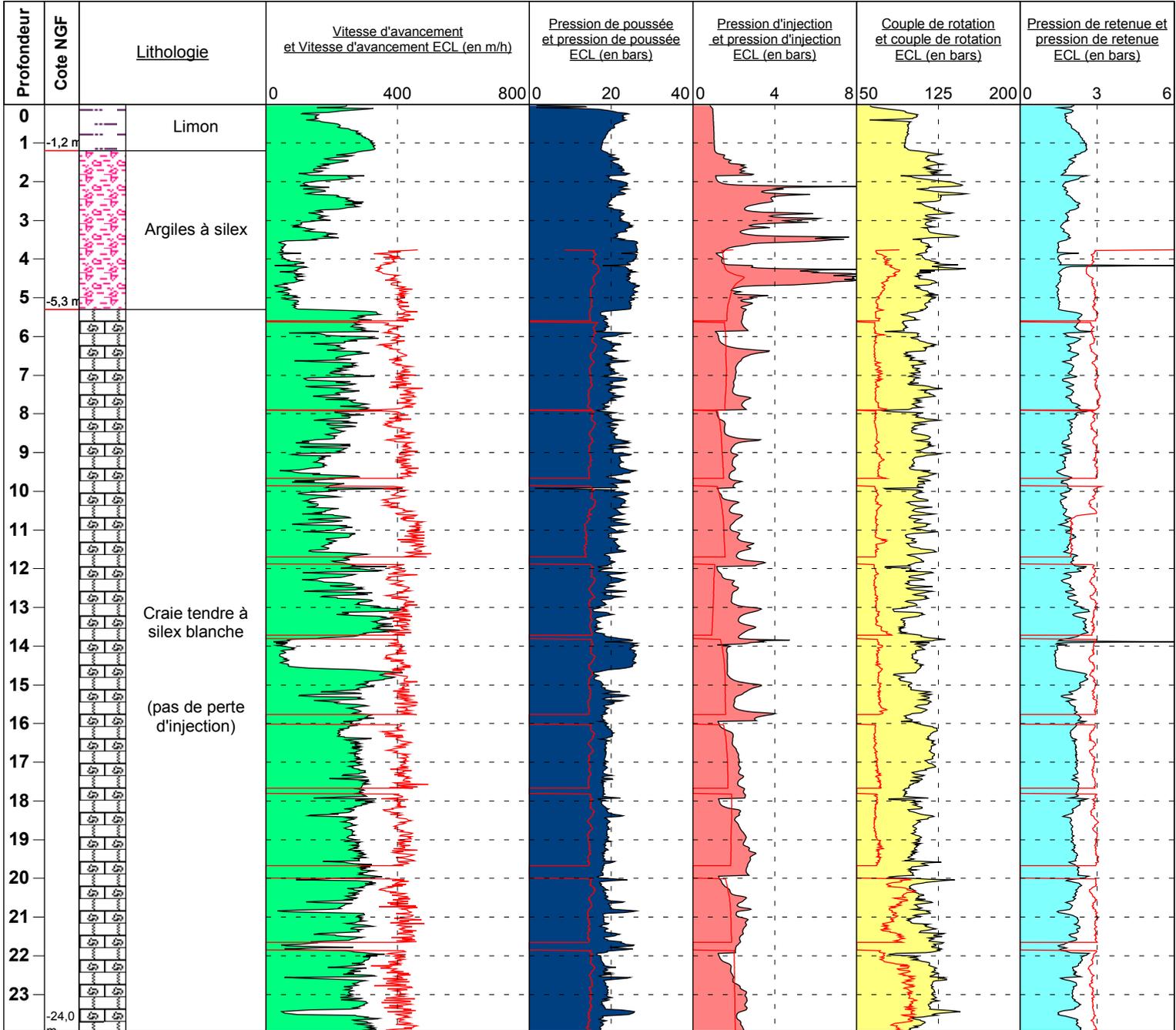
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 29/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,96 m	
Heure début : 09:39	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 10:05	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD14

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



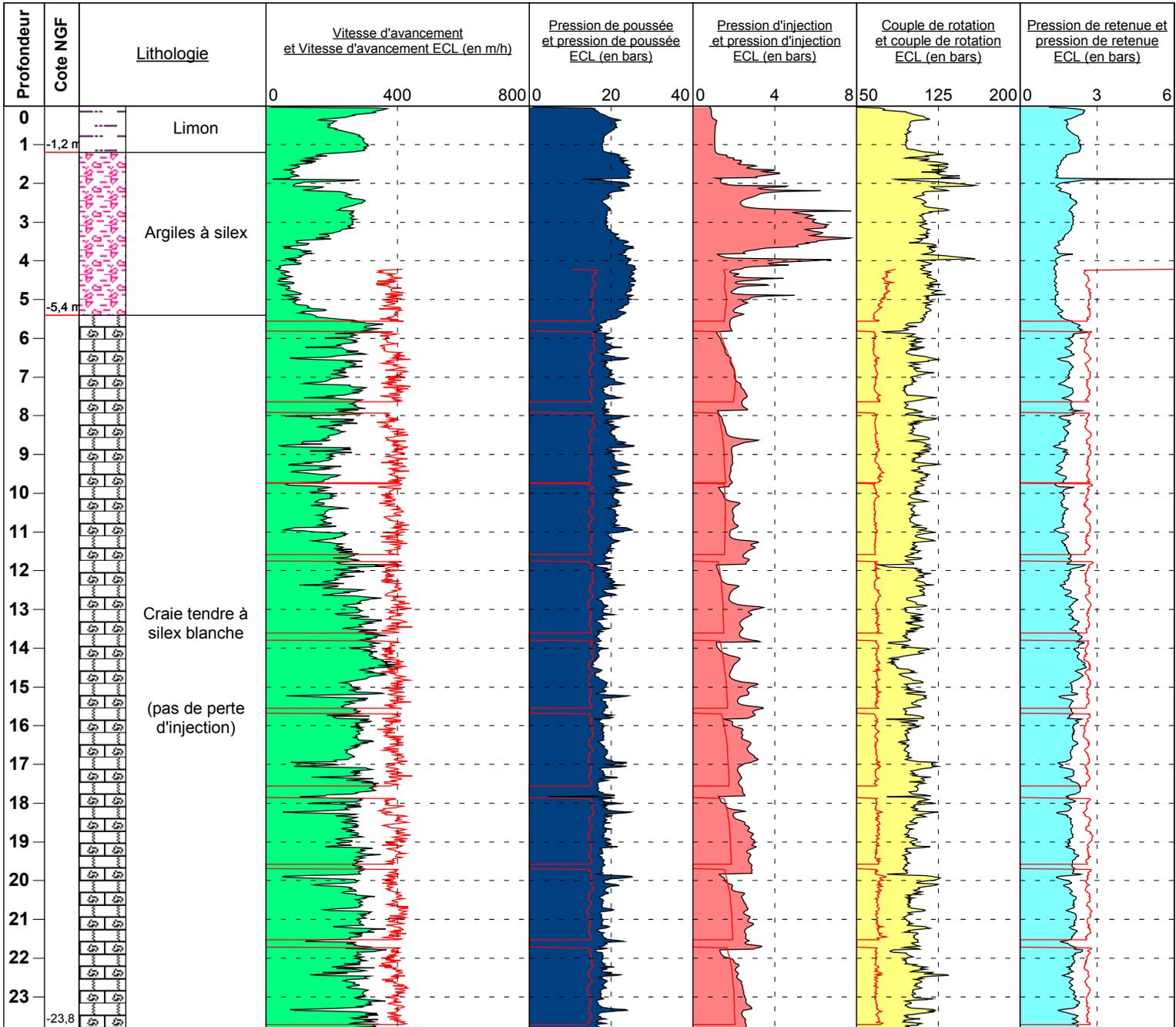
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 29/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,80 m	
Heure début : 10:07	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 10:34	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD15

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



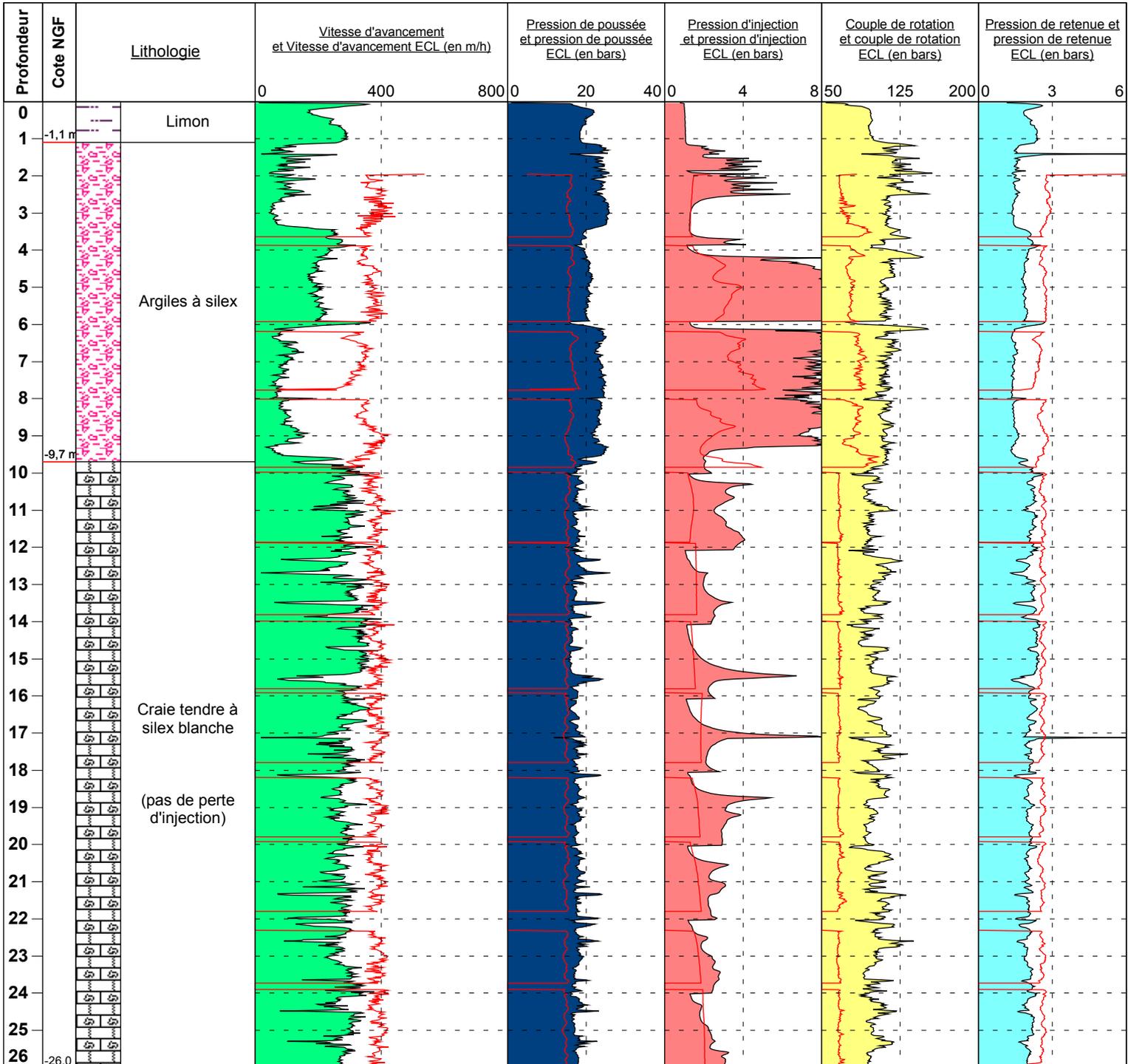
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanutzs.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 29/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 26,02 m	
Heure début : 10:37	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 11:16	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD16

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



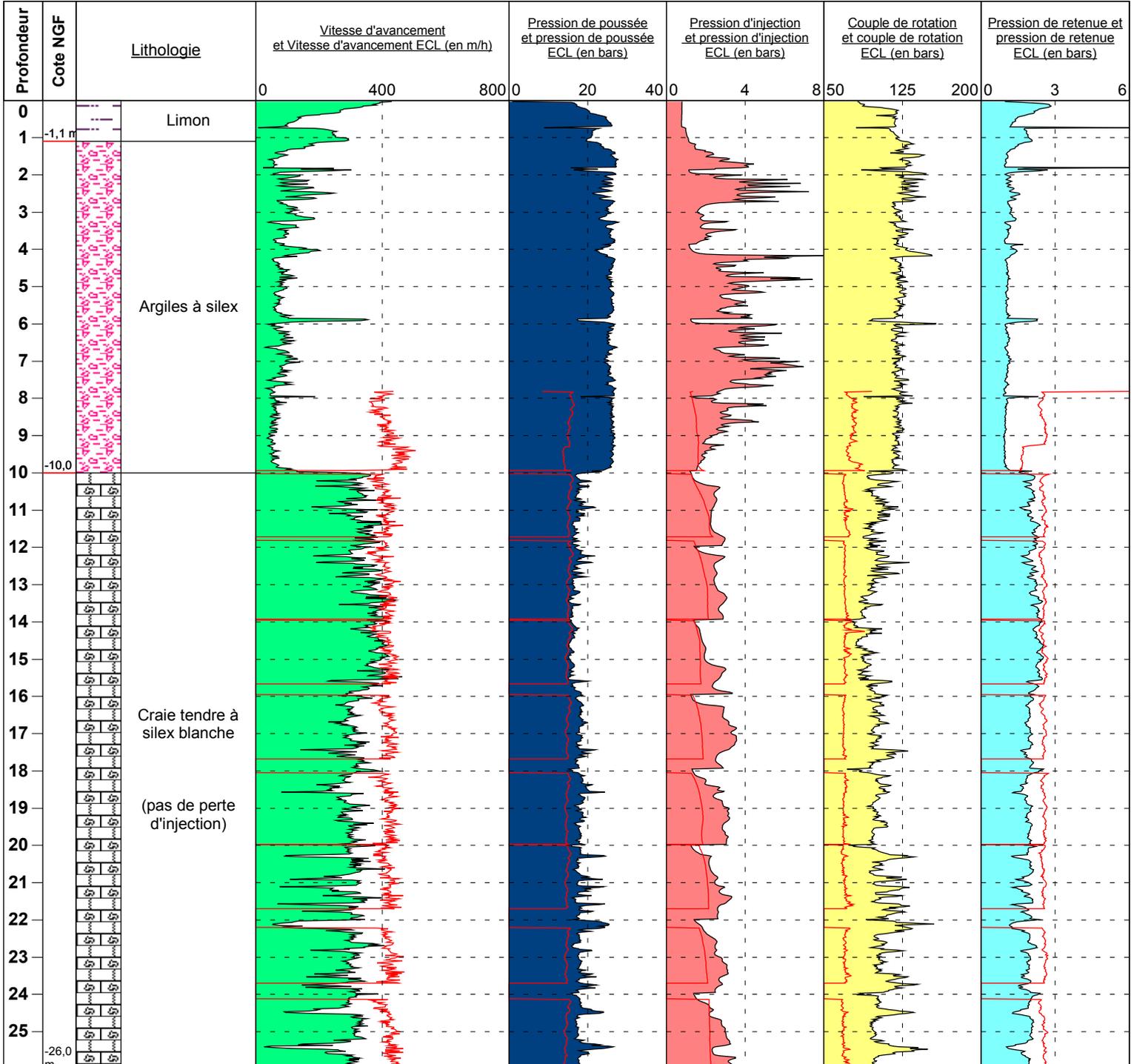
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanelutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 29/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 25,96 m	
Heure début : 12:36	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 13:05	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD17

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



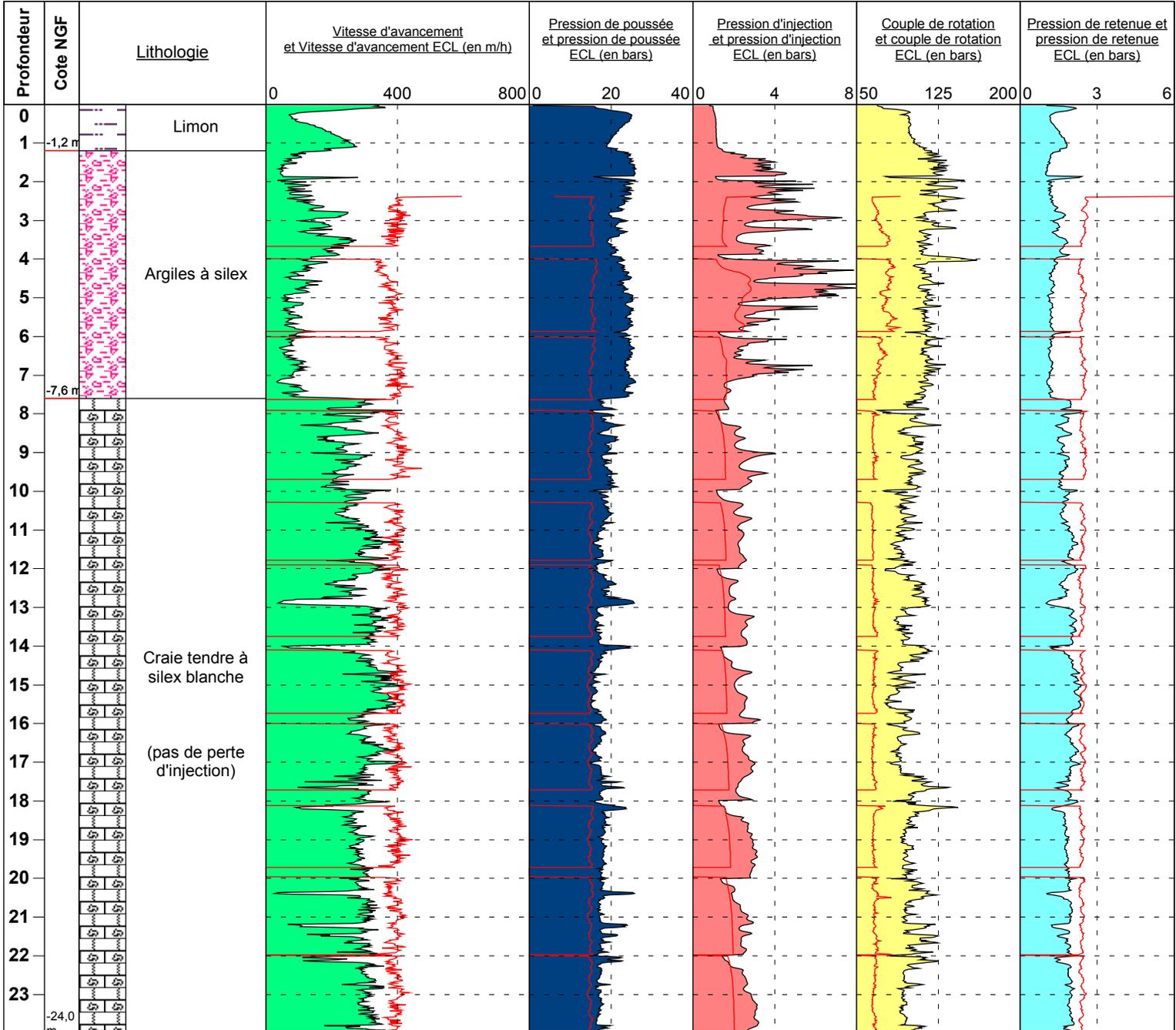
Logiciel JEAN LÜTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 29/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,98 m	
Heure début : 13:07	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 13:33	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD18

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



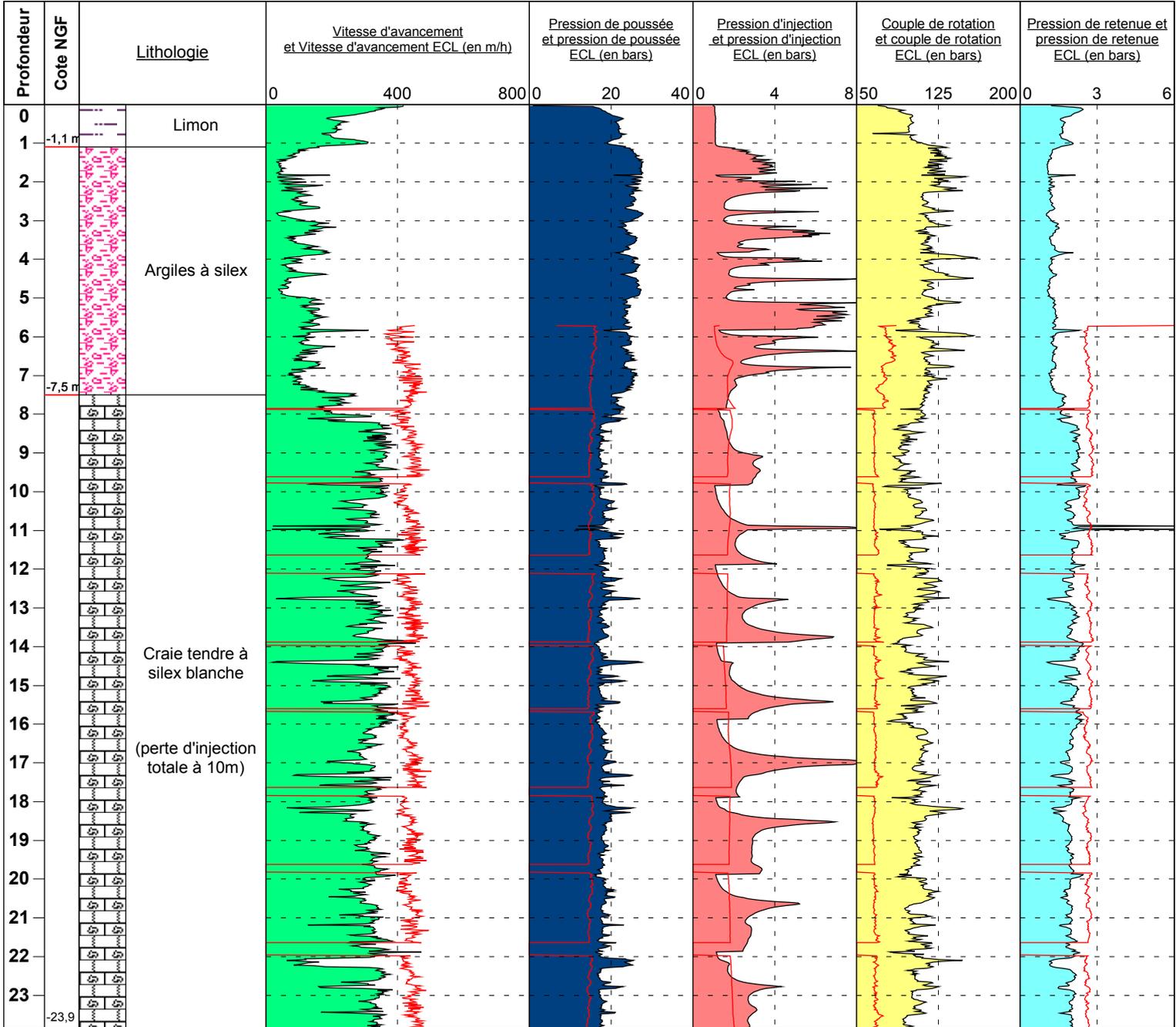
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 29/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,86 m	
Heure début : 13:35	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 14:03	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD19

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



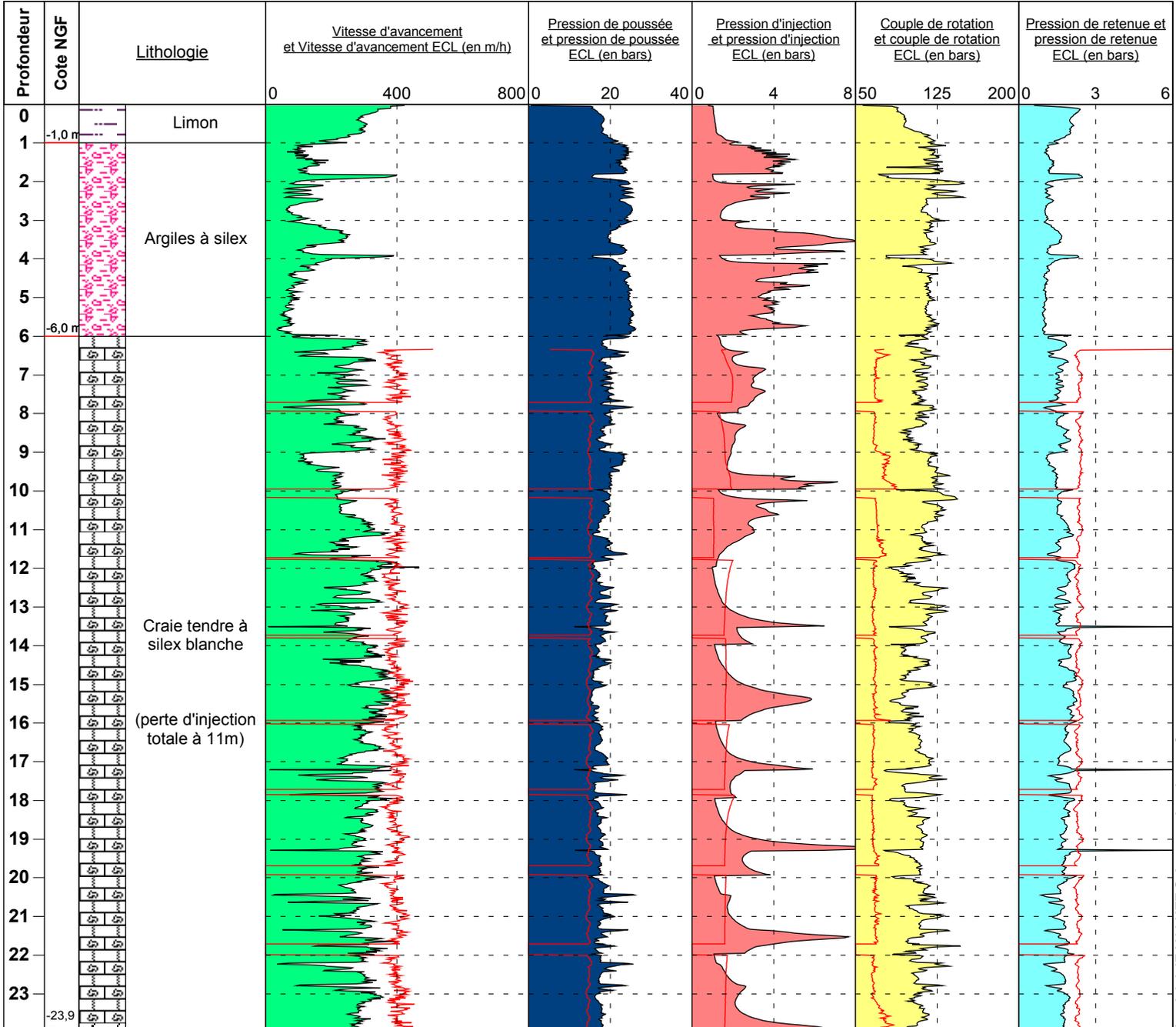
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 29/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,94 m	
Heure début : 14:07	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 14:46	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD20

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



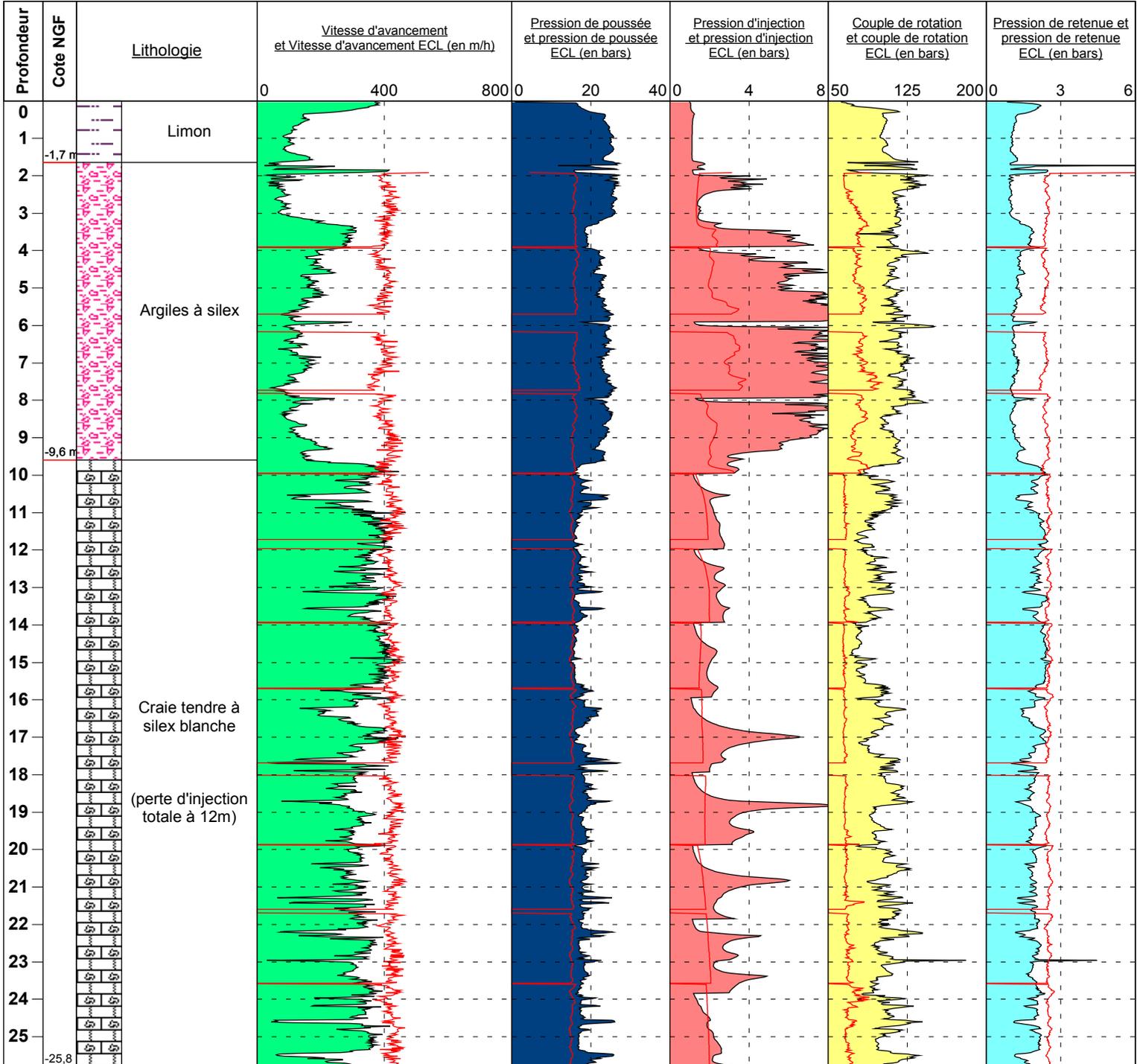
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 29/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 25,80 m	
Heure début : 14:49	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 15:17	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD21

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



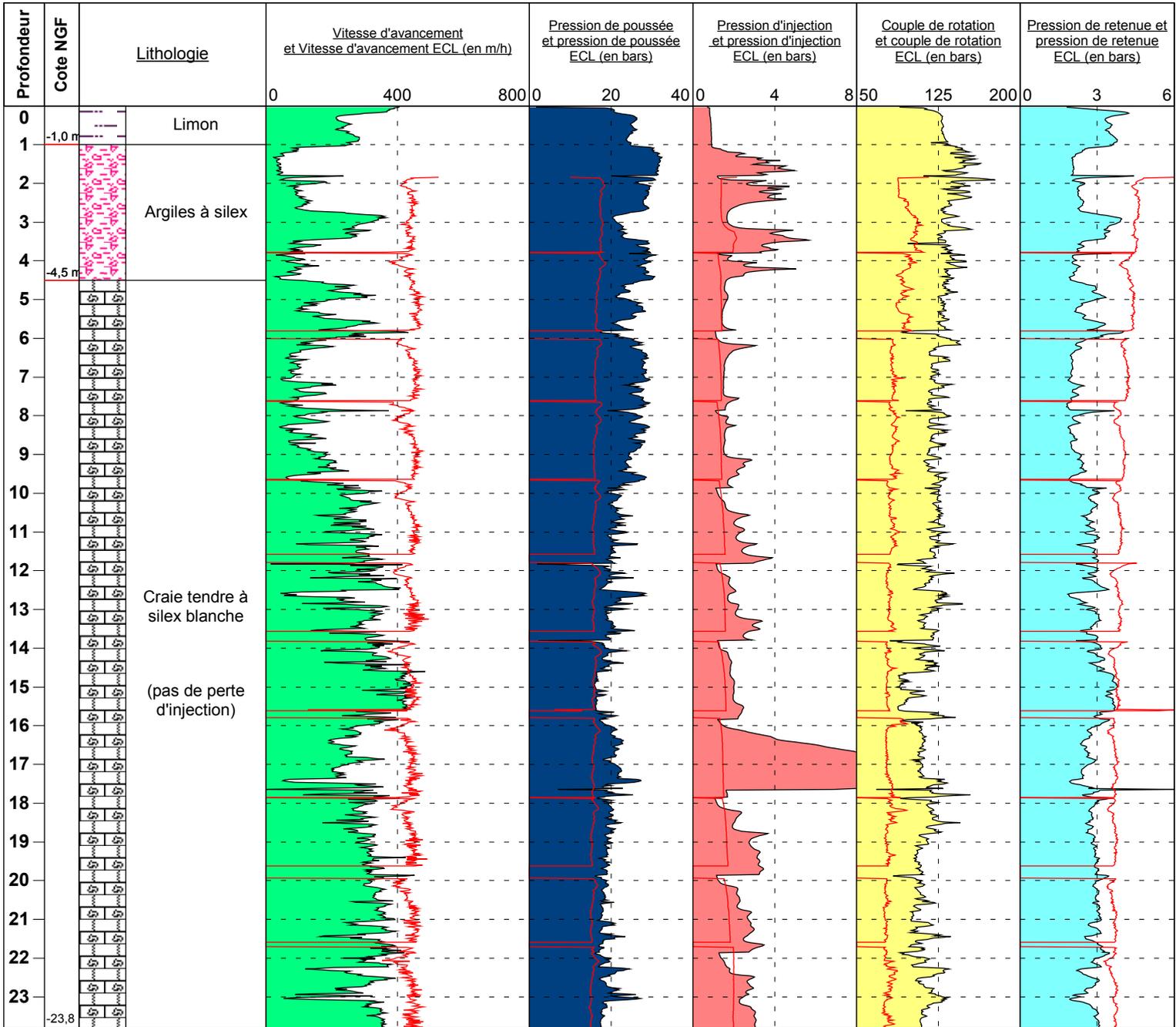
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 30/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,82 m	
Heure début : 07:45	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 08:14	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD22

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



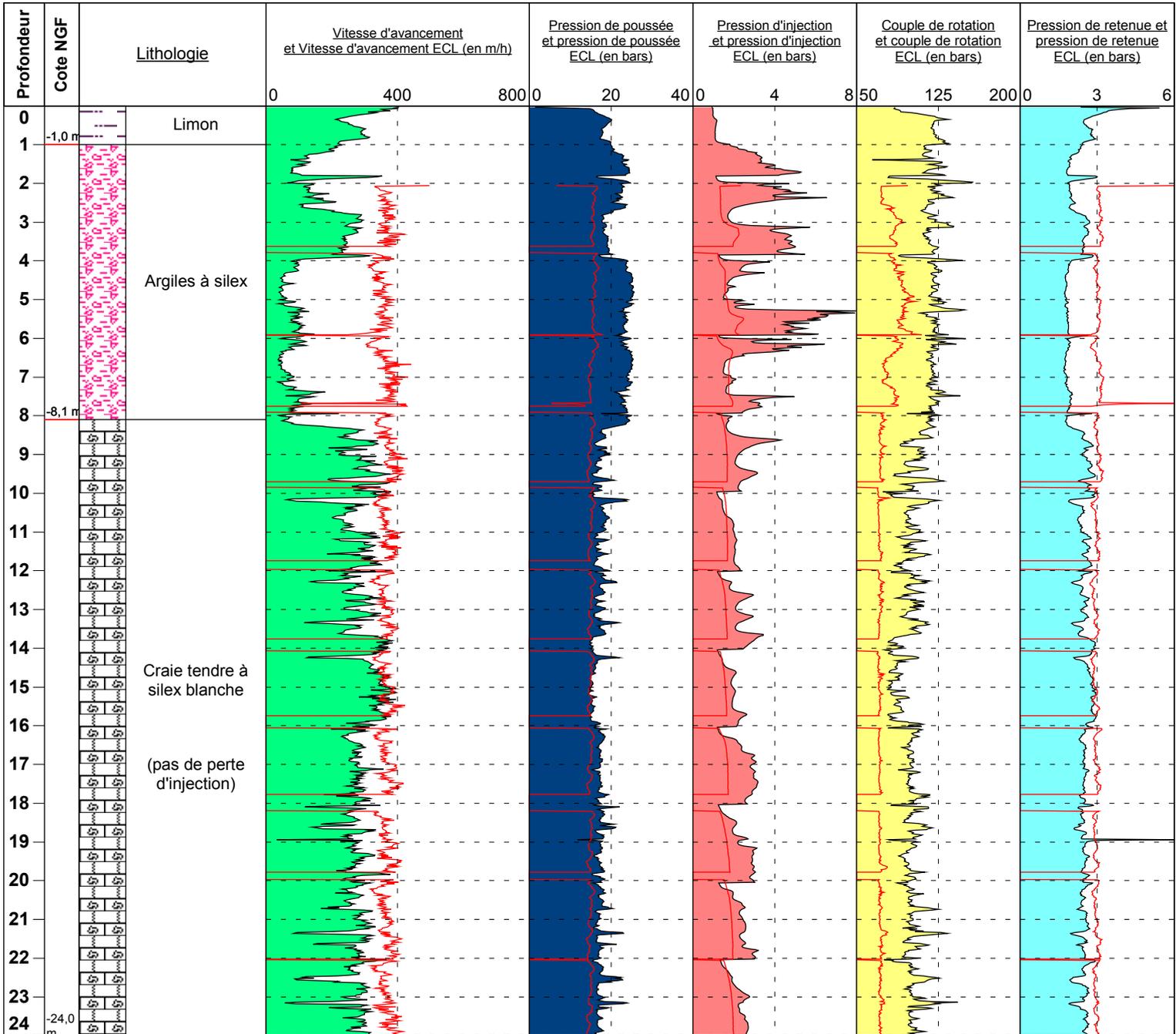
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeantutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 30/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 24,04 m	
Heure début : 08:18	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 08:44	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD23

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



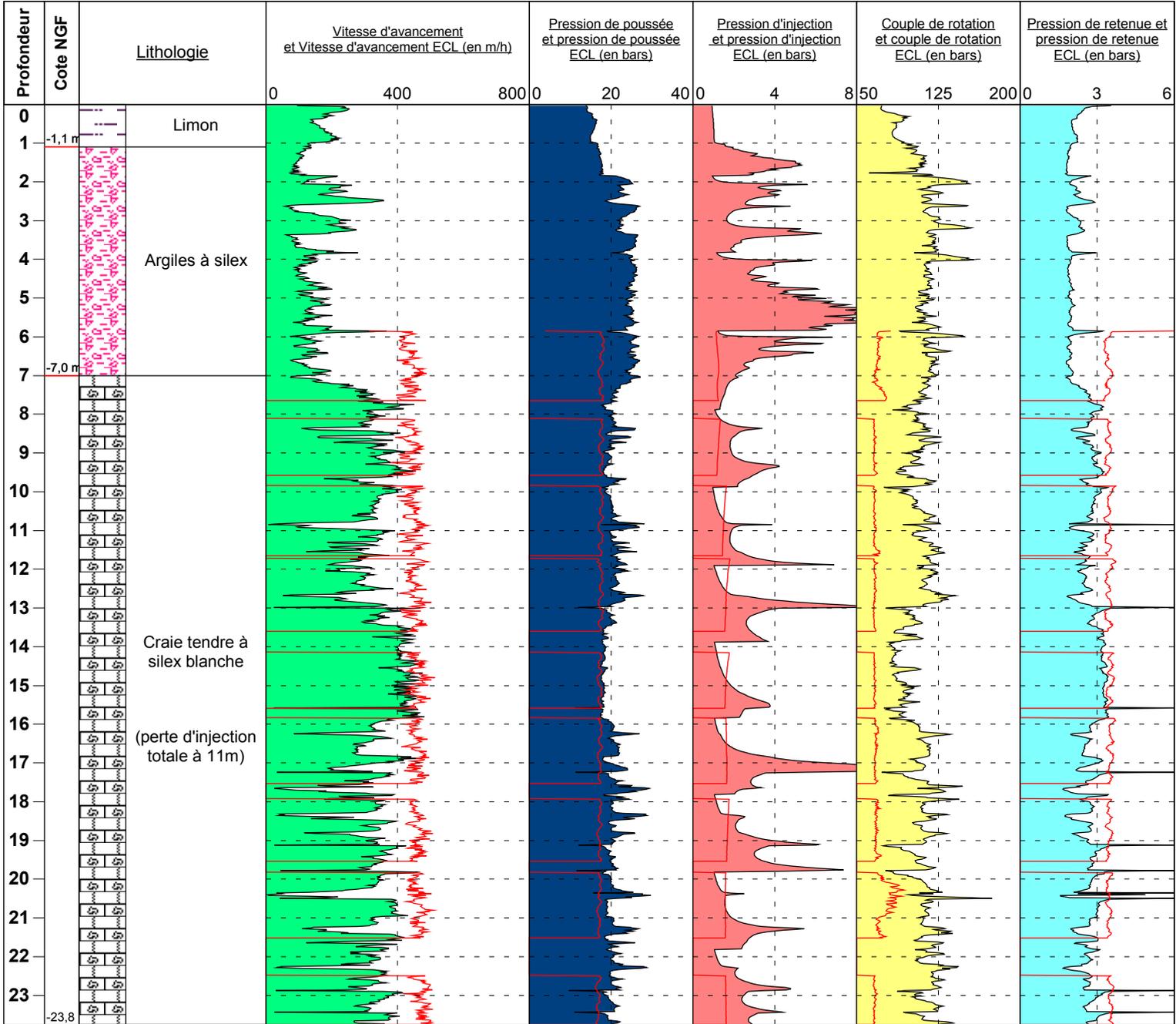
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 30/08/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,76 m	
Heure début : 08:47	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 09:14	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD24

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



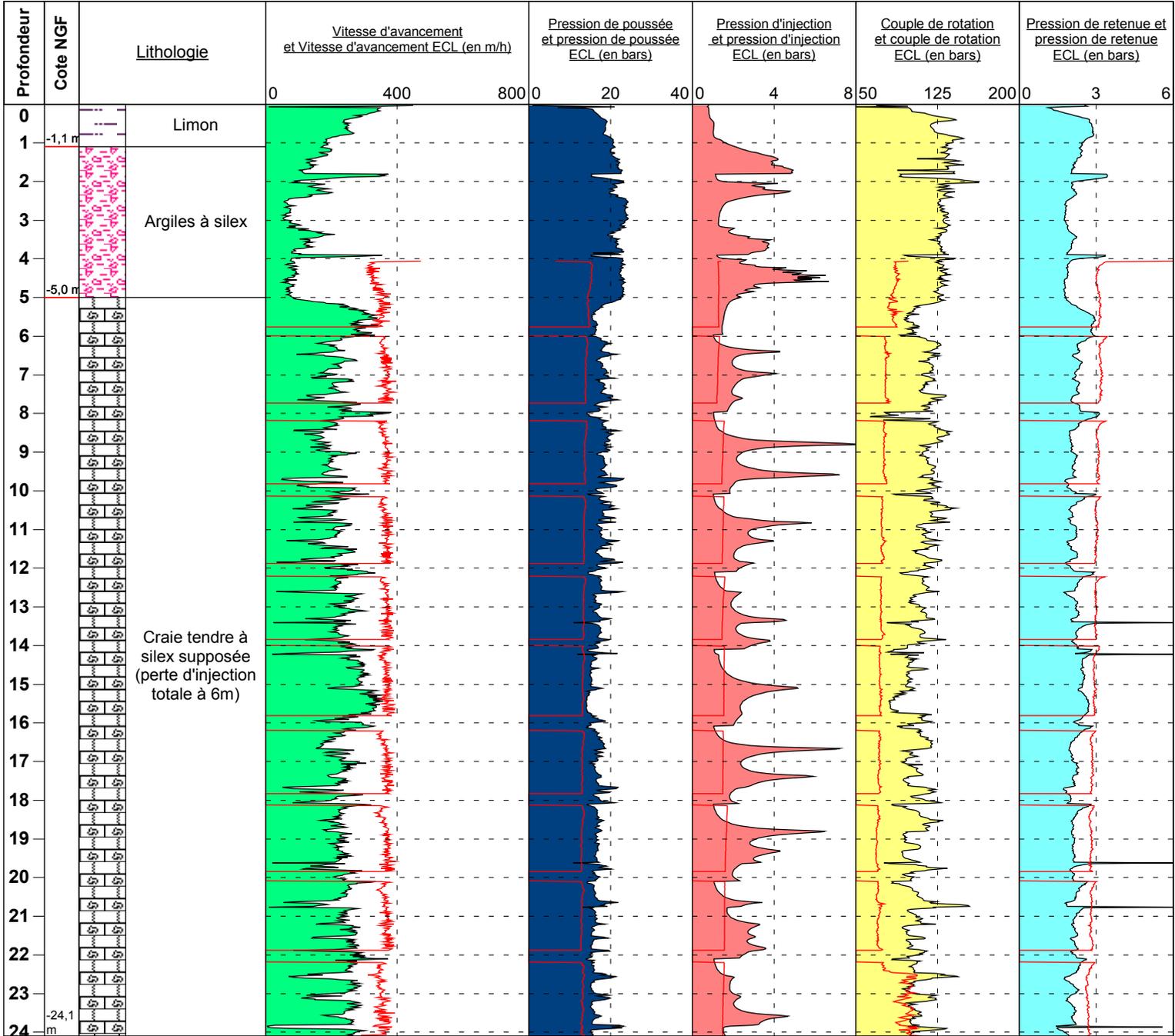
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 02/09/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 24,10 m	
Heure début : 07:08	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 07:42	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD25

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



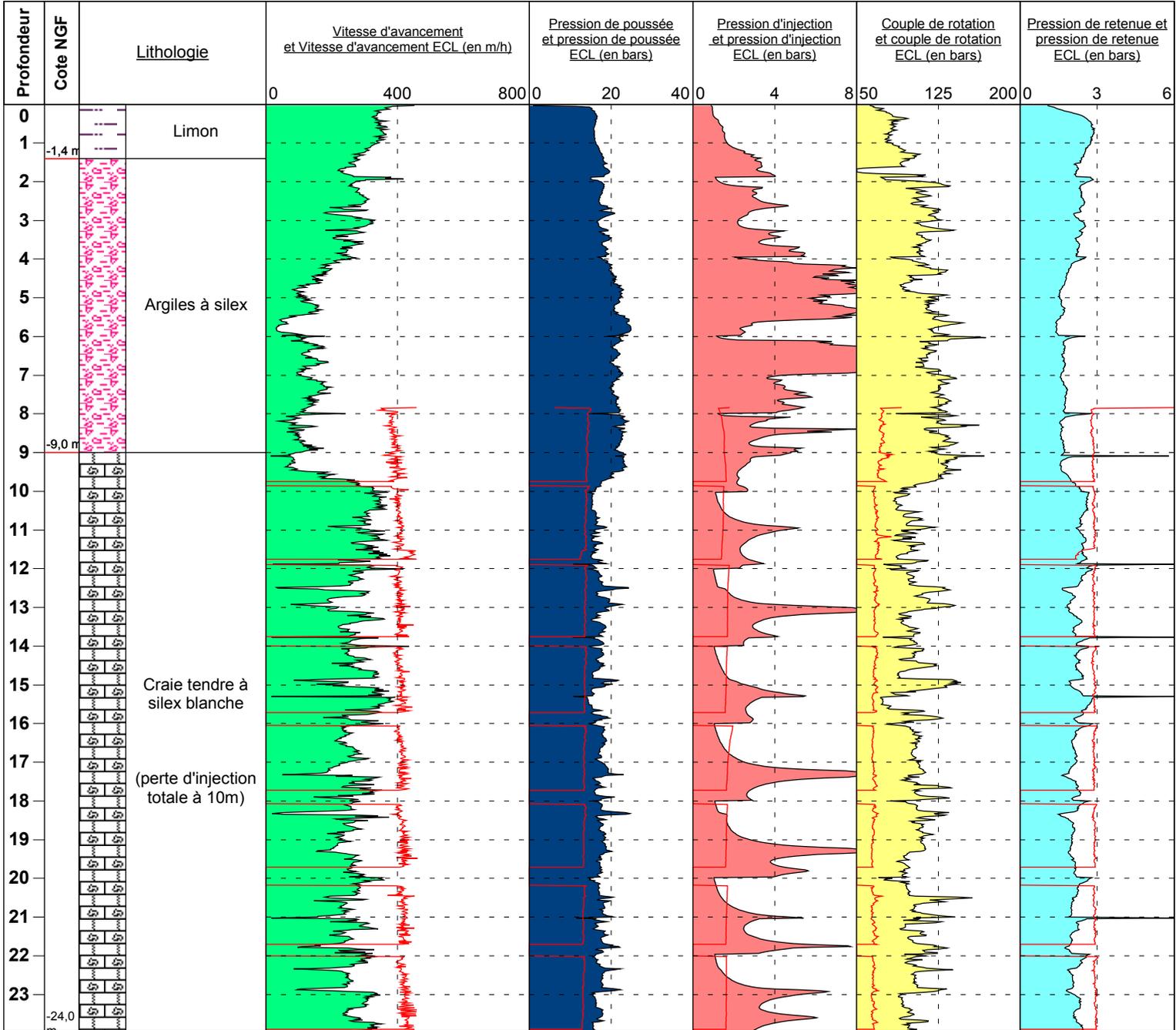
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 02/09/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,96 m	
Heure début : 07:47	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 08:20	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD26

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



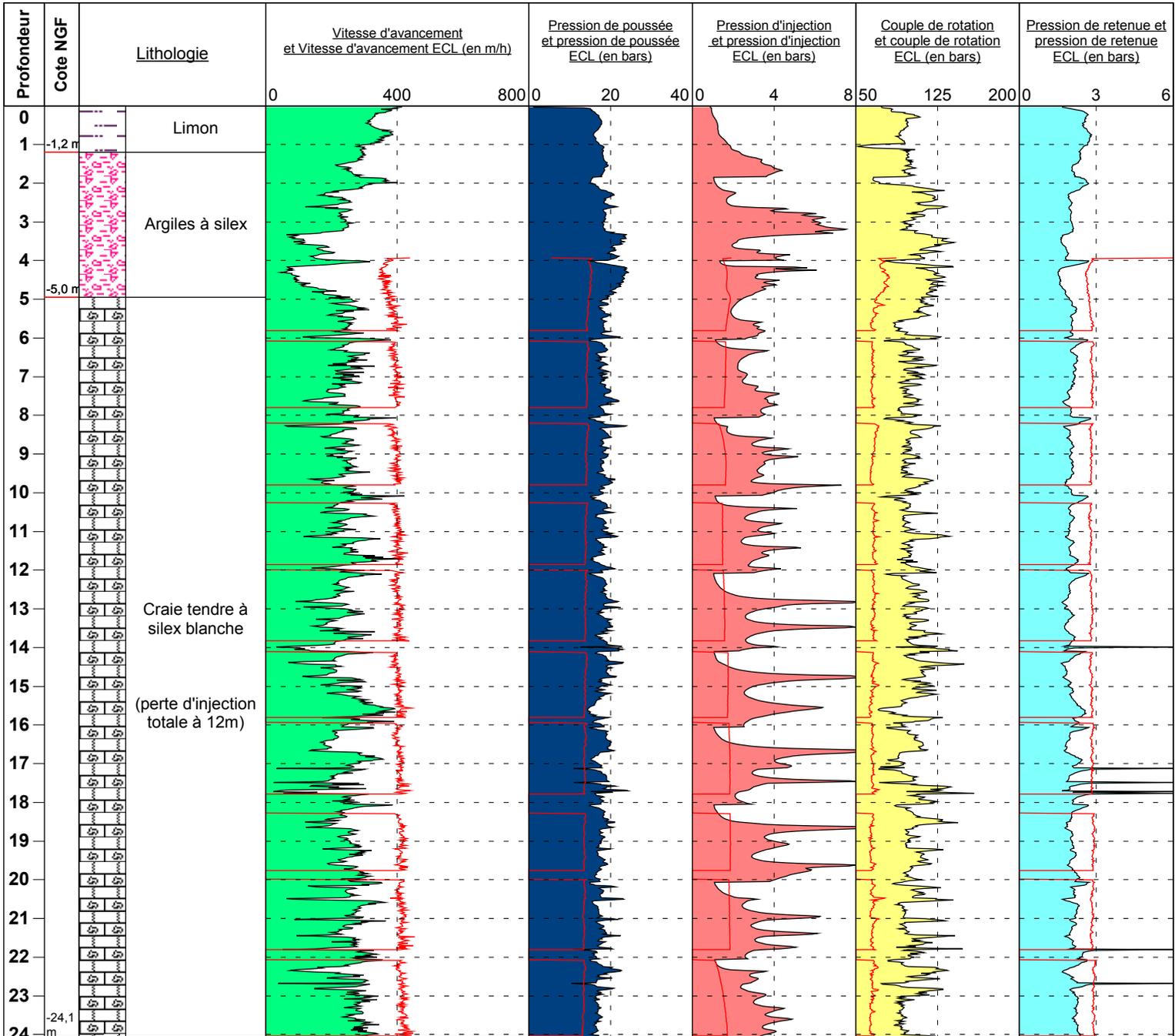
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 02/09/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 24,06 m	
Heure début : 08:26	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 08:53	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD27

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



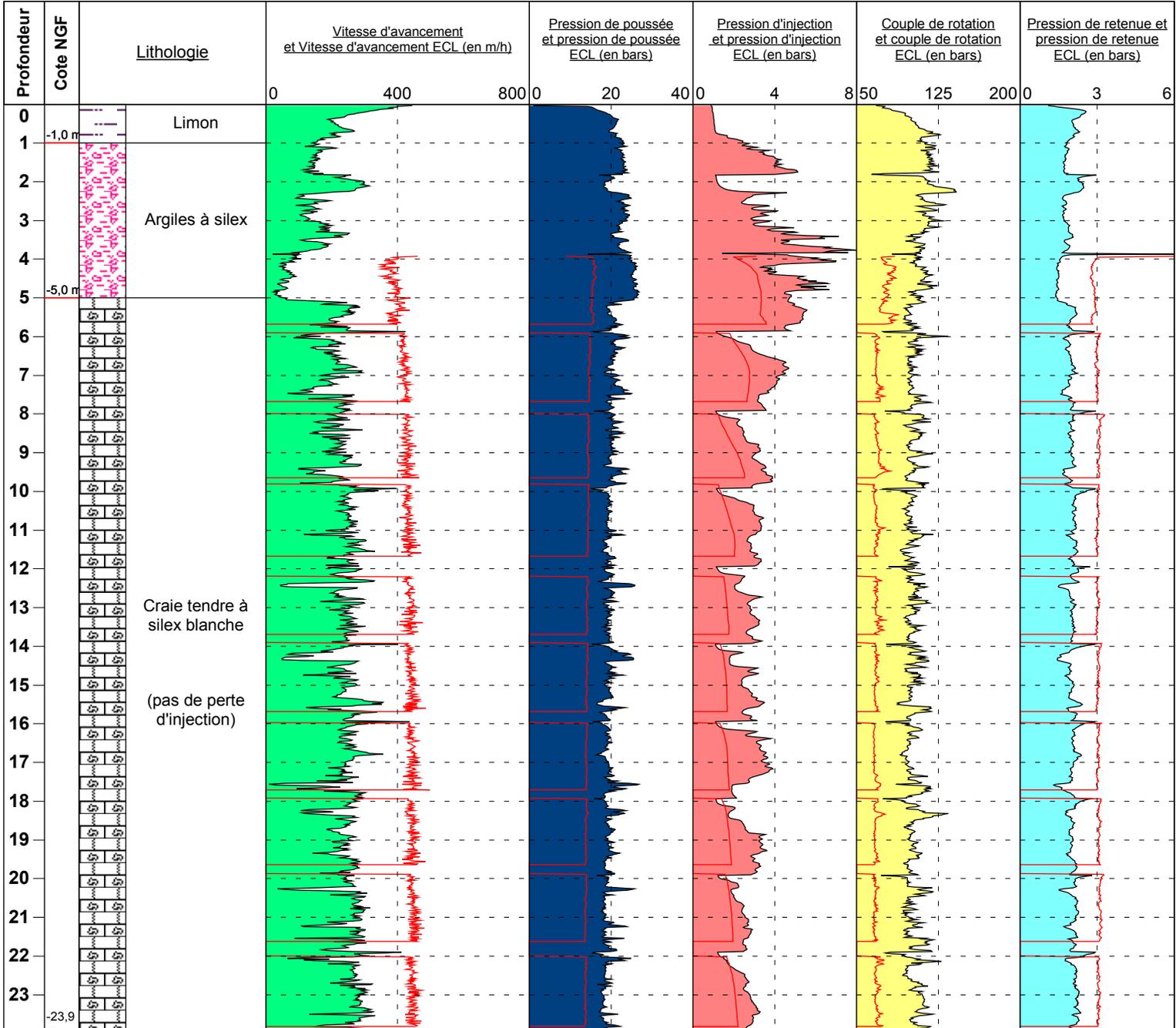
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeantutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 02/09/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,90 m	
Heure début : 09:07	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 09:35	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD28

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



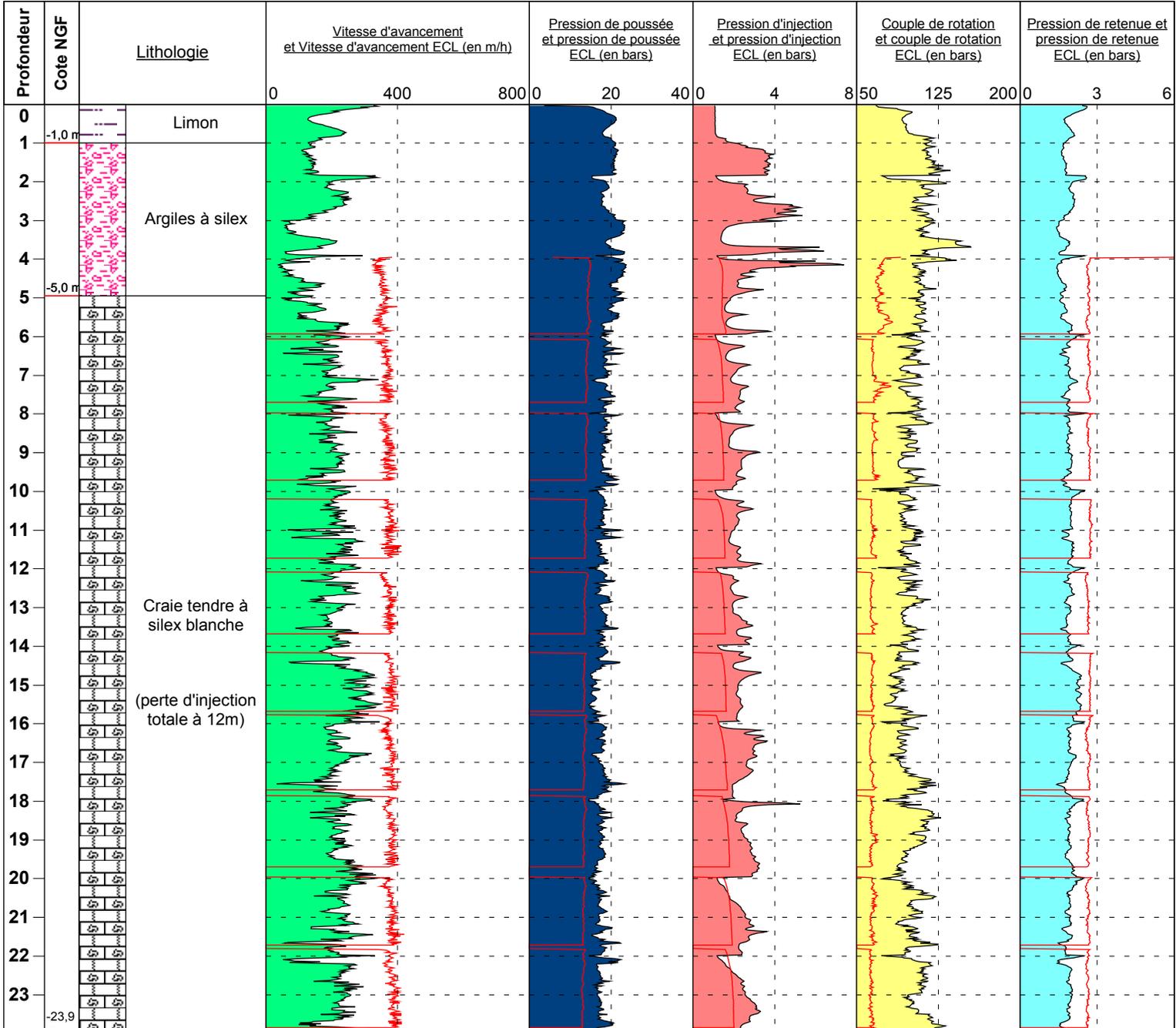
Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

	LUNERAY - ICS63 et 630			Contrat 76400/4
	M. BOULAN Eric			
	Date : 02/09/2024	Cote NGF : 0	Profondeur : 0,00 - 23,94 m	
Heure début : 09:47	Machine : SD120 / 120CV	Outils : Tricône picots		
Heure fin : 10:18	Angle : 0°	Diamètre (mm) : 120		

1/150

Forage : SD29

EXGTE 3.23.1/LB2EPF587FR



Logiciel JEAN LUTZ S.A - www.jeanlutzsa.fr

Monsieur BOULAN Eric

Commune de LUNERAY - Indices de cavité souterraine n°63 et 630

Expertise géologique par sondages destructifs profonds - Parcelle AB374

Annexe 3

Indices n°63 et 630 : Fiches descriptives modifiées (proposition)

CAVITES SOUTERRAINES



INDICE N° 76400-063

LOCALISATION		
Département	76 - Seine-Maritime	Coordonnées
Commune	LUNERAY	Origine
Repères locaux Hameau/Lieu-dit : Cimetière Autre (route, chemin...) : Parcelle(s) cadastrale(s) :		x : y : précision :
		Type de Report
		Parcelle

SOURCES	
Indices d'archives	
RICS EXPLORE 2024 : - Archives Départementales de Seine-Maritime, cote 3op66 : Désignation de la parcelle cadastrée A 5 (cadastre napoléonien), dans un devis antérieur à 1888, comme lieu d'extraction de marne nécessaire à l'entretien du chemin de Grande Communication n°4. - Commentaires : << L'archive indique que l'exploitation est localisée sur la section de Canteleu. Il y a donc confusion entre la section et le polygone renseigné. Il s'agit donc de la section C et du polygone A et non de la section A et du polygone C. Aucune indication n'est mentionnée dans l'archive quant au type d'exploitation et le matériaux extrait. Explor-e 2024 : initialement les documents d'archives 3OP et 8S21 avaient été associés. Toutefois une analyse complémentaire des dates a permis de les différencier d'où la création d'un ICS630 distinct >>	
- enquête Publique indice photo	
Indice de terrain <input type="checkbox"/> effondrement <input type="checkbox"/> affaissement-dépression <input type="checkbox"/> zone remblayée <input type="checkbox"/> puits <input type="checkbox"/> entrée à flanc de coteaux <input type="checkbox"/> arbre isolé <input type="checkbox"/> autre	Géométrie <input type="checkbox"/> circulaire diamètre : profondeur maxi : <input type="checkbox"/> quelconque longueur min : longueur max : type d'effondrement : <input type="checkbox"/> cylindrique <input type="checkbox"/> conique <input type="checkbox"/> en entonnoir observations :

CONTEXTE MORPHOLOGIQUE	HYDROGEOLOGIE
<input checked="" type="checkbox"/> plateau <input type="checkbox"/> talweg <input type="checkbox"/> flanc de coteau	profondeur de la nappe : d'après Atlas Hydrogéologique

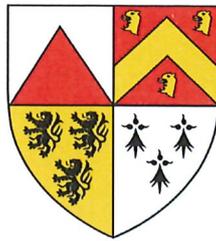
ORIGINE PROBABLE DE L'INDICE		
Type Probable Indice <input type="radio"/> Carrière à ciel Ouvert <input checked="" type="radio"/> Carrière Souterraine <input type="radio"/> Indéterminée <input type="radio"/> Karstique <input type="radio"/> Puisard	Matière Probablement Extraite <input type="radio"/> Cailloux <input type="radio"/> Pierres de taille <input type="radio"/> Marne <input type="radio"/> Argile <input type="radio"/> Sable <input type="radio"/> Autre	Commentaires: Levée partielle du périmètre de sécurité dans la parcelle AB 374 selon conclusion de l'étude FOR&TEC (cf page suivante)

Investigations				
Type	But	Atteint	Date	Commentaires
Sondages Destructifs Profonds	Levée du périmètre de sécurité dans la parcelle AB 374	oui	11/09/2024	Rapport FOR&TEC F76400-4

CAVITES SOUTERRAINES**INDICE N° 76400-630**

LOCALISATION															
Département <input type="text" value="76 - Seine-Maritime"/>	Coordonnées														
Commune <input type="text" value="LUNERAY"/>	Origine <input type="text"/>														
Repères locaux	x : <input type="text"/>														
Hameau/Lieu-dit : <input type="text" value="Cimetière"/>	y : <input type="text"/>														
Autre (route, chemin...) : <input type="text"/>	précision <input type="text"/>														
Parcelle(s) cadastrale(s) : <input type="text"/>	Type de Report														
	<input type="text" value="Parcelle"/>														
SOURCES															
Indices d'archives															
<p>RICS EXPLORE 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Archives Départementales de Seine-Maritime, cote 8s21: Déclaration d'ouverture de carrière dans la parcelle cadastrée C 5 (cadastre napoléonien) par Monsieur Henry Ouvry, enregistrée le 12/12/1899 (n° d'ordre : 1710). - Commentaires : << <i>Initialement les documents d'archives 3OP et 8S21 avaient été associés. Toutefois une analyse complémentaire des dates a permis de les différencier d'où la création d'un indice ICS630 distinct.</i> - Déclaration service vicinal (a priori avant 1888) ICS063 - Déclaration (individuelle) M. OUVRY 1899 : ICS630 >> 															
enquête Publique															
indice photo															
Indice de terrain															
<input type="checkbox"/> effondrement <input type="checkbox"/> affaissement-dépression <input type="checkbox"/> zone remblayée <input type="checkbox"/> puits <input type="checkbox"/> entrée à flanc de coteaux <input type="checkbox"/> arbre isolé <input type="checkbox"/> autre	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Géométrie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> circulaire</td> <td>diamètre : <input type="text"/></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> quelconque</td> <td>profondeur maxi : <input type="text"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td>longueur min : <input type="text"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td>longueur max : <input type="text"/></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"> type d'effondrement : <input type="checkbox"/> cylindrique <input type="checkbox"/> conique <input type="checkbox"/> en entonnoir </td> </tr> <tr> <td colspan="2">observations <input type="text"/></td> </tr> </tbody> </table>	Géométrie		<input type="checkbox"/> circulaire	diamètre : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> quelconque	profondeur maxi : <input type="text"/>		longueur min : <input type="text"/>		longueur max : <input type="text"/>	type d'effondrement : <input type="checkbox"/> cylindrique <input type="checkbox"/> conique <input type="checkbox"/> en entonnoir		observations <input type="text"/>	
Géométrie															
<input type="checkbox"/> circulaire	diamètre : <input type="text"/>														
<input type="checkbox"/> quelconque	profondeur maxi : <input type="text"/>														
	longueur min : <input type="text"/>														
	longueur max : <input type="text"/>														
type d'effondrement : <input type="checkbox"/> cylindrique <input type="checkbox"/> conique <input type="checkbox"/> en entonnoir															
observations <input type="text"/>															
CONTEXTE MORPHOLOGIQUE	HYDROGEOLOGIE														
<input checked="" type="checkbox"/> plateau <input type="checkbox"/> talweg <input type="checkbox"/> flanc de coteau	profondeur de la nappe : <input type="text"/> <small>d'après Atlas Hydrogéologique</small>														
ORIGINE PROBABLE DE L'INDICE															
Type Probable Indice	Matière Probablement Extraite														
<input type="radio"/> Carrière à ciel Ouvert <input checked="" type="radio"/> Carrière Souterraine <input type="radio"/> Indéterminée <input type="radio"/> Karstique <input type="radio"/> Puisard	<input type="radio"/> Cailloux <input type="radio"/> Pierres de taille <input type="radio"/> Marne <input type="radio"/> Argile <input type="radio"/> Sable <input type="radio"/> Autre														
	Commentaires: <input type="text" value="Levée partielle du périmètre de sécurité dans la parcelle AB 374 selon conclusion de l'étude FOR&TEC (cf page suivante)"/>														

Investigations				
Type	But	Atteint	Date	Commentaires
Sondages Destructifs Profonds	Levée du périmètre de sécurité dans la parcelle AB 374	oui	11/09/2024	Rapport FOR&TEC F76400-4



LUNERAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604008-20241017-AR1912024-AI

Accusé certifié exécutoire 2024 / 102

Réception par le préfet : 18/10/2024

Actes relatifs au droit d'occupation des sols

ARRÊTÉ du MAIRE

portant levée administrative partielle des périmètres de sécurité de 2 indices de cavité souterraine - Rue du Val Lubin (parcelle cadastrée AB 374) -

N°191/2024

Le Maire de Luneray,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2212-2 5°,

Vu les indices de cavité souterraine n°63 et n°630 relevés en juillet 2023 dans le cadre de l'élaboration du RICS par le bureau Explor-e, impactant la parcelle cadastrée AB 374,

Vu les sondages destructifs réalisés les 22 et 23 août 2024 et le rapport établi en conséquence par le bureau FOR&TEC (76970 Motteville) en date du 11 septembre 2024 sous le numéro F76400/4,

Considérant que ce rapport préconise la levée administrative partielle des périmètres de sécurité desdits indices en arrière des forages,

ARRÊTE

Article 1 – Les périmètres de sécurité des indices de cavité souterraine n°63 et n° 630 sont levés partiellement en arrière de la ligne de forages réalisés dans la parcelle cadastrée AB 374, mais maintenu à 60m dans la zone non investiguée. Voir plan annexé.

Article 2 – Une ampliation du présent arrêté sera transmise, après contrôle de légalité, aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Dieppe.

Fait à Luneray, le 17 octobre 2024



Le Maire,

Guy AUGER

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent pendant un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Ville de Luneray

Place René Coty

BP 40008

76810 Luneray

explor-e - contact@explor-e.fr - Tél : 02 35 95 14 85

☎ 02 35 85 30 34

✉ mairie@luneray.net

📱 @mairieluneray

www.luneray.fr

Indice n° 76400-630

MAJ le 03/12/2024

Edition du : 21/12/2024

Page 62 / 63

Monsieur BOULAN Eric

Commune de LUNERAY - Indices de cavité souterraine n°63 et 630

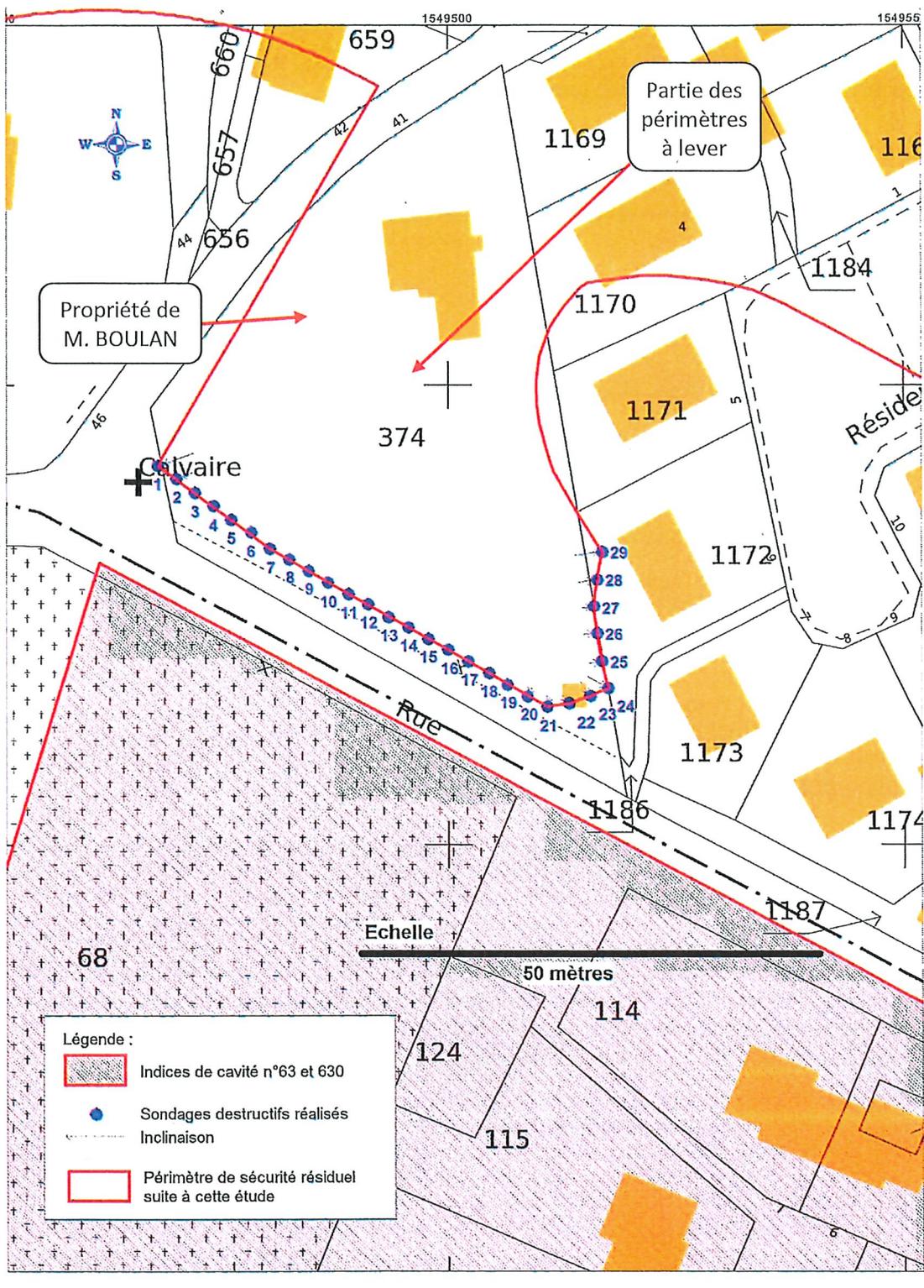
Expertise géologique par sondages destructifs profonds - Parcelle AB374

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604008-20241017-AR1912024-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2024



Périmètres résiduels des indices de cavité souterraine n°63 et 630 suite à cette étude

